



HAL
open science

Autonomie et spécificités des activités professionnelles et artistiques

Florent Champy

► **To cite this version:**

Florent Champy. Autonomie et spécificités des activités professionnelles et artistiques. Sociologie. Université Paris 5 René Descartes, 2009. <tel-01944568>

HAL Id: tel-01944568

<https://shs.hal.science/tel-01944568v1>

Submitted on 12 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Paris
Université Paris V - René Descartes
Faculté des sciences humaines et sociales – Sorbonne

Florent Champy

Mémoire en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches, soutenue
publiquement le 6 février 2009

**Autonomie et spécificités des activités professionnelles et
artistiques**

Synthèse de travaux

Jury :

**Madame Donatella Calabi, professeure à l'Institut Universitaire
d'Architecture de Venise**

Monsieur Jean-Hugues Déchaux, professeur à Lyon II (rapporteur)

Madame Anne Gotman, directrice de recherche au CNRS

Madame Françoise Piotet, professeure à Paris I (rapporteur)

Monsieur Olivier Schwartz, professeur à Paris V (référent)

**Monsieur Philippe Urfalino, directeur de recherche au CNRS et directeur
d'études à l'EHESS**

INTRODUCTION

Ce mémoire présente l'ensemble de mes recherches depuis une thèse sur les architectes, commencée en 1991. Le principal objet de ces recherches est resté, pour utiliser un concept forgé par les interactionnistes Howard Becker et Anselm Strauss, le « monde de l'architecture », c'est-à-dire la réalité complexe constituée des acteurs de la conception architecturale, au premier rang desquels figurent les architectes, leurs clients, et leurs partenaires de la conception ; des institutions, des lois et des autres règles qui régulent cette activité ; des théories, des doctrines et les débats ; et enfin des réalisations elles-mêmes. D'autres recherches ou publications ont porté sur des activités proches de l'architecture : paysage et urbanisme [13]¹ ; patrimoine [11 et 15] ; paysage et design [18]. S'y sont ajouté des questionnements bibliographiques sur l'art dans les pays socialistes [5], et sur la littérature [12].

La présentation répondra à trois objectifs. Il s'agira d'abord, sans pouvoir être exhaustif, de résumer les principaux résultats de ces recherches, notamment en donnant un aperçu des connaissances produites sur la profession d'architecte, sur les politiques publiques de l'architecture, et sur les productions architecturales. Je tenterai de plus de faire saisir, sur un mode réflexif, les logiques de choix des questions et objets de recherches successivement traités, en montrant comment les interrogations sur mon principal objet de recherche ont évolué. Il s'agira enfin de tenter de situer les enjeux des questions de recherche qui sous-tendent la recherche originale présentée parallèlement à ce mémoire pour la demande d'habilitation à diriger des recherches, par rapport à un état de la sociologie des professions.

L'unité des travaux sur l'architecture tient, jusqu'au début des années 2000, à un même regard posé sur cet objet. Pour le caractériser d'un mot, ce regard était celui hérité de l'interactionnisme symbolique, tel qu'il s'est développé, avec les travaux d'Howard Becker, pour étudier l'art (Becker, 1982), et plus généralement avec ceux de Hughes, Becker et Freidson, pour étudier les professions et le travail. Un premier intérêt de cette approche de type interactionniste de l'activité artistique est de prendre comme point de départ la dimension collective de cette activité. S'opposant ainsi à la représentation

¹ Les numéros entre crochets renvoient à la bibliographie de mes travaux à la fin de ce mémoire, p. 89-90.

romantique de la solitude de l'artiste face à l'œuvre à créer, l'approche qu'Howard Becker adopte permet de mettre en évidence l'importance des contributions d'acteurs souvent négligés, alors même que l'artiste ne pourrait exercer son activité sans leur « coopération »². Une assez large place était aussi faite à la sociologie des organisations, à travers par exemple les travaux de Crozier et Friedberg, qui ont de même pour caractéristique de mettre l'accent sur les relations entre acteurs et notamment sur la répartition du pouvoir et son usage stratégique. Ce qui caractérise l'ensemble de ces outils théoriques et donne ainsi une unité à la démarche de recherche, c'est donc qu'ils conduisent à insister sur ce qui est produit dans l'interaction plus que sur les constantes de l'activité et sur ce qui en est intrinsèquement constitutif. Au cours de cette première période, la question clé de l'ensemble de mes recherches concerne l'autonomie des architectes.

Mais à partir de 2002, alors même que l'architecture reste l'objet principal des recherches, un virage est pris dans la façon de l'étudier. Tout en tentant de prendre en compte les acquis des recherches de la période antérieure, il s'agit alors d'explorer la possibilité d'élaborer un discours sociologique portant en tout premier lieu sur l'architecture *en tant que telle*. La question clé de la recherche devient alors : que pouvons-nous dire, en tant que sociologues, sur l'architecture (comme discipline ou comme institution) et non plus seulement sur les architectes, sur leurs relations avec d'autres acteurs, sur le marché du travail, etc. ? La question de l'autonomie ne disparaît cependant pas ; elle est abordée différemment. Si être autonome signifie se donner sa propre loi, ses propres règles ou ses propres contraintes, il peut être éclairant, pour étudier l'autonomie d'un groupe social, de se demander d'abord en quoi, cette loi, ces règles et ses contraintes consistent.

Le tournant dont il est ici question a été amorcé dans un premier temps à travers des travaux sur d'autres objets, la littérature et le patrimoine, dans lesquels l'intérêt pour la spécificité de ces objets venait au premier plan. Mais ce n'est qu'à partir de 2002 que

² Le terme « coopération », tel qu'Howard Becker l'emploie, n'implique en rien l'harmonie des relations entre les acteurs. Il exprime seulement que ces acteurs sont en situation d'interdépendance par le seul fait qu'ils participent à l'élaboration de la même œuvre. La coopération peut donc être tout à fait conflictuelle, les acteurs poursuivant des objectifs inconciliables. Elle peut bien sûr aussi être harmonieuse, mais cela ne constitue qu'un cas de figure parmi beaucoup d'autres. Comme le note Pierre-Michel Menger dans sa présentation de l'ouvrage, les modalités de coopération se répartissent le long d'un continuum qui va du pur conflit à la parfaite harmonie, en passant par l'indifférence et la concurrence.

commence une recherche, qui trouve clairement sa source dans des insatisfactions engendrées par les limites de la perspective actuelle sur les professions, et consiste à prendre systématiquement l'architecture comme objet afin de tenter de dépasser une série d'aporées auxquelles cette sociologie mène. Plus précisément, le ressort de la recherche de solutions est le va et vient entre le travail empirique, la « pensée par cas », et une relecture de la sociologie des professions qui sert à préparer un ouvrage en cours de rédaction pour la collection « Quadrige-manuels » des PUF : *la Sociologie des professions*. Il ne sera pas question ici de ce manuel. En revanche, les résultats de la recherche originale sur les architectes commencée en 2002 sont produits comme deuxième mémoire de ma demande d'habilitation à diriger des recherches.

Deux objectifs du texte que vous êtes en train de lire peuvent donc être reformulés ainsi : il vise d'une part à faire saisir comment cette dernière recherche se situe par rapport à mes travaux antérieurs et d'autre part à expliciter davantage que je ne l'ai fait dans le deuxième mémoire la façon dont la perspective que j'ai tenté d'ouvrir sur les professions s'articule avec les perspectives sociologiques qui ont été successivement dominantes dans les recherches sur cet objet. La démarche adoptée ici consistera à présenter l'ensemble des travaux en deux grandes « périodes », découpées plus en fonction du contenu des travaux que d'une application stricte de la chronologie. La première est principalement consacrée aux travaux sur l'architecture antérieure à 2002, auxquels j'ajoute une note critique de 1996 sur l'art dans les pays socialistes, qui servira d'entrée en matière. La seconde est consacrée d'une part aux travaux sur la spécificité des autres activités artistiques, la littérature et le patrimoine, bien qu'ils soient antérieurs à 2002, et d'autre part aux travaux sur l'architecture postérieurs à 2002. La partie consacrée à la deuxième période inclut de plus une section consacrée à l'histoire de la sociologie des professions, qui vise à faire comprendre d'où viennent les questions qui sous-tendent ma réflexion sur les professions. La raison de cet excursus est simple : si une démarche réflexive suppose de regarder mes travaux antérieurs, elle suppose aussi de regarder comment l'histoire de la discipline à laquelle je revendique d'appartenir conduit aux questions que je me pose aujourd'hui.

PREMIERE PERIODE - DIVISION DU TRAVAIL, LIMITES A L'AUTONOMIE DE LA PRATIQUE ET PRODUCTIONS ARCHITECTURALES

Ma première publication, rédigée en même temps que la thèse, portait sur « les limites à l'autonomie de l'art dans les sociétés de type socialiste et de type capitaliste » [5]. Travail bibliographique et ponctuel, cette note critique constitue cependant une bonne entrée en matière pour présenter l'ensemble de mes travaux, puisqu'elle est une réflexion sur l'autonomie des activités artistiques ou professionnelles. Elle permet aussi de saisir la continuité avec les travaux de Raymonde Moulin, et donc la logique de mon insertion au Centre de Sociologie des Arts. Je la présenterai rapidement avant de tenter de restituer plus longuement les grandes lignes de mes recherches sur l'architecture, de la thèse à 2002.

I- Les limites à l'autonomie de l'art

Dans la lignée des travaux de Raymonde Moulin sur l'art, les institutions et le marché, qui conduisaient à poser la question de l'autonomie de l'art dans les sociétés occidentales industrialisée, une note critique a été consacrée à l'art dans les pays socialistes. Contrairement à ce que Raymonde Moulin a mis en évidence à propos de l'art dans les pays occidentaux, ce n'est pas le marché qui limite l'autonomie. Au contraire, les Etats totalitaires qui ont fait de l'art un moyen de propagande ont donné aux artistes un statut qui les protège des difficultés économiques. Aussi la position économique des artistes officiels de ces dictatures est-elle plus favorable que celle de la plupart des artistes de nos démocraties. Mais la contrepartie en est de faire de leur art un moyen des objectifs politiques du régime. La note critique publiée visait à profiter de la parution de plusieurs textes sur le sujet pour montrer qu'un détour par l'étude de l'art socialiste reste d'actualité pour aider à comprendre la spécificité des rapports que l'artiste entretient avec ses commanditaires dans le système capitaliste. Il s'agissait ainsi de présenter les institutions qui encadrent l'art dans les pays socialistes et les modalités de la subordination de l'art au politique, puis de discuter l'idée, avancée par Freidson, que l'art est une profession dans

les pays socialistes, alors qu'il ne peut pas en être une dans les pays capitalistes (Freidson 1994). C'est le statut qui est donné aux artistes (dont nous pourrions dire qu'ils sont fonctionnarisés) et la réduction de l'incertitude permise par la certification académique qui conduit Freidson à cette conclusion. Cette comparaison éclaire par contraste le statut de l'artiste dans les pays capitalistes, mais la thèse défendue par Freidson me semble aujourd'hui encore difficile à soutenir. La professionnalisation repose sur l'existence d'une organisation fortement intégrée décidant en fonction de la maîtrise d'une expertise qui est artiste et qui ne l'est pas³, et donnant aux experts qu'elle reconnaît la possibilité d'exercer leur art. Ces conditions sont bien remplies dans les pays socialistes. Freidson réfute de plus l'argument selon lequel la subordination de l'activité artistique à des objectifs politiques empêcherait de parler de profession, en rappelant que jamais un Etat n'a permis à un métier de s'organiser en profession s'il ne contribuait pas d'une façon ou d'une autre à poursuivre un objectif important pour l'Etat. Mais il ne mentionne pas une autre condition qui doit être remplie pour qu'on puisse parler de profession : que les professionnels disposent d'une autonomie importante dans la définition des moyens par lesquels ils poursuivent l'objectif qui justifie leur statut (Freidson 1986). Or cette condition n'est pas remplie en URSS. La certification, la régulation de la concurrence et la relative prévisibilité des carrières dont bénéficient les artistes des Académies socialistes ont pour contrepartie l'absence d'autonomie dans la définition des moyens mis en œuvre dans l'activité artistique, ou dans le meilleur des cas une réduction forte de cette autonomie.

Dans les deux systèmes politiques, les tentatives de dépassement par des artistes des limites qui leur sont imposées par le marché ou par le pouvoir, engendrent un art dont l'existence est confidentielle et précaire, ce qui confirme la force des contraintes préalablement présentées. Le détour par l'étude de l'art socialiste permettait ainsi de rappeler le rôle primordial que la concurrence joue sur le marché de l'art dans nos sociétés. C'est en effet autant l'unicité du client (l'Etat), que la soumission de l'artiste à ce dernier, qui différencie la situation de l'artiste dans un pays socialiste et dans un pays

³ A l'inverse de l'Occident où la délimitation de la population des artistes est un problème particulièrement difficile (Moulin *et al.*, 1985). Il faut cependant noter que si nous adoptons un regard d'occidental et que nous considérons comme artistes les dissidents que les régimes socialistes refusent de considérer comme tels, la question devient là aussi plus complexe.

occidental. Le monopole dont dispose l'Etat socialiste le distingue en effet d'emblée, même en l'absence d'usage de la violence policière, des clients de l'artiste occidental. Cette différence est fondamentale et ses conséquences multiples : elle entraîne la disparition de l'entrepreneur schumpétérien qu'est le marchand de tableaux, de l'innovation qui est essentielle à l'activité artistique sur le marché, et de l'incertitude et du risque dont Pierre-Michel Menger a montré que dans nos sociétés ils sont consubstantiels à l'activité artistique et au prestige qu'elle procure (Menger 1989).

II- Sociologie des architectes et des politiques publiques de l'architecture

Mon exploration du monde de l'architecture a commencé par une recherche qui portait à la fois sur la profession d'architecte et sur une grosse administration, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (A.P.-H.P.) [2]. Tout en étant intéressé au premier chef par la profession d'architecte, dans la lignée des travaux de Raymonde Moulin (Moulin et al., 1973), j'avais jugé souhaitable d'en commencer l'étude en tenant compte de l'ensemble des contributions des interlocuteurs de l'architecte : l'étude du travail des architectes, de leurs savoirs, de leurs savoir-faire, des objectifs qu'ils poursuivent et des moyens qu'ils mettent en œuvre me semblait en effet inséparable de celle des configurations dans lesquelles leur pratique prend place. Or les initiatives de la puissance publique pèsent fortement sur les évolutions de ces configurations. Une grosse administration ayant une importante activité édilitaire apparaissait donc comme une meilleure entrée sur le terrain que les agences d'architectes elles-mêmes.

La place de l'administration dans une sociologie de la profession d'architecte

Les interdépendances fortes entre administration et profession, qui justifiaient de les aborder dans une même recherche, jouaient en fait à double sens.

1- J'avais ainsi assez vite remarqué que la politique architecturale de l'administration s'était définie pour une part en fonction de l'état de l'architecture et des débats entre les professionnels.⁴ En effet, la politique qui a été étudiée est issue d'une réforme qui prend

⁴ Champy, 1998, chapitre 2

place en 1979, et à l'élaboration de laquelle des architectes ont participé. Cette année-là, Jean-Pierre Weiss remplace Pierre Surand à la tête de la direction des Equipements de l'A.P.-H.P. et décide, en application du décret de 1973 sur l'ingénierie, que le concepteur de chaque opération importante lancée par l'A.P.-H.P. sera désormais choisi par concours. Surtout, il invite des architectes qui n'ont jamais conçu d'hôpital à participer à ces concours. Il rompt de la sorte avec la politique antérieure, qui consistait à faire appel aux services d'architectes spécialistes de l'hôpital, dont les noms figuraient sur des listes d'aptitude. Il attend de cette réforme une rupture par rapport à un travail routinier et une amélioration de la qualité des espaces conçus. Mais il n'est pas le seul concepteur de cette réforme : les architectes inexpérimentés dans la conception hospitalière faisaient depuis plusieurs années le siège du bureau de Jean-Pierre Weiss, avant 1979 conseiller du Directeur Général, afin d'obtenir cette modification des critères de choix des maîtres d'œuvre d'hôpitaux franciliens.

Les enjeux étaient en effet considérables pour eux, et le marché du travail des architectes a effectivement été fortement modifié par cette réforme : les compétences de certains architectes, ceux qui s'étaient spécialisés dans l'hôpital, sont brutalement dévalorisées. A l'inverse, des architectes qui ont acquis une certaine notoriété grâce à la conception de bâtiments autres que l'hôpital peuvent tout à coup accéder à la commande de ces équipements, qui leur était jusqu'alors restée fermée. Ces changements ont des conséquences économiques considérables, notamment sur les carrières et sur les effectifs des agences.

2- C'est pourquoi le cœur de la recherche portait sur le lien inverse entre administration et profession, c'est-à-dire sur la politique de l'administration et sur ses conséquences les plus importantes pour les architectes. Citons en encore quelques unes. La forme des contrats, qui s'impose à l'architecte, influe sur son degré d'autonomie dans le travail⁵ ; les critères de choix des administrations dans la répartition de la commande

⁵ Chapitre 2. Un panorama d'ensemble de la commande montre notamment que l'administration a le choix entre plusieurs modes d'associations de l'architecte (salarié de l'administration, professionnel indépendant ou membre d'un groupement d'entreprises) qui modifient les relations de ce dernier tant avec cette administration qu'avec les entreprises.

décident pour une large part des occasions de travailler des différents segments⁶ ; les moyens financiers que l'administration consacre à chaque opération offrent à l'architecte un confort de travail hors du commun, par bien des traits assimilable au mécénat ou n'autorisent au contraire qu'une architecture pauvrement fonctionnelle⁷ ; la division du travail et l'organisation de la coopération autour du projet contribuent à déterminer la charge de travail de l'architecte et la valeur de ses diverses compétences sur le marché⁸ ; la gestion de la main d'œuvre dans les agences est pour une large part une réponse aux attentes des administrations et aux difficultés posées par la coopération avec ces dernières⁹. Au-delà même de l'énumération de ces thèmes, le mouvement engendré par le sommaire de l'ouvrage illustre bien l'ensemble de la démarche. Le travail commençait par un chapitre de cadrage sur la profession d'architecte, portant sur le droit, l'économie de la profession, les débats stylistiques et la construction européenne. Il se poursuivait par cinq chapitres consacrés à la politique de l'administration, où les architectes apparaissaient toujours au côté d'autres acteurs et étaient regardés à travers le prisme de leurs interactions avec ces autres acteurs. Le dernier chapitre revenait sur la profession, bouclant ainsi l'ouvrage, et plus précisément sur le marché du travail des architectes et la gestion de la main d'œuvre dans les agences. L'organisation économique des agences et la détermination des carrières des architectes étaient analysées comme les conséquences

⁶ Chapitre 3. Ce chapitre montrait l'évolution des critères de choix des architectes, grâce à l'analyse systématique de résultats de 97 concours différenciés par la taille des opérations et leur degré de technicité, en sorte d'éclairer le fonctionnement du marché de la commande. Il comprenait de plus la restitution de l'observation des débats au cours des différentes phases de plusieurs de ces concours. Ce travail mené à l'A.P.-H.P. était éclairé par une comparaison à partir d'un travail similaire – mais plus léger – effectué au CHU de Lille.

⁷ Chapitre 4. Ce chapitre faisait l'objet d'une étude inspirée à la fois de la sociologie des organisations et de l'analyse économique de la bureaucratie (Grefte, 1981), visant à expliquer comment, entre 1979 et 1991, le directeur des équipements était parvenu à se constituer un budget discrétionnaire lui permettant de financer des dérapages de coût allant jusqu'à plus de 80% sur les opérations phares de sa politique, en dépit des règles contraignantes d'allocation des enveloppes entre opérations en amont de la prise en charge des dossiers par sa direction.

⁸ Chapitre 5. Ce chapitre suit plusieurs projets en sorte de restituer la temporalité des interventions des différents acteurs tout au long du processus collectif de conception, et de montrer les interpénétrations de la programmation (c'est-à-dire de l'élaboration du cahier des charges) et de la conception - sur lesquelles je reviendrai plus loin dans ce mémoire - les interférences d'autres acteurs avec le travail de l'architecte et les conflits et difficultés de coordination auxquelles avaient conduit certaines opérations. Il était complété par le chapitre 6, consacré à l'hôpital Georges Pompidou, sur lequel je reviens plus loin.

⁹ Chapitre 7. L'économie des agences reflète en effet les aléas de la commande : les administrations font supporter le coût de ces aléas aux agences, qui le font supporter à des étudiants ou des jeunes diplômés que les déséquilibres du marché du travail des architectes, étudiés dans le chapitre 1, rendent disponibles.

d'une adaptation stratégique de ces derniers aux aléas engendrés par la politique de l'administration.

Il est d'autant moins question de présenter ici l'ensemble de la politique de l'A.P.-H.P. qu'elle constitue une des études de cas utilisées, avec des questionnements entièrement nouveaux, dans le mémoire de recherche originale produit par ailleurs pour l'HDR. Je centrerai la présentation de ce travail sur deux aspects : l'analyse d'un grand projet hospitalier, monographie dans la monographie, et celle – assez pessimiste – des difficultés de la profession d'architecte.

L'hôpital européen Georges Pompidou : étude de cas d'une coopération longue et chaotique

Je me contenterai de dire quelques mots du projet qui, compte tenu de sa taille, s'est prêté à un traitement autonome dans la recherche (Chapitre 6). L'activité édilitaire de l'APHP au cours de la période étudiée comprenait en effet la construction d'un immense hôpital, auquel une attention particulière a été apportée, permettant de rattacher cette recherche au thème des grands projets architecturaux, tel que Philippe Urfalino notamment s'y est intéressé (Urfalino, 1994). L'histoire de l'hôpital européen Georges Pompidou commence en 1976 avec le projet de construction d'un hôpital dont le chantier n'a débuté qu'au début des années 1990. A partir des archives, d'entretiens avec de nombreux acteurs, et de l'observation de réunions de travail entre 1990 et 1994, j'ai étudié cette longue histoire et essayé de rendre compte des choix effectués. Un thème traverse l'ensemble de l'étude : celui des décisions absurdes de l'administration, des effets pervers de retards répétés et des difficultés engendrées pour l'architecte. Par exemple, l'analyse montre les contraintes qui ont pesé sur la localisation de l'hôpital dans le XV^e arrondissement de Paris - alors que des besoins avaient été répertoriés en lointaine banlieue -, et sur les choix de spécialités, qui ne découlent pas non plus principalement d'une analyse des besoins.

Des comparaisons avec d'autres grands projets (Stade de France, Opéra Bastille, Bibliothèque François-Mitterrand) permettent de comprendre les difficultés propres aux opérations de cette importance. Elles ont donné lieu à un article publié par ailleurs [8]. Pour éviter l'enlisement auquel risquent de conduire le grand nombre d'acteurs et la

complexité des opérations, on a eu recours à des administrations de mission *ad hoc* (Opéra Bastille, Bibliothèque François-Mitterrand) ou à un système de concession (Stade de France). L'hôpital européen Georges-Pompidou illustre *a contrario* les limites des procédures ordinaires : la prolifération incontrôlée d'acteurs suscite des blocages décisionnels et des retards ; l'obsolescence de décisions anciennes rend alors indispensables de nouvelles études qui complexifient encore le travail et alimentent les retards, sans pour autant qu'il soit possible de s'affranchir complètement de choix déjà dépassés.

L'histoire de l'hôpital Georges Pompidou illustre particulièrement bien la faiblesse de l'architecte face à l'administration dans la conduite du projet. Ce dernier a dû attendre des décennies que son projet soit mené à bien ! Il a dû le redessiner à de multiples reprises, soit parce que le cahier des charges évoluait quantitativement, soit parce que, de nouveaux utilisateurs arrivant au fil du temps, les demandes d'organisation des locaux changeaient. L'étude des réunions de travail à l'Assistance Publique lors de ces modifications fait apparaître l'architecte, en aval bien sûr du concours où il travaille seul, comme une chambre d'enregistrement de ces modifications imprévisibles et chaotiques.

Cette recherche montre aussi que, quelle que soit la procédure adoptée, la nécessité de légitimer ces opérations coûteuses conduit souvent à vouloir leur faire répondre à des demandes potentielles pourtant hasardeuses. Ainsi, un dérapage du coût a été financé par... une augmentation de la taille de l'opération : il s'agissait de faire venir de nouveaux services pour pouvoir fermer un hôpital en cours de rénovation et dont le personnel ne voulait pas de ce déménagement, Broussais, afin de vendre les locaux pour obtenir des recettes supplémentaires. L'offre de services est ainsi augmentée, ce qui provoque un surdimensionnement du projet et *in fine* des surcoûts inutiles. Les grands projets à vocation culturelle confirment cette conclusion qu'un jeu avec l'offre permet de relégitimer des opérations menacées : quelques années plus tard, un article avec Thomas Hélie, alors doctorant en sciences politiques, reprenait cette perspective en montrant que les jeux dans la définition des publics sont une des ressources des acteurs chargés de la conduite de ces opérations [16]. Il était consacré à la Bibliothèque Nationale de France et aux zéniths, projets culturels sur lesquels portait la thèse de Thomas : coécrit, il s'appuie

cependant exclusivement sur du matériel tiré de cette thèse et je ne m'y attarderai donc pas.

Les faiblesses de la profession d'architecte

Tentons de retrouver ce qui concernait particulièrement la profession d'architecte dans cette recherche originale et dans les données de cadrage accumulées. Ces quelques rappels serviront ensuite d'arrière plan à la présentation de l'ensemble de mes travaux. Le constat d'ensemble est celui d'une profession confrontée à de multiples facteurs de faiblesse. Cette faiblesse se donne à voir en premier lieu à partir de quelques indicateurs économiques. A l'époque où cette recherche est menée, chaque année, environ un architecte libéral sur six n'obtient aucune commande et doit vivre d'autres activités ou de solidarité familiale. En 1995, 48% des libéraux ont gagné moins de 150 000 francs nets. L'explosion des effectifs professionnels, de 9 061 au 31 décembre 1970 à 26 797 au 31 décembre 1996, contribue à rendre compte de ces difficultés, mais elle ne suffit pas : les architectes sont moins nombreux en France que dans la plupart des pays de l'Union européenne¹⁰. Un des objectifs de la recherche était donc de chercher les explications de ces difficultés du côté de la répartition des demandes de prestations d'architecture.

En France, environ 70% des constructions sont réalisées sans architecte. Sur un plan purement juridique, les limites du monopole instauré par la loi du 3 janvier 1977 expliquent cette situation, puisqu'il ne concerne que les bâtiments neufs non agricoles de plus de 170 m² ou dont le maître d'ouvrage est une personne morale, les bâtiments agricoles de plus de 800 m² et les réhabilitations qui s'accompagnent de modifications de façades ou d'un changement de destination du bâtiment. Il laisse donc échapper la plupart des réhabilitations et le marché des maisons individuelles, qui prenaient une importance croissante au moment même où la loi était votée.

De plus, même quand le recours aux services d'un architecte est obligatoire, le droit laisse subsister des incertitudes importantes quant à l'extension de son intervention.

¹⁰ A l'époque, la France compte 45 architectes inscrits à l'Ordre pour 100 000 habitants, contre 82 pour l'ensemble de l'Union européenne, et environ 120 en Allemagne, 115 en Italie, 60 en Espagne et 50 au Royaume-Uni.

L'étude de la division du travail conduite dans une perspective historique montre ainsi que les architectes ont été dépossédés de tâches techniques au profit d'autres acteurs : la programmation (ou élaboration du cahier des charges de l'opération) avec l'apparition dans les années 1970 des programmistes, le calcul des coûts avec l'intervention des économistes de la construction (dont Raymonde Moulin et ses coauteurs avaient déjà observé le développement sous l'appellation de métreurs-vérificateurs, Moulin *et al.*, 1973), le contrôle de la constructibilité et de la sécurité avec les bureaux d'études techniques et les bureaux de contrôle.

Un détour historique et des comparaisons internationales éclairent la situation contemporaine. Dès le 18^e siècle, les architectes de l'Académie royale, concentrés à Paris, repliés sur leur identité d'artiste et intéressés uniquement par les prestigieuses commandes royales, ont abandonné la plupart des commandes aux ingénieurs du corps des Ponts, plus nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire. Au cours des 19^e et 20^e siècles, les réformes visant à renforcer la technique dans l'enseignement de l'architecture ont échoué. Dans d'autres pays d'Europe, les architectes sont à l'inverse proches des ingénieurs. En Italie, les deux groupes professionnels se sont alliés entre les deux guerres pour obtenir des missions nouvelles en réponse aux besoins du régime fasciste socialement interventionniste. En Espagne, l'architecte a pu garder l'autorité sur les autres intervenants de la conception, grâce à ses compétences techniques acquises au cours de deux années d'études communes avec les ingénieurs. En Italie, en Allemagne, en Angleterre et au Portugal, l'enseignement dispensé aux architectes est aussi commun pendant un ou deux ans avec celui des futurs ingénieurs. En France, seule l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg a su instaurer cette proximité avec les ingénieurs, mais il s'agit d'un héritage de l'occupation allemande.

Au-delà de ce cadrage historique, juridique et statistique sur la profession, la recherche tentait d'expliquer la restriction du rôle de l'architecte en France par l'histoire des luttes successives des architectes pour la définition de leur territoire, et des erreurs commises au cours de cette histoire. L'argument général était le suivant. Isolés et repliés sur leur identité d'artiste, les architectes n'ont pas su convaincre aussi bien que d'autres professions qu'ils détiennent un savoir de haut niveau et socialement utile. L'explication tient pour partie à la nature des savoirs et savoir-faire que les architectes utilisent et font

valoir dans leur travail. J'y reviendrai plus loin dans ce mémoire. Il suffit ici de noter que les architectes revendiquent de faire la synthèse de multiples contraintes dans leur projet : esthétique, économie, usages, urbanisme, de plus en plus souvent développement durable¹¹. Cette représentation du travail de l'architecte est juste. Mais elle n'est pas claire à l'extérieur de la profession (que veut dire faire la synthèse ?) et prête à malentendu : les architectes passent pour des « généralistes », compétents un peu dans tout mais moins dans chaque domaine que les véritables spécialistes, notamment ingénieurs. Or comme le note Freidson, le professionnalisme est fondé sur une forte valorisation de la spécialisation. Pour obtenir un abri sur un marché, un éventail de savoirs disparates n'a pas la même efficacité rhétorique et sociale qu'un savoir facilement identifiable. Ainsi, aucune des très nombreuses compétences détenues par les architectes ne les protège de la concurrence d'autres métiers. Ou plus précisément la seule exception aisément saisissable pour des non-spécialistes est l'esthétique. Mais cette dernière manque d'efficacité : dans les démocraties libérales attachées à l'autonomie de l'art, il est désormais impossible de fonder un statut professionnel officiel, en dehors de l'enseignement, sur la maîtrise de savoirs ou de savoir-faire purement esthétiques, car cela reviendrait à rétablir une académie.

Une profession ne peut être protégée de la concurrence que si elle justifie son statut privilégié par sa contribution au bien commun. Or l'utilité sociale de l'architecte n'est pas plus facile à identifier que sa compétence. L'apport esthétique auquel la majorité des architectes est particulièrement attachée est inopérant, notamment parce que le goût du public et celui des architectes divergent. En effet, faute d'une culture suffisante du public, le goût des architectes rencontre une audience qui est rarement meilleure que les productions des promoteurs qui s'inspirent de modèles traditionnels de construction, par exemple par l'usage fréquent du toit à double pente. L'absence de consensus entre les architectes et le grand public (ou les usagers) sur la qualité architecturale empêche de rendre lisible la contribution de l'architecte au bien commun – si cette contribution est de l'ordre de l'esthétique.

¹¹ Voir la contribution de l'UNSFSA dans Barré, 2001.

Peu après la thèse, cette question de la difficulté des architectes à défendre leur territoire a été abordée dans un article consacré à une comparaison avec deux autres professions : les urbanistes et les paysagistes, pour laquelle j'ai effectué un travail bibliographique [13]. Une approche historique a ainsi permis de montrer comment, dans une perspective proche de la sociologie d'Abbott, les membres de ces deux métiers de constitution récente ont réussi à se constituer un « territoire »¹² au détriment des architectes qui n'ont à l'inverse pas su faire évoluer leur pratique pour adopter leur offre à de nouvelles demandes : ces derniers s'en sont tenus à leur conception très particulière de la qualité architecturale, tandis que d'autres professionnels se saisissaient de demandes émergentes auxquels les architectes ne se pressaient pas de répondre parce qu'elles correspondaient très imparfaitement à la conception qu'ils avaient des tâches nobles dans leur activité. Ainsi, les architectes n'ont pas toujours su saisir les occasions qui se présentaient à eux de convaincre que leur intervention répond à de vrais besoins, ou aide à résoudre des problèmes dont l'intérêt est généralement reconnu.

III- De l'étude de la coopération au discours sur les productions architecturales

Cette exploration du monde de l'architecture s'est ensuite prolongée avec d'autres objets. Deux articles issus de la thèse et une recherche originale ont permis d'aborder une question qui, sans être totalement absente dans la thèse, n'y avait pas non plus été abordée systématiquement : celle des productions architecturales. Dans le premier [6], il s'agit de voir comment les architectes travaillent, collectivement, à la recherche d'innovations dans l'hébergement des personnes âgées. Le cadre est bien sûr l'APHP, et plus précisément un ensemble d'opérations pour le grand âge, qui ont tenu une place importante dans sa politique. L'argument est que l'administration joue un rôle clé dans ces innovations, parce qu'elle constitue le lieu de la capitalisation des connaissances. Il s'agit donc toujours de situer le centre de gravité du monde de l'architecture hors de la profession : c'est

¹² « Territoire » est la traduction du terme américain « jurisdiction », souvent traduit par « juridiction » en français. Cette dernière traduction est un faux sens qui obscurcit la théorie d'Abbott. En français, « juridiction » ne renvoie qu'à des domaines de compétence officiellement définis, notamment pour les tribunaux, alors que le terme anglo-saxon « jurisdiction » est utilisé, tant dans le vocabulaire courant que chez Abbott, pour désigner des domaines de compétences, qu'ils soient formalisés ou non. Le choix de « territoire » se justifie par le fait qu'Abbott emploie par ailleurs la métaphore écologique, qui a donné son titre à un article de 2003 sur « les Écologies liées ».

l'administration qui rend l'innovation possible en permettant que des innovations soient tentées non pas dans le cadre d'une opération, mais par un apprentissage qui conduit à affiner d'une opération à une autre une solution à un même problème, par exemple celui de l'ouverture de l'hôpital sur la ville en sorte de permettre des rencontres entre pensionnaires des institutions pour le quatrième âge et personnes extérieures, ou encore celui de l'organisation des grandes unités d'hébergement en « appartements » d'échelle plus acceptable. Le deuxième article s'intéresse à la question de l'intégration des bâtiments dans leur site [11]. Je m'y attarderai un peu plus longuement ci-dessous. Puis la question des productions architecturales a été abordée à partir d'un nouveau terrain dans le cadre d'un contrat de recherche avec le Plan construction et architecture (ministère du Logement), à la demande d'Anne Gotman, contrat qui m'a conduit à m'intéresser plus spécifiquement à la question de l'adaptation du logement social à des attentes des usagers en matière de fonctionnement des espaces [1].

La prise en compte du site dans la conception des hôpitaux

Aborder ce thème peut se justifier par l'importance sociale de la question. L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris est l'un des plus gros propriétaires fonciers de la région Ile-de-France et son patrimoine est particulièrement intéressant, notamment de par son hétérogénéité : il comprend ainsi tout à la fois des hôpitaux ou morceaux d'hôpitaux antérieurs au vingtième siècle (l'Hotel-Dieu, une partie des hôpitaux Laennec, Lariboisière, Saint-Louis et Cochin par exemple) et des bâtiments construits dans les années 1960 et 1970 et qui ont constitué un terrain d'application du fonctionnalisme (Saint-Antoine, Bichat, Antoine Béchère à Clamart, Henri Mondor à Créteil, ou encore Avicenne à Bobigny, pour nous en tenir là aussi à quelques exemples). Certains des premiers ont été classés, en entier (l'Hotel-Dieu) ou en partie (Tenon, Lariboisière, Bicêtre, le “quadrilatère historique” de Saint-Louis). Ces classements se justifient tant par la valeur mémoriale que par la valeur esthétique de ces bâtiments. Notamment, les “hôpitaux pavillonnaires” sont les témoins d'une conception de l'hôpital qui a présidé aux constructions pendant un siècle, de Lariboisière, conçu à partir de 1935 par Bernard

Poyet¹³, à Beaujon, dernier grand hôpital de l'entre-deux guerre, qui date de 1936. Il s'agit donc d'un patrimoine remarquable qui justifie de s'intéresser à son évolution.

C'est bien sûr la façon dont cette question a été étudiée qui retiendra ici principalement notre attention. Le but de l'article était de rendre compte de l'évolution récente des hôpitaux pavillonnaires édifiés tout au long du 19^e siècle, et qui ont eu beaucoup à souffrir des constructions récentes en leur sein. Ils ont en effet non seulement accueilli les réalisations des années 1960 et 1970, inspirées comme les hôpitaux neufs par le fonctionnalisme, mais aussi des opérations des années 1980, à propos desquelles il s'agissait de comprendre pourquoi elles n'ont pas été plus respectueuses des sites qu'elles sont venues modifier. Mon travail s'attachait principalement à la période qui a commencé avec la réforme de la politique architecturale survenue en 1979 : le peu de respect des épigones du courant moderne pour le patrimoine et les conséquences de cette attitude sont en effet des phénomènes déjà bien connus, sur lesquels il ne me semblait pas utile de revenir. Surtout, le choix de cette période permettait d'utiliser les résultats de l'étude de la politique de l'administration.

L'intérêt du propos était de montrer à partir d'un exemple que si les années 1980 ont vu augmenter l'importance du patrimoine dans le discours des professionnels de l'architecture et dans les préoccupations affichées par l'Etat, cette période n'en a pas moins prolongé dans de nombreux cas les dégâts commencés au cours des décennies antérieures. La tendance forte au cours des années 1980 à utiliser la politique architecturale à des fins de communication et les modalités de construction des réputations d'architectes se révélaient ainsi préjudiciables au respect des bâtiments existants, dans la mesure où elles constituaient des incitations aux gestes architecturaux. Les caractéristiques des politiques avaient ainsi leur traduction dans la forme même des bâtiments construits : malgré l'égal manque de respect des politiques des années 1960 et 1970 et des années 1980 à l'égard du patrimoine, les constructions de ces périodes ont eu des effets sur le patrimoine très différents, dont mon approche m'a permis de rendre compte.

¹³ Il faut cependant préciser que les réflexions qui ont permis l'élaboration du modèle d'hôpital pavillonnaire sont antérieures à la conception de Lariboisière : d'une part Poyet fait la synthèse des apports d'architectes hospitaliers du 18^e siècle et d'autre part les Anglais ont conçu longtemps avant les Français des hôpitaux qui peuvent déjà être rattachés à ce type (notamment le Royal Naval Hospital de Greenwich, qui est dû à Christopher Wren et date de 1694).

Le premier enseignement que je tirai de ce travail concernait l'attitude ambivalente de la puissance publique à l'égard du patrimoine. Des pratiques destructrices, qui par leur ampleur et leur permanence apparaissaient comme plus que de simples accidents, coexistaient avec un discours volontariste sur l'importance de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine. L'attitude des architectes maîtres d'œuvre présentait la même ambivalence : leur discours faisait une place importante au patrimoine, alors même que beaucoup d'opérations architecturales en font peu de cas. Une différence était cependant notée entre architecte et maître d'ouvrage : l'attitude des architectes à l'égard du patrimoine était comprise comme une conséquence des attentes de leurs commanditaires et des modalités de constitution des réputations. Les architectes ne sont en effet pas en position de modifier les priorités des politiques architecturales ou l'organisation séquentielle du travail qui conduit à faire du site un palimpseste d'interventions successives. Ainsi le décalage souligné entre le discours des professionnels et leurs pratiques était-il expliqué dans une certaine mesure par le peu d'autonomie dont ils disposaient dans l'exercice de leur profession, même si certains architectes trouvaient aussi leur compte à oublier les valeurs qu'ils ont mises en avant dans leur critique du fonctionnalisme du courant moderne.

La démarche adoptée dans cet article était la même que dans celui sur l'hébergement des personnes âgées. Il s'agissait de rendre compte des productions par la division du travail. La perspective n'était certes pas pour autant déterministe : ce qui est conçu était considéré comme le résultat de choix, ceux des architectes et de leurs maîtres d'ouvrage pour l'essentiel. Mais l'accent était mis sur les incitations à concevoir tel ou tel type d'architecture : innovante sur les personnes âgées ; respectueuse ou non du site. Rien n'était dit en revanche sur des explications de ces choix qui pourraient être trouvées dans le corps de savoirs, les valeurs, ou plus généralement la culture que les architectes mobilisent pour mener à bien leur travail. L'idée était que le sociologue ne peut parler des productions qu'en s'appuyant sur l'étude, qu'il a menée antérieurement, du travail et des politiques. Ce point de vue prolongeait la perspective ouverte par Raymonde Moulin dans ses travaux sur le marché de l'art, sur les institutions, et sur les professions artistiques : en mettant ces thèmes au cœur de sa recherche, elle visait à rompre avec une approche qui, centrée sur les œuvres, relevait plus de l'herméneutique que de la sociologie. Il s'agissait donc de montrer que l'étude d'ensemble de la politique architecturale des administrations

est aussi utile que le discours théorique des acteurs de la conception architecturale pour comprendre comment le patrimoine évolue. En l'absence même de politique du patrimoine bien définie, l'évolution d'un ensemble de bâtiments qui ont une valeur mémorielle ou esthétique peut ainsi être expliquée par des caractéristiques parfaitement identifiables de la politique de l'administration, même si elles relèvent d'autres enjeux.

Cet article appelle un autre commentaire. Il comprend une dimension normative : les opérations non respectueuses du site y sont présentées comme un mal. L'intégration dans le site y est donc considérée – même si cela n'est pas explicité – comme une valeur positive de l'architecture. Il y a là un impensé, même si le fait que le respect du site soit souhaitable est une connaissance commune assez partagée pour que cet impensé ait une chance de passer inaperçu à la lecture. La spécificité de l'architecture pointait ici son nez dans la recherche mais fort discrètement et en catimini. C'est pourquoi nous retrouvons ce thème du site, abordé de façon fort différente, dans le travail que je produis en parallèle à ce mémoire.

La prise en compte des usages dans la conception du logement social : bilan d'opérations expérimentales

La première recherche qui a suivi la thèse répondait à une commande du ministère du Logement formulée par Anne Gotman et s'insérait dans un ensemble d'interrogations de ce ministère, proches de celle abordée à propos du patrimoine mais cette fois-ci sur les usages : comment améliorer la prise en compte des usages des logements par leurs habitants dans la conception ? Pour traiter de cette question de la prise en compte des usages, l'Etat, intervenant dans la commande publique d'architecture, avait fait appel depuis le début des années 1980 aux sciences sociales et à des intervenants extérieurs au processus habituel de conception, afin de participer à des opérations expérimentales sur l'architecture du logement social. Notamment, dans le cadre du programme *Conceptions et Usages de l'Habitat* (CUH), le Plan construction et architecture avait demandé à ces intervenants à la fois de guider l'action programmatique, de l'accompagner et de l'évaluer. Ainsi, des sociologues ou des intervenants faisant œuvre de sociologues devaient participer eux-mêmes à la programmation. Ils devaient ensuite accompagner le processus de conception afin de veiller au respect des exigences concernant les usages. Ils devaient

enfin évaluer l'ensemble de l'opération à travers une étude *post-occupancy* de l'appropriation des logements par leurs occupants, et effectuer un historique de l'opération devant aider à comprendre la logique des choix et les modalités de prise en compte des usages. Il m'était demandé de m'appuyer sur les rapports rédigés par les sociologues (ou par les intervenants, souvent architectes, faisant office de sociologues), pour tenter d'élaborer une synthèse sur ce que le programme CUH avait apporté sur la question des usages. Anne Gotman, en formulant cette commande, avait en tête une étude sociologique inspirée de l'approche beckerienne de la coopération entre acteurs participant de façon plus ou moins centrale à la création d'une œuvre d'art (Becker, 1988), afin de mettre en évidence l'apport des sociologues à la conception.

Je m'étais donc appuyé à nouveau sur le cadre d'analyse élaboré par Howard Becker. Des outils sociologiques utilisés plus ponctuellement étaient empruntés pour l'essentiel à des théories de la négociation : notamment l'approche interactionniste (Strauss, 1992), l'analyse stratégique (Crozier et Friedberg, 1977, Friedberg, 1993) ou encore l'économie institutionnelle (Favereau, 1989). Un cadre théorique permettant de mettre l'accent sur la dimension collective de l'activité artistique et invitant à la description du travail de tous les acteurs qui y sont impliqués, sans préjuger de leur importance, est particulièrement adapté pour tenter de rendre compte de la contribution des suiveurs intervenants à la demande du PCA dans les opérations expérimentales dans le domaine du logement social. Ce cadre devait en effet permettre d'analyser le travail de ces suiveurs sans dépendre de présupposés quant à leur participation au projet. Notamment, il devait permettre de s'affranchir de la représentation officielle de leur action comme évaluation, pour mettre en évidence la diversité des postures adoptées : pour rendre compte de leur intervention, il fallait savoir identifier des apports qui pouvaient ne pas être dans la logique des programmes expérimentaux.

Mais ce travail rejoint Becker sur un autre point, qui n'était pas voulu. Becker montre dans une étude classique sur la socialisation des étudiants en médecine, conduite avec plusieurs collègues (Becker et al., 1961) que ce qu'il est intéressant d'observer chez les étudiants en médecine n'est peut-être pas principalement leur apprentissage de leur futur métier, mais un enjeu tout aussi important qui structure leurs relations : les relations entre hommes et femmes. De même, la question de l'innovation dans le logement est vite

passée au second plan de la recherche car, de fait, ce n'est pas ce qui intéressait le plus les acteurs. En réalité, bien peu de ces travaux ont donné lieu à des innovations reproductibles ou même simplement à un effort significatif pour en créer les conditions. La capitalisation des résultats qui devait avoir lieu n'a pas été entreprise. Ce qui apparaît, c'est un usage instrumental du dispositif d'incitation à l'innovation mis en place par la puissance publique, à des fins différentes de celles qui étaient visées lors de cette mise en place : financement du fonctionnement d'un service de recherche, obtention de rallonges budgétaires pour le financement des opérations de construction. Une étude classique de sociologie des organisations prenait ainsi le dessus, conduisant à identifier les enjeux pour les acteurs de leur participation à ces programmes et, une fois encore, les effets pervers de ces jeux d'acteurs.

Le travail se terminait cependant par une réflexion générale sur les obstacles à la prise en compte des usages dans la conception du logement social, symétrique de celle menée antérieurement sur la prise en compte du site dans la conception des hôpitaux. Certains de ces obstacles tiennent au caractère toujours pluriel de la demande des habitants. De plus, le rôle direct désormais marginal joué par l'Etat dans la conception des logements sociaux oblige à réfléchir à des modalités complexes d'intervention, relevant plus de l'incitation que de la conduite de projet. La culture des architectes et maîtres d'ouvrage locaux, souvent peu enclins à faire de la question des usages une priorité de leur action, constitue elle aussi un obstacle à une attention accrue portée aux besoins et au confort des habitants.

Mais la question des savoirs sur les usages et celle de la place des usages dans la culture des architectes restaient là encore des angles morts de la recherche. En fait, une limite de la recherche (dans le double sens d'une frontière et d'une lacune) apparaît ici, similaire à celle qui a été notée à propos du site et de l'impensé que représente sa place dans la culture des architectes : l'explication se cantonne toujours à la division du travail, sans entrer au cœur de la culture architecturale. Les facteurs qui relèvent de cette dernière ne sont pas abordés. L'architecture n'est toujours pas étudiée ni même clairement nommée en tant que telle. Sa spécificité apparaît donc une fois encore subrepticement. Une des conclusions que j'en tire aujourd'hui est alors que, faute que l'architecture soit prise comme objet en tant que telle, c'est-à-dire objectivée par les moyens de la sociologie,

cette dernière reste de fait subordonnée aux problématiques de la première. Cela n'invalide d'ailleurs pas pour autant complètement les résultats : rien en effet ne permet de douter de la pertinence de regarder la division du travail pour comprendre comment un bâtiment est intégré dans son site, ou comment les usages sont pris en compte dans la conception de logement. Mais du point de vue d'une sociologie autonome, ces questions ne devraient être posées que si une raison de les poser a préalablement été clairement énoncée. Tant que la substance de l'architecture n'a pas été prise au sérieux, la seule raison de les poser est une conviction partagée de leur importance, conviction qui repose elle-même soit sur le fait que les acteurs compétents se la posent, soit sur la doxa, soit, c'est en l'occurrence probablement le cas, sur les deux. A la fin des années 1990, je n'étais pas en mesure d'aborder cette question de front. Elle le sera un peu plus tard, d'une façon qui oblige, pour pouvoir mettre en œuvre une démarche substantialiste de recherche, à rompre avec des credo fortement établis de la sociologie des professions. Cette rupture sera présentée un peu plus loin.

IV- Diversification des thèmes d'étude sur la profession d'architecte et professions connexes

Un ouvrage de présentation synthétique des connaissances disponibles sur la profession [3] a ensuite permis de faire le point sur les connaissances dans ce domaine, en abordant de nouveaux thèmes : le syndicalisme, l'enseignement, la construction européenne par exemple. Cet ouvrage est difficile à résumer : il visait avant tout à rassembler un ensemble de connaissances dispersées sur l'architecture, et constituait une occasion de collecter un ensemble de données nouvelles sur la profession. Parallèlement à la rédaction de cet ouvrage, plusieurs recherches ont été lancées, portant soit, toujours, sur les architectes seuls, soit sur les architectes et d'autres métiers servant ici de bases de comparaison : urbanistes, paysagistes, et designers.

La commande publique d'architecture des collectivités locales

Une première recherche portait sur la commande publique d'architecture des collectivités locales. Recherche sur contrat avec le ministère de la Culture, elle a en premier lieu servi à améliorer ma connaissance des évolutions récentes des politiques de la commande publique d'architecture, afin de rompre avec une image trop dépendante du marché en Ile-de-France. Du point de vue de la connaissance de l'objet, cet enjeu est assez important car, du fait de la décentralisation, les collectivités locales jouent un rôle croissant dans cette commande. Cependant, la commande publique locale d'architecture ne constitue pas un objet en soi. Un premier constat est en effet que les différences dans ce qui se passe tiennent moins à l'échelon administratif considéré, qu'à la taille de la collectivité locale ou de l'administration, même si cette dernière ne les explique pas toutes.

La recherche, conduite dans trois conseils généraux, en charge depuis 1986 de la construction des collèges, ainsi que dans une municipalité, a permis d'observer quatre collectivités locales d'importance très inégales : le département des Bouches du Rhône, le département du Nord, le département d'Ille-et-Vilaine et la ville de Rennes. Si les conseils généraux sont en charge de la construction des collèges depuis 1986, ils n'ont cependant pas défini de véritable politique avant 1993, se contentant dans un premier temps d'entretenir leur patrimoine. En 1993, une incitation est instituée par le gouvernement Balladur et modifie fortement la donne¹⁴. Cet événement constituait un cadre expérimental idéal pour s'intéresser à la mise en place de politiques. Il s'agissait ainsi de voir comment une politique originale de construction de collèges s'est mise en place à partir de 1993 dans chacun de ces départements, à la faveur de cette incitation gouvernementale.

Les maîtres d'ouvrage dont l'activité édilitaire est la plus importante se sont volontiers saisis de leurs nouvelles attributions pour mettre en œuvre des politiques

¹⁴ En mai 1992, une tribune provisoire de stade de football s'est écroulée à Furiani en Corse, faisant plusieurs morts. Pour la première fois, des membres de la commission de sécurité, le préfet et le maire sont poursuivis pénalement. A la rentrée scolaire suivante, les commissions de sécurité réagissent à l'événement en rendant des avis défavorables pour l'utilisation de certains établissements scolaires, notamment les collèges métalliques Pailleron (à l'instar de celui qui a brûlé en causant de nombreux morts en 1973) ou de modèles approchants (GEC). Suite à l'affaire Furiani, et alors que l'Etat n'a plus la compétence de la construction des collèges depuis 1986, le Premier Ministre Edouard Balladur décide d'accorder des prêts de l'Etat à faible taux d'intérêt aux collectivités territoriales qui lanceront rapidement des travaux de mise en conformité aux normes de sécurité des équipements dont elles ont la responsabilité, ou de construction en vue de remplacer ces équipements. Mais l'Etat met la pression sur les collectivités territoriales en définissant un délai très court pour le lancement des études et des travaux.

originales, où la communication joue un grand rôle. Le phénomène, général, ne concerne pas que les conseils généraux. Les grandes villes en compétition pour le statut de métropoles européennes se sont lancées dans des opérations qui devaient rehausser leur image, en dépensant parfois des sommes importantes et en recourant aux services d'architectes célèbres. Des assemblées régionales ou départementales ont décidé la construction d'Hôtels de région ou de département qui ont pu être qualifiés de pharaoniques. A travers ces réalisations, les collectivités territoriales ont voulu donner une image de modernité, de pouvoir et de dynamisme, ce qui devait aider à faire venir des activités nouvelles et des habitants des classes moyennes et supérieures.

Mais les différences entre collectivités sont grandes. Le conseil général des Bouches-du-Rhône a mis la communication au centre de sa démarche de construction de collèges, au point qu'elle a fortement influé sur les modalités même de conception des collèges et les caractéristiques des réalisations, tandis que les deux autres utilisent les constructions dans leur communication, mais sans que cette dernière tienne une place très importante et surtout sans qu'elle semble influencer sur les choix en matière d'architecture. La taille du département d'Ille-et-Vilaine et une doctrine rigoureuse en matière de dépense contribuent à expliquer le peu d'ambition de sa politique de communication. Ce constat est sans surprise, puisque la comparaison A.P.-H.P. – hôpitaux de province que j'avais mené dans le cadre de ma thèse avait déjà montré qu'un volume assez important d'activité avait été une condition favorable à ce que les maîtres d'ouvrage fassent de la construction de leurs équipements un enjeu de communication [2]. Philippe Urfalino a de même montré que dans le cas des grands travaux, le lancement simultané de plusieurs opérations avait fortement contribué à leur identité comme tels (Urfalino, 1994). De façon générale, le volume de construction est un facteur important de valorisation de l'activité édilitaire, notamment dans les médias.

Ainsi, en Ille-et-Vilaine, où la construction de collèges neufs est rare (il s'en est construit quatre en quinze ans), la décision de localisation, le concours, la pose de la première pierre, l'inauguration et la première rentrée scolaire donnent bien entendu lieu à communication, au coup par coup (dans la plaquette départementale, par l'édition d'un dossier de presse...) mais il n'y a pas de stratégie forte et continue de valorisation de l'ensemble de la politique de construction du conseil général. L'essentiel de la

communication sur la politique d'enseignement de ce dernier porte sur des actions d'une toute autre nature, celles qui permettent de diminuer le coût pour les parents de la scolarité des élèves et d'augmenter le confort de travail des enfants, notamment les plus défavorisés : subventions aux cantines scolaires, achat de livres mis à disposition des établissements et mise en place d'un réseau de ramassage scolaire performant, au profit des villages de ce département encore rural. Ces actions permettent de donner du département une image sociale, et de toucher l'ensemble des familles d'élèves.

La taille du conseil général et l'importance de son activité de construction ne sauraient cependant tout expliquer. Dans le Nord et les Bouches-du-Rhône, où plusieurs dizaines de collèges ont été construits ou réhabilités depuis la mise en place de la décentralisation, les conseils généraux ont profité du volume assez proche de leur activité pour élaborer des politiques originales de construction de collèges qui, au delà de chaque opération prise isolément, forment un tout. Mais ces politiques sont très différentes, notamment si on les regarde sous l'angle de leur rapport à la communication.

Dans les Bouches-du-Rhône, cette dernière figure au premier plan de la politique, au point d'avoir fortement influé sur certains choix¹⁵. En revanche, si le conseil général du Nord utilise l'architecture dans sa communication, la seconde ne conditionne pas la première, elle s'y ajoute. L'essentiel des efforts portent en effet sur des améliorations de la qualité architecturale qui se prêtent mal à valorisation médiatique : des réflexions très techniques sur des thèmes comme la maintenance, la qualité phonique, la couleur ou l'organisation des espaces ont été synthétisées dans des chartes et des performanciers destinés aux professionnels et ignorés du grand public. Ce travail très technique est fait de petites améliorations successives de la connaissance technique des modes de conception des bâtiments, compilées dans des documents arides, dont les effets sur les constructions seront ensuite diffus dans le temps et dans l'espace. Une des conditions de ces réflexions concerne en effet la temporalité du travail : l'apprentissage ne peut se faire que par incrémentation, en constituant peu à peu un corpus de références et d'enseignements à prendre en compte dans les nouvelles opérations.

¹⁵ Le choix de permettre aux habitants du quartier d'accéder à certaines parties des collèges pendant sa fermeture (salle informatique, amphithéâtre et

En conséquence, cette modalité d'apprentissage semble incompatible avec une démarche de valorisation des opérations qui obligerait à figer dès le début du travail les caractéristiques remarquables des opérations, c'est-à-dire celles sur lesquelles la communication s'appuiera. Or le conseil général de Marseille a mis en place dès 1993, dans le cadre d'un programme nommé *Concerto*, une politique de l'architecture où étaient déjà clairement définis et publiquement annoncés certains traits précis des 25 opérations à mener au cours des années suivantes. Parmi ces traits figurent un certain nombre de prescriptions quant à l'architecture à produire, c'est-à-dire l'élaboration de programmes qui prennent en compte la communication que le bâtiment permettra.

L'étude de la communication menée autour de *Concerto* permet de mettre en évidence les relations ambivalentes qu'elle entretient avec la définition fonctionnelle des projets et l'organisation du travail : elle s'appuie sur ces dernières, tout en imposant sa propre temporalité du travail et en figeant certains choix par les effets d'annonce qu'elle suppose, au détriment de la réflexion fonctionnelle et de l'apprentissage, tel qu'il a peu être mené dans le Nord. Ce constat n'est pas sans importance. Même si je n'y suis pas revenu ensuite, j'ai acquis la conviction que la communication est devenue une menace aussi importante sur la pratique professionnelle que le management et le contrôle des coûts plus fréquemment étudiés.

Pour saisir les raisons de ces différences, il reste à présenter les conditions de la mise en place des politiques de construction des collèges dans ces deux conseils généraux. Pour rendre compte du lancement à Marseille d'une politique où la communication, très construite et très maîtrisée, tient une place aussi importante, il faut mentionner ici trois faits. Cette politique de construction de collèges a été lancée peu de temps après la construction d'un Hôtel du Département audacieux et controversé dans un vieux quartier de Marseille¹⁶. Par le souci d'architecture qui est affiché et par la volonté de permettre à des architectes de s'exprimer, elle prolonge cette première grande initiative architecturale du département. Mais elle permet aussi de corriger ce qui a fait l'objet de critiques : le fait d'avoir utilisé l'argent public pour construire un bâtiment qui profite en priorité aux élus et a été conçu par un architecte étranger. Les bénéficiaires sont maintenant officiellement

¹⁶ Il s'agit d'un bâtiment hi tech de verre et d'acier dû à l'architecte anglais Aslop, construit dans le vieux quartier Saint-Just, et qui fait particulièrement débat à Marseille, tant il tranche avec ce à quoi les marseillais sont habitués par ailleurs.

les adolescents du département, leurs enseignants, et les habitants de chaque quartier où un collège est implanté et qui, toujours officiellement, peuvent utiliser certains équipements (salle informatique, amphithéâtre) pendant la fermeture du collège. De plus, grâce à la multiplicité des commandes, il est désormais possible de donner du travail à un grand nombre d'architectes locaux.

De plus, la collectivité départementale subit l'émulation du conseil régional, qui a lancé peu de temps auparavant une politique de construction de lycées déjà servie par une importante communication, le programme « lycées 2000 ». La concurrence entre les deux collectivités territoriales est renforcée par le fait qu'elles sont de couleurs politiques opposées et que leurs présidents respectifs sont tous deux candidats potentiels aux élections municipales de 1995 à Marseille. Enfin, cette politique doit beaucoup à la présence dans l'entourage du président du conseil général d'un militant socialiste architecte de profession. Déjà très impliqué dans lors du concours pour l'Hôtel du département, il trouve en quelques jours quel parti peut être tiré de l'incitation gouvernementale à lancer vite un grand nombre d'opérations¹⁷. Il a l'idée des concertations simultanées et du recours aux services de jeunes architectes pour les conduire, tout comme il contribue ensuite au choix de concepteurs qui bénéficient déjà d'une bonne notoriété régionale voire nationale. Le facteur humain, avec tout ce qu'il peut avoir de contingent, apparaît donc ici comme essentiel.

Ainsi, la comparaison de ces politiques montre qu'il faut éviter de présenter comme naturel un lien entre architecture et communication qui est très variable, se construit dans le temps et dont l'émergence elle-même doit être expliquée. Les relations entre architecture et communication sont ambivalentes : la seconde tient compte des autres dimensions de la politique de construction et notamment des fonctions du bâtiment. Mais elle peut aussi les modifier. Quand la communication se développe, elle est susceptible de se nourrir de thèmes diversifiés. En ne considérant qu'un conseil général, on voit ainsi apparaître comme thème de sa communication l'audace et la modernité des formes architecturales, la procédure suivie, avec les larges concertations qui expriment le souci de l'utilisateur, les nouveaux services offerts aux collégiens et aux habitants du quartier. Les

¹⁷ Lors d'une délibération du 16 avril 1993, le contenu des opérations, la façon de les mener, sont encore indéterminés. Dans une délibération du 11 juin 1993, tout est déjà décidé, grâce aux idées que cet architecte a lui-même apportées.

caractéristiques de l'opération influent bien entendu sur les possibilités de la mettre en valeur par la communication. Mais surtout, cette dernière pèse sur l'architecture. Elle s'appuie sur cette dernière, tout en imposant sa propre temporalité du travail et et quand elle conduit à figer le contenu ou la forme de l'opération par les effets d'annonce qu'elle suppose, elle peut aussi constituer un obstacle à la réflexion fonctionnelle, aux innovations et aux apprentissages. Elle ajoute des contraintes à celles de l'activité qu'il s'agit d'héberger. Ce constat n'est pas sans importance. Même si je n'y suis pas revenu ensuite, j'ai acquis la conviction que la communication est devenue une menace aussi importante sur l'autonomie de la pratique professionnelle que le management et le contrôle des coûts plus fréquemment étudiés.

La rhétorique professionnelle : architectes, paysagistes, designers industriels

La troisième recherche menée après la thèse portait sur la rhétorique professionnelle de trois professions : les architectes, les paysagistes et les designers [18]. Les raisons de les comparer étaient multiples. Il s'agit de professions proches quant au contenu de l'activité : toutes relèvent de ce que l'on peut appeler, en utilisant une catégorie de l'histoire de l'art et en lui donnant une acception élargie, les arts appliqués, c'est-à-dire d'activités à la fois créatives et fonctionnelles. Mais par ailleurs, ces professions diffèrent fortement d'une part par leur ancienneté en tant que professions identifiées comme telles, d'autre part par leur statut. Alors que les architectes sont une vieille profession, le développement des paysagistes et des designers industriels comme professions est postérieur à la seconde guerre mondiale, même si le design et le paysage comme activités sont bien plus anciens. En fait, les architectes constituent un modèle pour les deux autres métiers, et notamment pour l'organisation de l'enseignement. Designers et paysagistes sont deux métiers qui tentent actuellement de se professionnaliser, c'est-à-dire d'obtenir un certain nombre de protections contre la concurrence d'autres métiers. Ces professions ne revendiquent pas, dans un contexte où la tendance serait plutôt à la déréglementation des professions, une protection aussi lourde que celle que la loi de 1977 a accordée aux architectes sous forme de monopole. Mais l'organisation d'un enseignement reconnu auquel la délivrance du titre serait subordonnée, la création d'Offices Professionnels de Qualification, la tentative de faire promouvoir par l'Etat l'exportation des services de ces professions sont des

exemples des objectifs poursuivis par la Fédération Française de Design et par la Fédération Française du Paysage.

Outre une comparaison de l'organisation, des modes d'activité et de l'histoire de ces trois professions, l'article se centrait sur la rhétorique utilisée par leurs associations professionnelles, afin de comprendre comment une entreprise de professionnalisation peut encore être conduite dans un contexte qui y est peu propice : la tendance constatée en sociologie des professions est en effet plutôt à la soumission croissante du travail professionnel aux valeurs des marchés et des organisations, qu'au renforcement de l'autonomie professionnelle. Le premier objectif de la recherche était donc de comprendre ce paradoxe. Il s'agissait aussi de comparer la rhétorique professionnelle des deux jeunes professions au discours des architectes sur leur pratique, afin de saisir un décalage qui peut aider à faire comprendre les faiblesses de cette dernière profession. Sur ce point, l'argument développé est le suivant : vieille profession bénéficiant d'une reconnaissance ancienne et d'un grand prestige en même temps que d'un monopole (même très imparfait), les architectes n'ont pas adapté leur discours aux thèmes attendus dans la compétition contemporaine. A l'inverse, jeunes professions qui sont proches par leurs contenus de travail et leur histoire des architectes et qui parviennent dans un contexte peu favorable à la réglementation à faire progresser leur position dans la compétition interprofessionnelle, les designers industriels et les paysagistes permettent de saisir quelles sont les stratégies payantes pour ce type de profession.

L'analyse de documents produits par la Fédération Française de Design et par la Fédération Française du Paysage montre deux choses. D'une part, on retrouve dans le discours de ces organisations les thèmes canoniques de la rhétorique professionnelle, tels qu'ils ont été mis en évidence par de nombreux travaux sur les professions et, notamment, par ceux de Catherine Paradeise (1985) : l'objectivité des savoirs, l'utilité sociale de leur mise en œuvre et le désintéressement des membres du groupe. Mais ce qui est nouveau par rapport aux observations antérieures des sociologues des professions, c'est l'omniprésence de l'argument économique. Ainsi la Fédération Française de Design compare-t-elle le coût du design, pour les entreprises qui y ont recourt, à ce qu'elle appelle le coût du non-design, c'est-à-dire essentiellement la perte en débouchés, en productivité des facteurs de production (le designer concevant des objets dont, à qualité et attractivité

égales, la production serait économe en matériau et en main d'œuvre). Quand les deux professions s'adressent à la puissance publique, elles tentent de faire valoir leur contribution à l'image de la France dans le monde et les bénéfices économiques qui peuvent en être retirés, notamment par le biais des exportations et du tourisme. La rhétorique professionnelle est ainsi gagnée par les valeurs de l'économie.

A l'inverse, le discours des architectes repose entièrement, à l'époque de l'article, sur des arguments d'où l'économie est absente. Tout au plus les architectes arguent-ils, quand on leur reproche le coût de leurs études, que des études bien conduites sont susceptibles de permettre des économies ultérieures, lors de la conception ou de l'exploitation du bâtiment. L'argumentation des architectes pour demander une extension de leur « territoire » repose entièrement sur l'idée de « qualité architecturale » et sur celle de « synthèse architecturale ». L'architecte serait seul à même de concevoir des bâtiments car lui seul est capable de prendre en compte de multiples contraintes hétérogènes dans la conception, afin d'arriver à une construction de qualité. Mais cette argumentation contient deux points obscurs qui en limitent l'efficacité : d'une part elle ne dit pas en quoi la synthèse effectuée par un architecte serait différente de celle à laquelle on arrive quand un promoteur et des ingénieurs travaillent ensemble à un projet pour lequel un certain nombre d'exigences contradictoires seront aussi prises en compte. D'autre part, contrairement aux bénéfices économiques annoncés par les organisations professionnelles des deux autres professions, on voit mal en quoi consiste la qualité architecturale défendue par les architectes. De nombreuses productions de ces derniers ayant pu décevoir le public, on peut se demander si le thème de la qualité architecturale est de nature à inspirer la confiance nécessaire pour qu'un mandat soit accordé. Ces deux points obscurs renvoient aux deux questions de la spécificité du travail comme processus et de la spécificité des productions, qui seront abordées dans la deuxième période de recherches.

V- Les évolutions de la division du travail et le thème de la déprofessionnalisation

La séquence de recherches présentées ici, dont nous avons déjà vu qu'elles conduisent à mettre en évidence un certain nombre de faiblesses de la profession d'architecte et à faire ressortir les difficultés que cette dernière a à défendre ses intérêts, a

aussi débouché sur la conclusion d'une tendance à la déprofessionnalisation des architectes. Cette conclusion repose sur un ensemble d'observations sur les évolutions de la division du travail de conception des projets d'architecture dans la commande publique qui, si elle ne représente qu'environ 30 à 40% du travail des architectes, est la plus recherchée, et celle que les architectes considèrent comme la plus à même de leur permettre d'exercer leur art de façon satisfaisante. L'enjeu est donc important. Mais si rien ne permet de mettre en doute les observations présentées ici, en revanche les conclusions peuvent conduire à s'interroger. Ce sont ces interrogations qui ont conduit à ouvrir la seconde période de recherche présentée dans ce mémoire. C'est par elles que terminera la présentation de cette première période.

Les évolutions de la division du travail

L'ensemble de recherches qui a aboutit à la conclusion d'une déprofessionnalisation avait consisté, conformément à l'approche du travail professionnel des interactionnistes symboliques, à étudier le travail de l'architecte en regardant la division du travail de conception architecturale avec d'autres acteurs : employés des services spécialisés des administrations commanditaires des projets, ingénieurs, usagers, etc. Le constat général auquel ces recherches ont conduit est celui d'une tendance à une restriction des tâches de l'architecte, dont certaines sont prises en charge par d'autres acteurs. En empruntant à nouveau à la terminologie d'Andrew Abbott¹⁸, on peut dire que les architectes voient leur territoire se réduire. Ce processus de réduction a été observé en amont, en aval, et dans le temps même de l'intervention des architectes sur le processus de conception des projets. La première explication en est dans la mise en place, à partir des années 1980, de nouvelles politiques de l'architecture, avec la professionnalisation des administrations en charge de les conduire. Les architectes qui coordonnaient le travail des multiples intervenants ont vu cette tâche leur échapper. Puis les maîtres d'ouvrage leur ont imposé des partenaires de plus en plus nombreux. Certaines compétences des architectes, qui

¹⁸ Abbott est sur ce point l'héritier de Hughes : l'idée d'étudier un « système des professions » qui sous-tend l'ensemble de son ouvrage de 1988 et lui donne son titre, est l'application la plus achevée de la consigne, formulée dès les années 1950 par Hughes, d'étudier le travail à partir de la division du travail.

servaient à effectuer des tâches désormais confiées à d'autres professionnels, leur ont échappé.

L'aspect le plus important de ces évolutions concerne la programmation, c'est-à-dire la définition du programme, qui se situe en amont de la conception. En confiant au maître d'ouvrage le soin de rédiger le programme, le décret de 1973 sur l'ingénierie a obligé l'administration à se doter de savoir-faire nouveaux. Souvent, ce sont des architectes-conseils employés de façon stable par l'administration qui effectuent ce travail de programmation. La profession d'architecte dans son ensemble n'en est donc pas dépossédée. Mais les maîtres d'œuvre, qui jusqu'à l'application du décret de 1973 effectuaient souvent conjointement la programmation et la conception, n'interviennent désormais plus qu'en aval de la définition des besoins que l'opération devra satisfaire¹⁹. Il peut certes arriver que l'administration, incapable de prendre en charge ces nouvelles missions qui lui incombent, attende du maître d'œuvre qu'il les assume à sa place. Mais la situation de ce dernier n'en est alors que plus perverse : ce surcroît de travail n'est pas rémunéré et ne lui donne aucun pouvoir décisionnel réel.

En fait, une autonomisation parfaite de la programmation par rapport aux phases ultérieures de la conception est impossible. Pour toute opération un peu complexe, le travail de conception provoque une clarification des besoins et des préférences des acteurs, et corrélativement une remise en question du programme. Mais ce qu'il est ici important de noter, c'est que l'autonomie dont le maître d'œuvre dispose dans sa réflexion sur les besoins s'est fortement restreinte. En conséquence, les architectes spécialistes d'un domaine et capables d'élaborer eux-mêmes un programme doivent subir une brutale dévalorisation de cette compétence programmatique, qui cesse d'être recherchée sur le marché. La modification de la division du travail entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, en provoquant une perte de valeur d'usage des compétences programmatiques du second,

¹⁹ Si cette évolution est défavorable aux architectes, elle n'en était pas moins souhaitable. La clarification des rôles des uns et des autres est en effet un facteur de responsabilisation des acteurs. Le principal objectif du décret de 1973, en imposant cette clarification, était d'ailleurs de lutter contre l'incitation à un accroissement de la dépense que constituait, pour les architectes, le fait d'être à la fois chargés de définir les besoins et de répondre à la commande.

entraîne du même coup inmanquablement une baisse de leur valeur d'échange²⁰. De façon générale, les compétences associées à une bonne connaissance des activités du commanditaire se déprécient quand ce dernier se dote lui-même des moyens de guider et de contrôler le travail d'architectes néophytes dans son domaine d'activité. Quand les maîtres d'œuvre tendent à nouveau à se spécialiser à la fin des années 80, la nouvelle division du travail avec le maître d'ouvrage n'est pas pour autant remise en question.

Puis au cours des étapes suivantes de la conception, l'architecte doit s'associer à un nombre croissant de partenaires imposés par son maître d'ouvrage et qui font partie de l'équipe de maîtrise d'œuvre : par exemple un paysagiste, ou un ergonomiste, un acousticien, un coloriste, outre les inévitables ingénieurs. Ces acteurs, qui dépossèdent les architectes de certains des aspects techniques de la conception, sont en France directement cocontractants avec le maître d'ouvrage, et interviennent donc sur le même plan que l'architecte. Ce montage juridique réduit l'autorité de l'architecte sur son propre projet.

En aval enfin, à l'articulation de la conception et de la construction, les entreprises revendiquent une participation accrue aux décisions quant au processus de construction, alors que les architectes voudraient les cantonner dans un rôle d'exécutants et rester maîtres des choix le plus en aval possible de la conception. Dans la commande privée, l'intervention de l'architecte s'interrompt souvent, et de plus en plus souvent, au moment où celle des entreprises commence (cf. tableau ci-dessous). Mais quand l'intervention de l'architecte se poursuit pendant la construction, ce dernier a en général la responsabilité effective de la conduite du chantier.

Encadré 26 : Missions complètes et missions partielles parmi l'ensemble des missions pour des commanditaires respectivement publics et privés en 1998

	Commande privée	Commande publique	Ensemble
Missions complètes	56 358 67,2%	43 556 95,6%	99 914 77,2%
Missions partielles	27 563 32,8%	1 997 4,4%	29 560 22,8%

²⁰ Sur les rapports entre valeur d'usage et valeur d'échange des qualifications, voir Catherine Paradeise, «Des savoirs aux compétences : qualification et régulation des marchés du travail», *Sociologie du travail*, vol. 39, n° 1, janvier-mars 1987, p. 35-46.

Total	83 921 100%	45 553 100%	129 474 100%
--------------	----------------	----------------	-----------------

Source : Mutuelle des architectes français, travaux 1998 déclarés en 1999

Par référence à la loi MOP, les missions complètes sont des missions qui englobent conception et suivi de chantier. Les missions partielles s'interrompent à la fin de la conception.

Pour la commande publique, la définition dans une loi de 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique (dite loi MOP) d'une "mission complète" permet à l'architecte d'intervenir dans 95% des cas jusqu'à la réception de l'ouvrage. Les entreprises empiètent cependant de plusieurs façons sur ce qui a longtemps été le territoire de l'architecte. Le concours conception-réalisation, auquel je m'étais intéressé à propos de la politique de construction de prisons privées lancée par le garde des Sceaux Albin Chalandon en 1986 [2, ch. 2] en est la modalité la plus spectaculaire mais aussi la plus rare. Le Stade de France en constitue un deuxième exemple célèbre [8]. Il est plus important de noter que, dans le montage le plus usuel dont l'Assistance Publique constitue un exemple, les Dossiers de consultation des entreprises élaborés par le maître d'œuvre sont bien moins précis en France que dans d'autres pays. Ainsi, alors qu'au Royaume Uni les documents servant à la consultation des entreprises spécifient de façon extrêmement précise les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif poursuivi, les DCE français laissent aux entreprises une liberté importante de faire des choix entre plusieurs modalités de construction, lors de leur réponse à un appel d'offre. Les entreprises apparaissent ainsi comme des concurrents de plus en plus dangereux des architectes pour les tâches de conception proches de la construction.

La compétition entre architectes et entreprises porte de plus sur la conduite du chantier, modifiée par les évolutions structurelles du secteur du BTP en France. Après la seconde guerre mondiale, la construction était encore effectuée par un grand nombre de petites entreprises spécialisées, dont l'architecte pouvait coordonner le travail. C'était le système des "lots séparés", un contrat étant passé par le maître d'ouvrage avec chaque entreprise en fonction de sa spécialité (terrassements, gros œuvre, plomberie, peinture...). Puis le BTP a connu une des concentrations les plus spectaculaires de l'industrie française, aboutissant à la constitution d'*entreprises générales*, capables de réaliser de bout en bout un chantier : Bouygues, la Lyonnaise des Eaux, la Générale des Eaux (aujourd'hui Vivendi) et

Suez. Les contrats passés avec ces groupes multinationaux se sont alors multipliés au détriment du système des lots séparés. De petites entreprises interviennent encore parfois, y compris sur de gros chantiers, mais elles le font désormais souvent comme sous-traitants des entreprises générales.

Les grands groupes, omniprésents sauf sur les petites opérations, ont revendiqué et obtenu un rôle croissant dans la coordination du travail entre les équipes dotées de compétences diverses intervenant sur le chantier. De plus, la complexité croissante des bâtiments, due tant au progrès technique qu'à la prolifération des normes, a aussi contribué à écarter l'architecte de la coordination du travail. Même quand les contrats sont passés avec les entreprises en lots séparés, ce sont de nouveaux spécialistes, les pilotes de chantier, qui se chargent de coordonner le travail de ces dernières, sauf là encore pour les plus petites opérations.

Ces évolutions de la division du travail pour l'organisation de la construction et la conduite du chantier sont indissociables d'évolutions tout aussi marquées de l'économie des agences, c'est-à-dire d'un transfert de compétences de l'architecte, ou plus généralement de son agence où des ingénieurs étaient souvent présents jusqu'aux années 1970, vers les entreprises et vers les professionnels de la coordination des entreprises, les pilotes de chantiers. Mais dans le même temps, ces évolutions provoquent la disparition de savoir-faire qui étaient détenus par de petites entreprises artisanales. La concentration provoque en effet une homogénéisation des techniques employées au détriment des plus rares et des moins rentables à large échelle, dont la variété pouvait pourtant être jugée une ressource précieuse.

La déprofessionnalisation

La réduction des missions de l'architecte pour les projets d'une certaine importance (en amont du processus, avec la perte de la programmation, en aval où le choix des techniques constructives employées et la conduite de chantier lui échappent ainsi que lors de la conception *stricto sensu*, où il abandonne le rôle de chef d'orchestre) peut conduire à poser deux questions, d'ailleurs liées. Tout d'abord, dans quelle mesure la capacité de l'architecte à opérer les choix directement liés aux qualités architecturales du bâtiment est-elle affectée par cette évolution ? En d'autres termes, peut-on isoler des choix qui

échappent désormais à l'architecte un "acte architectural" qui relèverait encore de ce dernier ? Par ailleurs, comment les nouvelles délimitations de l'intervention des architectes influent-elles sur les compétences qu'ils détiennent et sur leur valeur d'échange sur le marché de la commande ?

La réponse à la première question dans le cadre de ces recherches passées n'était pas pleinement satisfaisante. L'argumentation était la suivante. Tout d'abord, même si l'architecte reste bien celui qui doit trouver une forme architecturale conciliant les différentes exigences qui lui sont données, sa latitude dans le choix de cette forme n'en est pas moins réduite. Notamment, avec les prescriptions croissantes de la programmation, des choix qui autrefois étaient intégrés au travail de conception du projet, au sein d'une réflexion globale, sont désormais isolés, en amont de la conception, et deviennent des contraintes pour l'architecte, qui ne peut plus explorer les pistes qui les contredisent. Il arrive ainsi de plus en plus fréquemment que le nombre d'étages et la répartition des locaux entre les différents espaces soient explicitement spécifiés. De plus ces contraintes, tout en restant implicites, peuvent découler directement de principes d'organisation qui sont imposés avec une rigueur telle que l'architecte ne peut plus jouer le rôle qui était le sien dans l'organisation de l'espace. La ressemblance des différents projets concurrents, dans certains concours, atteste ainsi de la réduction de la latitude laissée aux équipes candidates.

Je notais ensuite que cette latitude dépend fortement des qualités du maître d'ouvrage. Plus celui-ci est bureaucratique, timoré et inexpérimenté en matière d'architecture, plus l'architecte risque de se voir imposer des choix injustifiés mais impossibles à remettre en question. Des maîtres d'ouvrage dotés de courage administratif et de culture architecturale acceptent en revanche de revenir sur certains de leurs choix, pour peu que l'architecte leur prouve le bien fondé du changement. Mais dans les cas les plus extrêmes, qui sont de moins en moins rares, l'architecte devient un simple designer de façades et d'espaces intérieurs, proposant des détails d'aménagement. L'idée que l'architecte pourrait préserver une autonomie de conception sans capacité de coordination -c'est-à-dire sans pouvoir- me semblait être un leurre.

Ainsi, l'intervention de l'architecte reste prise dans l'enchevêtrement de décisions dont il ne peut s'isoler, ce qui l'oblige à intervenir là même où la concurrence d'autres

métiers l'a privé de pouvoir. La réduction du rôle de l'architecte n'a pour contrepartie ni une simplification de sa tâche, ni la possibilité de se recentrer sur le dessin : les défaillances de ses partenaires, ou au contraire leurs incursions dans le champ de la conception, l'obligent à faire preuve d'une vigilance accrue pour défendre son projet. Il n'est pas rare que l'architecte, confronté à l'indécision de ses interlocuteurs, soit obligé de redessiner plusieurs fois l'ensemble de l'organisation interne du bâtiment, voire de modifier sa volumétrie, afin de répondre à des demandes mouvantes. La situation de l'architecte n'en est alors que plus difficile : son projet est remis en question par la prolifération des demandes parfois incohérentes, le surcroît de travail n'est pas toujours rémunéré et il ne lui donne aucun pouvoir décisionnel réel. Confronté à ces difficultés, les architectes ont intérêt à savoir éclairer les usagers ou leurs représentants sur leurs besoins et préférences et les différentes options qui se présentent, sans pour autant les laisser empiéter sur leur propre territoire. Ils doivent donc posséder des savoir-faire relatifs à la négociation du projet avec des non-architectes, alors même que l'organisation de cette négociation est de la responsabilité du maître d'ouvrage. De même, alors que les ingénieurs des bureaux d'étude sont désormais responsables des principaux choix techniques, en accord avec le maître d'ouvrage, un architecte protège d'autant mieux son projet qu'il comprend les raisons de ces choix et peut les contester. Ainsi apparaît un décalage significatif entre les compétences que l'architecte doit mettre en œuvre et l'emprise dont il dispose réellement sur l'évolution du projet.

Deux autres conclusions étaient formulées sur les architectes. En premier lieu, ces derniers sont obligés de mobiliser des compétences qui relèvent de domaines dans lesquels ils ont perdu leur pouvoir, pour préserver l'autonomie de leurs choix esthétiques, alors même que ces choix esthétiques ne reposent sur aucun savoir incontestable mais sur la mise en œuvre d'une culture : savoir technique de l'ingénieur notamment. Ce paradoxe, qui s'explique par les conditions de la pratique architecturale, et notamment par l'importance des enjeux et par le nombre élevé des intervenants, contribue à rendre compte des difficultés de la profession d'architecte à stabiliser son identité. Si aucune pratique professionnelle n'est pure (un notaire doit savoir gérer son étude ; un commissaire-priseur doit avoir une démarche commerciale qui n'a pas grand-chose à voir avec l'histoire de l'art ou avec le droit, qui constituent ses deux formations), les architectes constituent peut-être le seul métier pour lequel les savoirs les plus solides qui sont

mobilisés et le cœur du travail ne relèvent pas du même domaine. De plus, pris dans une division du travail de plus en plus lourde, les architectes doivent développer des compétences en matière d'argumentation et de négociation du projet, que l'on voit à l'œuvre lors des auditions dans les concours ou lors des réunions de travail sur le projet avec le maître d'ouvrage et les autres intervenants.

Intérêt et limites de l'approche de la déprofessionnalisation par la division du travail

Les conclusions auxquelles j'avais abouti ne sont pas caduques. Les recherches que j'ai effectuées jusqu'en 2002 ont ainsi montré qu'un des intérêts de la profession d'architecte pour l'analyse sociologique, en comparaison avec les professions plus étudiées de la médecine ou du droit, tient à l'importance des influences extérieures dans son évolution. Bien sûr, le sort des médecins ou des avocats, par exemple, est lui aussi influencé par des évolutions socio-économiques que les membres de ces métiers ne peuvent pas maîtriser, par exemple les tentatives de contrôle des coûts en médecine (Starr, 1982). Mais quelles que soient l'importance et la portée des réformes de l'assurance maladie et du contrôle de l'activité des médecins motivées par un souci d'économie, l'autonomie des médecins dans la définition de l'acte le plus caractéristique de la pratique médicale et du contenu des enseignements ne semblent pas remis en question (Castel,). Leur autorité pour définir le contenu de leurs tâches reste reconnue. Ce que les médecins font reste ainsi défini pour l'essentiel par des médecins, à savoir ceux d'entre eux qui occupent les positions les plus fortes au sein de la profession. Il semble en être de même dans le cas des juristes. En revanche, l'importance des facteurs externes d'évolution de la profession d'architecte est tout autre, puisque non seulement les préférences de clients qui ne sont pas architectes jouent sur les occasions de travailler et sur l'économie de la profession mais de plus la présence d'autres acteurs, imposée par les administrations maîtres d'ouvrage pèse directement sur la délimitation des tâches des architectes, sur la valeur d'échange relative des différents savoirs que les professionnels sont susceptibles de développer, et donc sur l'identité même de la profession²¹. On assiste ainsi à un

²¹ Il ne faut bien entendu pas tomber dans la simplification inverse de celle qui nous guette quand nous parlons des médecins : les architectes pèsent sur l'évolution de leur pratique, et leur devenir ne saurait être expliqué seulement par des facteurs externes. En fait, facteurs externes et internes ne doivent pas être systématiquement opposés. Sur la base d'une approche interactionniste de la profession et de ses rapports

grignotage des tâches qui n'a rien à voir avec la délégation des tâches les moins nobles, tels que les interactionnistes l'ont décrite à propos de professions qui contrôlent les évolutions de la division du travail dans leur domaine d'intervention.

Mais la démarche adoptée ici faisait aussi apparaître une limite : toutes les recherches ont été menées sans que le travail propre de l'architecte ne soit étudié en soi. Le seul point de vue, conforme aux canons interactionnistes du travail sur les professions, consistait à regarder le travail de l'architecte à travers la division du travail, ce qui ne permet de rien dire des évolutions profondes du travail des architectes. Ainsi, la conclusion sur les compétences relationnelles de l'architecte ne nous apprend en fait rien sur ces derniers. En effet, depuis la parution de ma thèse qui lui consacrait quelques lignes [2, p. 225-226], les publications consacrées aux « compétences relationnelles » de diverses professions se sont multipliées. Cette expression, présente à la fois dans le monde du travail (notamment dans le management) et chez les sociologues, semble être apparue à peu près en même temps des deux côtés. En sociologie, le plus ancien article que j'aie trouvé est celui de Philip Milburn sur les avocats et les médiateurs (Milburn, 2002). La notion de compétence relationnelle a ensuite été appliquée aux huissiers de justice dans le cadre du recouvrement des créances (Mathieu-Fritz, 2003), aux conservateurs du patrimoine dans leurs relations avec les élus locaux (Poulard, 2007), au travail social (Autès, 2000) ou encore, pour ne s'en tenir qu'à ces exemples, de façon plus générale au travail dans les organisations (Combes, 2002). En fait, on peut douter que beaucoup de professions en soient totalement dépourvues. Une fois ce constat établi, nous avons donc peu avancé dans l'étude de nos objets. Telle est une première limite de la démarche que j'avais adoptée pour étudier les architectes.

Surtout, dès lors que l'on ne s'est pas intéressé aux contenus de travail propre à l'architecte, on ne peut saisir clairement la portée des évolutions décrites ci-dessus. Quelles tâches sont précisément modifiées, et quelle place ces tâches tenaient-elles dans la définition du travail de l'architecte ? En d'autres termes, ce qui est modifié remet-il

avec son environnement, on ne peut que constater que des évolutions émergent de l'interaction entre les professionnels eux-mêmes et leurs partenaires. Très souvent, l'influence des facteurs externes est médiatisée par les réactions des professionnels à ces facteurs. De même, des évolutions externes peuvent elles-mêmes être permises ou favorisées par l'action des architectes, par leur discours, par leur intervention. Nous avons ainsi vu qu'à la fin des années 70, les architectes qui étaient auparavant exclus des commandes des administrations ont contribué à la mise en place des nouvelles politiques des administrations, qui ont ensuite eu tant de conséquences pour eux.

significativement en question le travail de l'architecte, ou cela intervient-il seulement à la marge ? Ces questions sont pourtant de la plus grande importance pour étudier un thème comme la déprofessionnalisation. En effet, il peut y avoir grignotage par d'autres acteurs de tâches que le professionnel effectuait dans le passé, sans pour autant que le cœur de son activité ne soit touché. Aussi aurait-il fallu, avant de pouvoir parler de déprofessionnalisation, avoir d'abord étudié en quoi consiste le professionnalisme propre aux architectes, ce qui fait qu'ils n'accomplissent pas leurs tâches comme d'autres acteurs ou encore, pour le dire d'une expression simplificatrice mais parlante, le propre de l'acte architectural. Je dois à Daniel Benamouzig d'avoir attiré mon attention sur ce point, donnant ainsi l'impulsion au long détour par l'étude de la culture architecturale dont l'autre mémoire joint à ce dossier est le résultat. La deuxième période de recherche allait en effet être consacrée pour l'essentiel aux préalables à traiter avant de pouvoir renouveler l'approche de la question de la déprofessionnalisation.

DEUXIEME PERIODE – LA SPECIFICITE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES : NOUVEAU REGARD SUR L'AUTONOMIE

La difficulté qui vient d'être présentée à propos d'un pan important des travaux de la première période a conduit dans la seconde période, à partir de 2002, à réorienter significativement les recherches en cours, en tentant de porter un regard nouveau sur la profession d'architecte. Il ne s'agit plus, comme dans le travail de la période précédente, du regard d'un courant préexistant de la sociologie. Il s'agit plutôt, et c'est l'intérêt de ce travail, de tenter d'élaborer à partir du cas des architectes un regard nouveau sur les professions, sous-tendu par une réflexion générale sur l'état actuel de la sociologie des professions. C'est pourquoi l'intérêt n'est plus principalement sur l'architecture, mais sur les professions, ma connaissance de la profession d'architecte constituant désormais un moyen de progresser dans la connaissance de ces dernières. Cependant, avant de tenter de présenter la démarche par laquelle j'ai tenté d'élaborer systématiquement ce regard nouveau sur mon objet de recherche, je ferai un retour en arrière à propos de deux textes où une préoccupation marquée pour la spécificité des activités professionnelles ou artistiques apparaissait déjà.

VI- La spécificité des activités artistiques

Le travail sur les architectes n'est en effet pas le seul à travers lequel apparaît la nécessité de réfléchir sur la spécificité des activités. Cette question a d'abord été abordée dans une réflexion bibliographique et une recherche sur d'autres objets : la littérature [12] et le patrimoine [15]. Les interrogations sur ces objets illustrent donc un glissement dans les préoccupations de recherche, qui prépare le virage opéré de façon beaucoup plus systématique, cette fois-ci à partir du cas des architectes, en 2002.

La lecture sociologique des textes littéraires

La question qui sert de point de départ à la note critique sur la littérature est la suivante : peut-on mettre en évidence une théorie sociologique sous-jacente à un texte

littéraire, c'est-à-dire lire un texte littéraire comme un texte de sociologie, et sous quelles conditions, compte tenu des spécificités de chacune de ces deux disciplines ou activités ? A partir de l'analyse de trois ouvrages récents s'attachant à présenter Proust comme sociologue, et à expliciter la théorie sociologique dont *A la Recherche du Temps perdu* serait une traduction ou une illustration (Belloi 1993 ; Bidou-Zachariassen, 1997 ; Dubois, 1997), il s'agissait de montrer qu'une telle entreprise aurait gagné à être précédée d'une réflexion sur l'écriture littéraire et l'écriture sociologique, en sorte de prendre en compte les enseignements de l'analyse textuelle dans ses composantes stylistique et narratologique, et d'éviter ainsi de considérer le monde fictionnel proustien comme une réalité et le roman qui nous permet de le connaître comme un simple compte rendu objectif sur ce monde.

La note critique commence par un résumé des trois ouvrages. La distance entre les sociologies auxquelles les commentateurs de Proust se sont référés, si elle atteste de la richesse de l'univers du roman, pose aussi la question de la validité respective des interprétations qu'elles permettent. Si l'on accepte l'entreprise à laquelle les trois auteurs se sont livrés, les raisons de considérer une interprétation comme plus pertinente que les autres peuvent être de deux ordres. Un premier ensemble relève de ce qui, de façon générale, fait la qualité d'une recherche sociologique : la cohérence de l'interprétation et sa vérifiabilité. Le second, plus intéressant pour notre propos, tient à la prise en compte de la spécificité de l'objet littéraire : l'entreprise d'explicitation d'une sociologie sous-jacente à une œuvre littéraire présente en effet des difficultés inhérentes à la nature du matériau utilisé. L'écriture, elle-même vecteur de significations, doit être analysée. Se pose ainsi par exemple le problème de la focalisation, qui est le corollaire dans ce type d'entreprise du souci d'objectivité qui devrait guider tout travail sociologique : tributaire du texte dans son analyse du monde fictionnel, le sociologue doit se demander de quel point de vue ce monde est présenté. Est-ce toujours le même, ou l'auteur n'opère-t-il pas des changements de focalisation qui, tout en s'expliquant par son projet littéraire, modifient l'impression que le monde peut laisser au lecteur ?

Cette question est abordée dans le texte à partir de l'analyse du regard que le principal narrateur intradiégétique (c'est-à-dire appartenant au récit), Marcel, porte sur le monde. Prenons ici un exemple. Un des sociologues présente la Recherche comme un livre traitant de la chute de la noblesse et de l'ascension simultanée de la bourgeoisie. Un

des arguments à l'appui de cette thèse est l'évolution du discours de Marcel sur ces deux classes sociales et sur les personnages qui leur appartiennent, entre les années 1880 et les lendemains de la première guerre mondiale. Mais la Recherche est aussi, selon plusieurs théoriciens de la littérature, un roman d'apprentissage. En début de roman, Marcel est un jeune homme fasciné par la grande noblesse à laquelle il n'a pas accès. En fin de roman, il fréquente les salons les plus côtés et a eu tout le loisir d'observer les travers de leurs membres. Son regard a changé. Ne pas prendre en compte ce changement conduit à interpréter comme une vérité sur le monde ce qui peut tout aussi bien être vu comme l'effet d'un changement de point de vue.

La comparaison de travaux qui ont pour objectif d'explicitier *la* sociologie sous-jacente à *A la Recherche du Temps perdu* fait apparaître le caractère pour une large part illusoire de cette entreprise : les sociologues qui s'y sont essayés proposent des sociologies très différentes, sans que l'un d'eux réussisse à convaincre que son analyse l'emporte sur celle des autres. Tous sont contraints de se livrer à des simplifications qui, sans retirer son intérêt à leur travail, leur interdisent d'atteindre l'objectif qu'ils s'étaient fixé. Ce constat ne doit pas surprendre : l'univers proustien est riche comme le monde, c'est-à-dire inépuisable, et il ne saurait donc y avoir *une* sociologie qui permette seule d'en rendre compte. Ainsi toute interprétation d'une œuvre par essence inépuisable suppose-t-elle de sélectionner les éléments du texte qui serviront de matériau pour appuyer la démonstration. Or ce matériau est par nature rétif à une sélection qui serait opérée à partir du seul regard du sociologue. L'auteur d'un texte littéraire peut se permettre des incohérences. Il peut aussi donner une place importante à des personnages pittoresques donc peu représentatifs des groupes dont ils sont issus (Passeron, 1991 et 1994). Le sociologue doit à l'inverse être cohérent et clarifier le rôle que les références aux individus jouent dans sa démonstration, tant la théorie anthropologique sous-jacente au travail sociologique est un point discriminant entre les théories. Tout exemple emprunté à la vie d'un individu pose la question de sa représentativité, ce qui complique singulièrement l'utilisation sociologique d'un matériel littéraire où cette exigence n'a pas à être respectée.

Les emprunts au réel voire l'obsession documentaire qui habitent certains écrivains ne découlent pas d'un projet sociologique mais d'un projet littéraire : la juxtaposition de descriptions ou de traits socialement pittoresques qui font réels n'a d'autre but que de

produire des effets littéraires, les “effets de réel”. C'est non pas le travail de rigueur sociologique mais bien au contraire les effets d'écriture qui permettent de produire une “illusion représentative” (Passeron, 1991, p. 208). Faute d'avoir pris en compte cette différence essentielle entre écriture sociologique et écriture littéraire, certains sociologues de la littérature étudient un monde fictif comme s'il existait en soi et pouvait être objectivement observé, indépendamment du texte qui est le vecteur de sa représentation et devrait être le premier objet d'analyse.

L'absence de réflexion sur les rapports entre écriture sociologique et écriture littéraire découle paradoxalement du choix d'une approche du texte qui reste immanente, c'est-à-dire qui exclut toute réflexion sur le statut de l'auteur, sur ses rapports avec la société de son temps et sur le sens de son entreprise littéraire. Montrer les spécificités de l'écriture littéraire supposerait en effet de mettre en évidence l'utilisation que l'auteur fait des emprunts au réel, attestés par le travail documentaire important qui précède souvent l'écriture, et la subordination des descriptions qui font vrai, à des exigences qui n'ont rien à voir avec l'entreprise sociologique.

Des auteurs non sociologues ont commencé à montrer, dans le cas de Proust, les conséquences cognitives de choix narratifs et stylistiques (Barthes, 1980 ; Genette 1966, 1969, 1972 ; Bayard, 1998), mais les sociologues, qui ont nourri des ambitions de systématisation, n'ont pas intégré les enseignements de la narratologie et de la stylistique dans leur travail. Pourtant, la conclusion est que si l'on veut continuer à s'interroger sur le flair sociologique mis en œuvre dans des œuvres littéraires et sur les interprétations sociologiques qui peuvent en être proposées, ces échanges entre disciplines constituent une nécessité. Au-delà de cet exemple précis, la question qui traverse l'article est celle de l'usage que des sociologues peuvent faire du savoir produit par d'autres disciplines, quand ils s'intéressent à un objet (ici la littérature et ailleurs l'architecture) fortement investi par ces disciplines et doté d'une autonomie plus ou moins forte par rapport aux types de raisons que les sociologues sont portés à invoquer pour en rendre compte.

« L'architecture d'aujourd'hui, patrimoine de demain » ?

La question de la spécificité de l'architecture a été abordée pour la première fois de front dans un article de commande, rédigé pour un numéro spécial de L'Homme et la

société sur « Ville et monument » [15]. Ce texte a été l'occasion de m'interroger sur les spécificités de l'architecture, par rapport au patrimoine. De plus en plus de bâtiments « ordinaires », c'est-à-dire sans lien direct avec les lieux de pouvoir, sont conçus d'emblée en sorte de devenir le patrimoine de demain. De plus, les architectes présentent explicitement la conception architecturale contemporaine comme « le patrimoine de demain », expression qui revient dans de nombreux discours, que ce soit d'institutions ou d'individus, quand il s'agit de justifier l'intervention des architectes. On retrouve donc aussi dans ce texte la question, qui m'a occupé à plusieurs autres reprises, de la rhétorique professionnelle des architectes [13 et surtout 18]. Mais il s'agit pour la première fois de tenter de confronter cette rhétorique à la réalité de l'activité.

Le propos de l'article est double. Il s'agit tout d'abord de mettre en évidence le caractère paradoxal du fait de concevoir d'emblée des bâtiments ordinaires (c'est-à-dire destinés à accueillir des fonctions de la vie quotidienne comme le logement ou le travail) comme des monuments²². Dans un second temps sont proposées trois explications de cette confusion bâtiment – monument. C'est la première partie qui est la plus intéressante et dont il sera donc question ici. Elle consiste à confronter architecture et patrimoine pour tenter de comprendre en quoi il ne s'agit pas de la même chose. Le point de départ est la définition que l'historien d'art viennois Aloïs Riegl, dont les réflexions sur le patrimoine restent une référence, a donnée du patrimoine. Il commence son essai sur *le Culte moderne des monuments*, paru en allemand en 1903, par les lignes suivantes : « Par monument, au sens le plus ancien et véritablement originel du terme, on entend une œuvre créée de la main de l'homme et édifiée *dans le but précis* de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou telle destinée » (Riegl, 1984, p. 35 - nos italiques). L'intentionnalité qui se manifeste dès la conception joue donc un rôle tout à fait essentiel dans le statut de monument dont les bâtiments sont investis.

Aloïs Riegl note ensuite une évolution importante : les monuments non intentionnels tiennent cependant une place croissante au sein du patrimoine et

²² L'usage de l'adjectif « ordinaire » ne doit bien entendu pas être entendu avec une connotation péjorative : il ne suppose en rien que cette architecture doive être quelconque, banale, « sans âme », diraient les architectes.

augmentent considérablement le volume de ce dernier²³. Des bâtiments de plus en plus nombreux sont en effet investis *avec le recul du temps* d'une fonction de commémoration qu'ils n'avaient pas lors de leur conception. Il s'agit souvent d'une architecture modeste, c'est-à-dire dont les fonctions initiales sont dénuées de tout prestige. La « valeur d'ancienneté » de ces édifices et la fonction de mémoire (d'une époque, d'une culture, d'un style, d'un mode de vie, d'une activité) qu'ils remplissent jouent alors un rôle crucial dans leur accès au statut de monuments. Pour ne prendre qu'un exemple, l'extension récente de la notion de patrimoine à l'architecture industrielle, chargée de garder la mémoire d'activités productives et de techniques en voie de disparition, illustre parfaitement cette logique de patrimonialisation *a posteriori* de bâtiments conçus avec des intentions essentiellement utilitaires (Bergeron, 1997 ; Toulhier, 1999).

Les grands projets présidentiels (opéra Bastille, BNF, etc.) font exception : ils sont utilitaires et ont été d'emblée conçus comme des monuments. Il est aisé de dégager le ressort de leur patrimonialisation : c'est le lien symbolique fort associant dès leur conception ces bâtiments au pouvoir politique qui leur donne leur valeur mémorielle, puisque leur future fonction de commémoration du pouvoir est d'emblée posée et rend même compte de leur existence. En revanche, la patrimonialisation dès sa conception d'une architecture que nous pouvons qualifier d'ordinaire pose une question en apparence insoluble : qu'est ce que cette architecture peut servir à commémorer, en l'absence tout à la fois de l'ancienneté qui caractérise les monuments non intentionnels et du lien fort que les grands projets, conçus d'emblée comme des monuments, entretiennent avec le pouvoir ?

J'aurais pu être tenté d'esquiver la question, en ne voyant qu'une figure de la rhétorique professionnelle dans l'idée que l'architecture d'aujourd'hui constitue le patrimoine de demain. Cette tentation peut être d'autant plus forte que cette idée est très souvent avancée par les représentants des architectes auprès des pouvoirs publics, quand ils tentent de convaincre de l'utilité de leurs interventions : n'est-ce pas parce que des architectes nous ont livré les grandes œuvres du passé qu'il faut faire confiance aux architectes contemporains pour concevoir des bâtiments qui demain à leur tour

²³ En toute rigueur, il faudrait considérer que le rattachement d'un édifice au patrimoine est toujours intentionnel. L'usage veut cependant que, quand ce rattachement est déconnecté de la conception, on parle de monument non intentionnel.

enrichiront le patrimoine architectural local, national ou international ? Présentée ainsi, l'idée que l'architecture d'aujourd'hui est le patrimoine de demain est imparable. Mais quand elle est développée à propos d'un bâtiment particulier, cette argumentation est paradoxale parce que l'extension de la catégorie « monument » à des réalisations de plus en plus variées, et de plus en plus ancrées dans la quotidienneté, a d'abord été pensée comme indissociable de la perte d'intentionnalité du monument. Si on comprend assez aisément que les lieux qui émanent directement du pouvoir suprême (notamment les grands projets à vocation culturelle) puissent constituer des monuments intentionnels, on saisit en revanche mal comment il serait possible de savoir aujourd'hui lesquels, parmi les autres bâtiments, seront les monuments de demain : bien du temps est nécessaire, entre la conception et la patrimonialisation, pour que la sélection entre les productions architecturales puisse opérer. Bien de la vie est nécessaire pour que les bâtiments se chargent de leur fonction mémorielle, quand leur rapport aux institutions ne la leur donne pas d'emblée : pour reprendre l'exemple du patrimoine industriel, il faut que des générations d'ouvriers, de cadres et de patrons y ait travaillé, innové, lutté et souffert. Tel est le paradoxe de la monumentalisation de l'architecture contemporaine : elle est invoquée pour des édifices qui ne remplissent aucune des deux conditions permettant la patrimonialisation, la proximité avec les lieux de pouvoir et l'ancienneté.

On peut comprendre le succès de la formule « l'architecture, patrimoine de demain », en rapprochant son usage d'autres évolutions du monde de l'architecture. Je notais ainsi que la tendance à la monumentalisation est concomitante d'une autre évolution qui touche une part bien plus importante de la production architecturale publique contemporaine que celle qui est promise à la patrimonialisation, même entendue dans une acception large : il s'agit de son « esthétisation », c'est-à-dire de la place croissante de la valeur esthétique dans la conception et la réception des œuvres. Parmi les comportements qui illustrent cette évolution, l'interdiction parfois faite aux usagers de transformer les bâtiments qu'ils utilisent permet particulièrement bien de comprendre cette modification de la hiérarchie des valeurs dont le bâtiment est investi. Ainsi, lorsque Jean Nouvel s'oppose à ce que les habitants des logements sociaux Nemausus 1 et 2 de Nîmes et Saint-Ouen, dont il est le concepteur, puissent recouvrir les murs en béton brut de leurs appartements [1], il défend ainsi le droit de suite de l'artiste au détriment des possibilités d'appropriation des espaces par leurs habitants. Ainsi, outre la question de la

spécificité, le thème de la différence entre architecture et patrimoine abordé dans cet article rencontrait deux thèmes présents dans mes recherches : en amont, en premier lieu, celui de la prise en compte des usages (l'exemple de Nemausus est emprunté au rapport que j'avais écrit sur ce sujet à la demande d'Anne Gotman) et en aval celui des modifications dans la hiérarchie des valeurs de l'architecture, qui tient une place centrale dans la recherche originale produite pour l'HDR. Dans les termes de la sociologie des professions, il s'agit de s'interroger sur l'usage que les architectes font du mandat qui leur est consenti., question qui sera aussi reprise dans le deuxième mémoire pour l'HDR.

Monumentalisation et esthétisation entretiennent des relations complexes. Aloïs Riegl montre ainsi que la valeur esthétique des monuments joue un rôle croissant, au détriment de leur valeur historique, pour expliquer leur statut. La monumentalisation et l'esthétisation ne doivent pas pour autant être confondues. Dans un cas, l'idée d'une commémoration, d'une identité fondée en grande partie sur le rapport que l'édifice entretient avec le temps reste présente même s'il est souvent difficile de dire ce qui sera commémoré. Dans l'autre, seule la valeur esthétique est hypertrophiée. La proximité des deux évolutions est cependant patente : monumentalisation et esthétisation ont toutes deux pour effet de figer le bâtiment dans un statut d'objet, de rendre ce contenant-objet plus important que son contenu et son environnement. Monumentalisation et esthétisation vont souvent de pair. Le sens de l'article était, sans avoir l'ambition de clarifier totalement les rapports complexes que ces deux phénomènes entretiennent, de montrer la fécondité de leur rapprochement, en faisant de la monumentalisation le point de départ de notre analyse, et en nous demandant comment la confusion entre bâtiments et monuments est possible. Une voie consistait à regarder la crise de civilisation que des historiens de l'architecture ou du patrimoine comme Françoise Choay ou Philippe Genestier ont identifiée au principe de cette confusion. Au moment même où cet article paraissait, une autre voie, complémentaire, s'ouvrait à la faveur de l'évolution de l'ensemble de mes travaux sur l'architecture : celle qui consiste à prendre de façon systématique comme objet de la recherche la spécificité de l'architecture, puis à me demander si ce qui, compte tenu de cette spécificité de l'architecture, permet cette confusion. On peut alors voir que la possibilité de la confusion architecture-patrimoine tient à deux circonstances, que je mentionne ici au risque d'anticiper sur ce qui est développé ailleurs : d'une part leur communauté de valeur (notamment esthétique), qui

avait été notée ; d'autre part le fait que la culture architecturale laisse indéterminée la hiérarchie des valeurs servies dans le travail de l'architecte. Mais pour que cette interprétation apparaisse clairement, il fallait que soit entreprise une étude sur la spécificité de l'architecture qui requérait un changement de regard sur les professions.

VII- Le diagnostic sur la sociologie des professions et la nécessité d'un nouveau regard

Si le travail commencé en 2002 marque une rupture dans l'orientation théorique, il prolonge donc aussi des préoccupations anciennes. Il a été rendu souhaitable par les difficultés rencontrées pour rendre compte de façon satisfaisante, robustement argumentée, d'évolutions du monde de l'architecture : la possible déprofessionnalisation ou encore la tendance à confondre architecture et patrimoine. Cependant, la portée de ce virage est bien plus importante, puisque son intérêt tient à la réflexion qu'il a permis d'engager sur la sociologie contemporaine des professions, l'histoire de cette dernière et ses perspectives de développement. Résumée d'un mot, la question dont il s'agit est donc celle de la possibilité et de la façon d'étudier sociologiquement le contenu d'une activité professionnelle et d'utiliser la connaissance de ce contenu pour, par une éventuelle montée en généralité, tenter de saisir quelle peut être la spécificité des professions ou tout au moins de certaines professions, par rapport aux métiers qui n'en sont pas. La difficulté de cette question, et son intérêt, tiennent au fait qu'elle a été étiquetée comme fausse question par les interactionnistes, dont le regard sur les professions continue à fortement contraindre les questions de recherche considérées aujourd'hui comme pertinentes. Dans les années 1950 et 1960, dans un contexte historique où la sociologie des professions était dominée par le fonctionnalisme, cette critique d'une approche des professions que l'on peut qualifier de substantialiste a été féconde. Les nouvelles directions dans lesquelles elle a alors conduit à orienter les recherches ont permis d'engranger des acquis par rapport auxquels il n'est bien sûr pas question de revenir en arrière aujourd'hui. D'où une deuxième façon de formuler la question théorique de ma nouvelle orientation de recherche : comment dépasser les antinomies du fonctionnalisme et de l'interactionnisme, en sorte de penser à la fois ce que la sociologie interactionniste et les courants qui l'ont

suivie ne permettent plus de penser – notamment la spécificité d'une profession donnée en particulier et celle du fait professionnel en général – sans pour autant retomber sous le coup des critiques que les interactionnistes ont faites du fonctionnalisme ?

Je me suis référé ci-dessus à des antinomies au pluriel parce qu'il me semble que l'on ne peut avancer en s'en tenant au seul couple spécificité / absence de spécificité. Ma conviction est en effet que l'on ne peut réfléchir à la question de la spécificité d'une activité sans poser la question de l'ensemble des différences fondamentales entre le regard fonctionnaliste et le regard interactionniste. C'est pourquoi la première étape de cette recherche a consisté – oubliant un temps l'architecture – à identifier les antinomies des deux regards, et les apories auxquelles ces antinomies conduisent. Ce diagnostic a été la première étape de mon HDR, entreprise dans un premier temps sous la direction de Jean-Michel Berthelot [17]. Il a aussi bénéficié de mon activité d'enseignement à l'EHESS, où j'ai à cette époque abandonné les cours généraux de master (sur les conceptions de l'individu en sociologie des professions puis sur l'analyse des processus sociologie, pour enseigner pour la première sur un thème en rapport avec mes recherches : l'histoire de la sociologie des professions.

Puis ce détour par un travail autonome sur l'histoire de la sociologie des professions a pris suffisamment d'ampleur pour me conduire à programmer un ouvrage de synthèse, encore en cours d'élaboration, pour lequel j'ai obtenu un contrat aux Presses Universitaires de France (coll. « Quadrige – Manuel »). La recherche empirique sur l'architecture a ensuite été le moyen de tenter de dépasser les apories identifiées, selon une démarche qui, sans toutefois y être parfaitement conforme, tient à la fois de la « grounded theory » (Glaser et Strauss, 1967) et de la « pensée par cas » (Passeron et Revel, 2006). Si les antinomies entre fonctionnalisme et interactionnisme sont résumées dans l'introduction du mémoire principal de l'HDR, il peut cependant être utile de nous accorder ici un détour de quelques pages sur l'histoire de la sociologie des professions, en sorte d'explicitier un peu mieux comment ces antinomies se sont constituées.

Le regard fonctionnaliste

La sociologie des professions apparaît aux Etats-Unis. Le fait que la sociologie y soit plus développée que dans d'autres pays constitue une première explication. De plus, le professionnalisme tient dans la culture américaine une place qu'il n'a pas ailleurs : les qualités requises – ou supposées telles – dans l'activité professionnelle y sont particulièrement valorisées (Bledstein, 1978). Le premier courant qui s'intéresse aux professions est le fonctionnalisme, qui se tient une place importante dans les départements de sociologie des universités américaines des années 1920 aux années 1960, et qui domine la sociologie des professions sans partage jusqu'aux années 1950. Les auteurs emblématiques en sont Carr-Saunders et Wilson, qui publient en 1933 le premier ouvrage de référence sur le sujet, Talcott Parsons, auteur d'une théorie générale de la société où les professions jouent un grand rôle, William Goode, qui insiste sur les valeurs partagées par les professionnels, et enfin Wilensky, qui publie en 1964 un des derniers articles tentant de donner une définition fonctionnaliste des professions, à une époque donc où ce regard est en train de perdre sa position dominante et où une définition alternative récente tend à gagner en influence.

A quoi reconnaît-on le regard fonctionnaliste sur les professions ? En premier lieu au fait que les auteurs qui s'en réclament affirment tous la spécificité des professions, dont ils donnent une définition proche de celle de Flexner. En d'autres termes, ils font - selon l'acceptation que nous avons donné de cette expression en introduction, un usage restreint de la notion de profession, excluant de ce champ les petits métiers, conformément au sens du mot profession en anglais. De plus, ces auteurs insistent sur l'unité des professions. Enfin, ils expliquent la division du travail entre professions et les statuts qui protègent les professions de la concurrence interprofessionnelle par la nécessité d'une régulation spécifique de l'activité des professionnels. La définition des professions que ces auteurs proposent connaît des fluctuations mais, à partir des travaux de Carr-Saunders et Wilson (1933), la maîtrise d'un savoir technique spécialisé acquis dans le cadre d'une formation prolongée reste la pierre angulaire de ces définitions.

Ces positions, fortement liées à l'usage du schème fonctionnel d'analyse qui donne son nom au courant, sont interdépendantes. C'est parce qu'elles remplissent une fonction dans la société que les professions sont à part des autres métiers et doivent être étudiées en tant que telles. De plus, le postulat de leur unité est nécessaire pour pouvoir identifier cette fonction et justifier leur statut. Ce regard est donc cohérent et fait assez facilement

sens. Il a cependant été vigoureusement critiqué à partir des années 1950, cette critique s'accompagnant de l'élaboration d'un regard alternatif, et il est depuis plusieurs décennies déjà tombé en désuétude. En effet, si le fonctionnalisme est encore cité, c'est plus à titre de curiosité historique ou de repoussoir, que comme référence encore utile pour la recherche.

Les conditions du changement de regard sur les professions

Deux ensembles de faits ont contribué au discrédit du fonctionnalisme et – pour une large part – à le faire tomber dans l'oubli. Le premier est une tendance à la contestation des autorités qui se développe à partir des années 1950 aux Etats-Unis, sur fond de lutte des noirs pour l'égalité des droits dans le cadre du mouvement des droits civiques puis d'opposition à la guerre du Vietnam, puis se généralise au cours des années 1970 à une série de revendications qui mettent en question la légitimité du partage établi des richesses, des droits, du prestige et du pouvoir. Dès les années 1950, le mouvement des noirs américains facilite le développement d'un nouveau regard sur la société : l'ordre social est de moins en moins perçu comme allant de soi, ce qui rend le regard fonctionnaliste sur le monde plus difficilement recevable. Commentant l'évolution des luttes sociales au cours des années 1970 aux Etats-Unis, Paul Starr écrit ainsi: « Le mouvement des droits civiques perdit de sa force de mouvement de protestation au cours des années 1970, mais il constitua un exemple pour des dizaines d'autres mouvements poursuivant un but similaire. Au lieu de marcher dans les rues, ils marchèrent principalement dans les cours de justice. Et au lieu d'un mouvement unique centré sur les noirs, les nouveaux mouvements étaient porteurs de revendications sur les droits des femmes, des enfants, des prisonniers, des étudiants, des locataires, des homosexuels, des américains d'origine mexicaine, des indiens et des usagers du système public de sécurité sociale. » (Starr, 1982, p. 388). Dans les années 1970, la tendance de la période est très nettement à l'objectivation du conflit. La vision d'une société avant tout caractérisée par l'harmonie et l'ordre que l'interdépendance fonctionnelle de ses parties favorise ne fait plus recette.

Le second fait à prendre en compte pour saisir la dynamique de rupture de la sociologie avec le fonctionnalisme, qui n'est pas totalement indépendant du premier, est la naissance à l'université de Chicago, autour d'Everett Hughes, d'Herbert Blumer et d'une

génération de jeunes chercheurs, d'un courant sociologique original qui a depuis lors reçu le nom d'interactionnisme symbolique ou deuxième école de Chicago (Fine, 1995) et qui va constituer le terreau de l'approche des professions qui domine encore aujourd'hui la sociologie. Hughes, né en 1897, est un ancien élève des sociologues de la première école de Chicago, notamment Park, qui ont fondé la tradition des grandes enquêtes sur les questions sociales. Fidèle à cette tradition, il encourage une démarche sociologique dans laquelle le travail empirique tient une place bien plus importante que la théorisation. Dans la lignée de l'héritage de la première école de Chicago, l'accent est mis sur le localisme, selon une attitude où la méfiance à l'égard des grands systèmes théoriques intégrés comme le fonctionnalisme est grande.

Le regard critique sur les professions : de l'interactionnisme à la sociologie française des groupes professionnels

Les critiques du fonctionnalisme

On peut distinguer trois arguments principaux, plus ou moins explicites, dans la critique que les interactionnistes font du fonctionnalisme. Le plus fréquemment utilisé consiste à voir dans l'analyse fonctionnaliste des professions une reprise du discours des acteurs. Dans leur enthousiasme pour le phénomène professionnel, les sociologues fonctionnalistes ne feraient que reproduire les arguments utilisés par les organisations professionnelles dans leur travail de conquête de protections. À l'inverse, les interactionnistes affirment que les professions n'ont pas de spécificité : la profession est en effet, selon le mot de Becker, « un folk concept », c'est-à-dire une notion du langage courant. On comprend aisément cette critique quand on se souvient du rôle joué par la définition donnée par Abraham Flexner lors d'un congrès d'association professionnelle.

Le deuxième argument prolonge le premier : si le discours des professions et des sociologues des professions a été élaboré pour permettre de construire des protections sur un marché et si ce discours ne dit pas la vérité du phénomène professionnel, alors il n'y a pas de raison de supposer que ces protections sont justifiées par le contenu réel de la pratique professionnelle²⁴. Par glissement, les interactionnistes critiquent toute démarche

²⁴ Catherine Paradeise a proposé une présentation systématique des thèmes de ce discours (Paradeise, 1985).

tendant à reconnaître un contenu réel aux professions, à un autre niveau que celui des représentations collectives, des croyances : ils fondent sur la critique du substantialisme une démarche résolument et explicitement nominaliste. Actuellement, une des critiques les plus dures qui puissent être faites en sociologie consisterait à dire d'un travail qu'il est substantialiste. A l'inverse, le nominalisme n'a pas à être justifié²⁵.

Enfin, les interactionnistes reprochent au fonctionnalisme son fixisme : les fonctionnalistes auraient donné des professions une image exagérément stable, conduisant à minorer fortement, sinon à nier, les changements que les professions connaissent en permanence. Cette critique est reprise en France, par exemple par Pierre-Michel Menger (2003).

La critique du fonctionnalisme est le point de départ d'une nouvelle approche sociologique faite de nombreuses innovations théoriques et empiriques. Si cette approche naît dans un contexte social et politique bien particulier, et déjà ancien, celui des Etats-Unis, elle se diffuse ensuite dans plusieurs pays, où le développement tardif de la sociologie des professions fait qu'elle se constitue sous l'influence de ce courant de recherche qui a discrédité les approches antérieures. Le regard que les interactionnistes ont été les premiers à porter sur les professions a ensuite inspiré des théories diversifiées qui au-delà de leurs différences forment une famille de travaux. Le courant français de la sociologie des groupes professionnels, qui connaît encore aujourd'hui de très nombreux contributeurs, en fait ainsi partie.

Les principes et les pratiques de l'interactionnisme

Tel qu'il apparaît à Chicago au cours des années 1950, l'interactionnisme symbolique est une théorie de l'action collective qui se développe en s'appuyant notamment sur les travaux sur l'identité de George Herbert Mead. Les principes en ont été explicités par Herbert Blumer dans un ouvrage de 1969 : « 1) Les gens, individuellement et collectivement, se disposent à agir sur la base des significations des objets que comprend leur monde ; 2) l'association des gens prend nécessairement la forme d'un processus dans lequel ils s'adressent mutuellement des indications et les interprètent ; 3) les actes sociaux, qu'ils soient individuels ou collectifs, sont construits selon un processus dans lequel les

²⁵ Charles Gadéa (2003) présente sa propre posture nominaliste comme allant de soi, ne connaissant aucune alternative crédible en sociologie.

acteurs notent, interprètent et évaluent les situations auxquelles ils font face ; 4) les relations et enchaînements complexes d'actes dont sont faits les organisations, les institutions, la division du travail, et les réseaux d'interdépendance sont choses mouvantes et non statiques. » (Blumer, 1969 , p. 50, trad. Fr. : Menger, 1988, p. 7). Ainsi s'explique le sens de l'adjectif interactionniste : « quand Hughes affirme que « la société est interaction », comme il le fait à l'occasion, il veut souligner que les phénomènes sociaux ont le caractère de processus – qu'ils sont soumis à des changements permanents - et qu'ils ne peuvent donc être réduits à des « structures », à une combinaison de « forces » ou de « facteurs », que la sociologie aurait pour but de découvrir. » (Chapoulie, in Hughes, 1996, p. 48)

Ainsi, l'accent est mis sur le changement, grâce à une conception des hommes comme actifs, dotés d'une capacité d'invention et d'apprentissage, par opposition aux sociologies fonctionnalistes auxquelles la notion centrale de rôle et la référence à la théorie de la science appliquée donnent un ton beaucoup plus déterministe. De plus, l'approche des interactionnistes est constructiviste, ce qu'illustre l'importance de l'analyse des processus sociaux : un des principaux apports de l'interactionnisme est en effet d'avoir montré qu'en étudiant des processus génétiques, on pouvait rompre avec une perception naturaliste des phénomènes sociaux, c'est-à-dire non seulement des groupes (les professions) mais des problèmes qu'elles traitent²⁶. Dans cette analyse des processus, le court terme est préféré au long terme, au point que la naissance des professions est située au moment de leur institutionnalisation contemporaine : « Depuis longtemps, on soigne les malades, on assiste les pauvres et les malheureux, on instruit les enfants et on conserve les livres. Mais les professions d'infirmière, de travailleur social, d'instituteur et de bibliothécaire sont de création récente. Elles figurent parmi les arts anciens qui sont devenus des professions. » (69) Si ces formules sont justes d'un point de vue institutionnel, elles ne le sont pas du point de vue de l'histoire des groupes.

²⁶ Pour Hughes, les professions construisent des problèmes : « Les douleurs et les plaintes sont le lot de l'espèce humaine. Par contre les maladies sont des inventions ; elles procèdent d'une définition des conditions et des situations. » (Hughes, 1996, 130) Les chercheurs qui ont adopté une approche similaire à propos de la médecine sont nombreux : (Loriol, 2000 ; Pinell, 1992 ; Castra, 2003). Un domaine d'intervention n'existe que parce qu'il a été construit. C'est pourquoi le discours professionnel acquiert le statut d'un objet sociologique en soi, important notamment du fait des effets sociaux qu'il produit (prestige, protections, etc.)

La rupture entre fonctionnalisme et interactionnisme se manifeste aussi par les choix des objets et des questions de recherche. La nouvelle définition des professions conduit à une multiplication des travaux sur de petits métiers, bien loin donc des préoccupations des fonctionnalistes, centrées sur la médecine et quelques autres professions savantes : celles du droit notamment. Les questions de recherche manifestent une approche nouvelle des professions. Sans prétendre à l'exhaustivité, notons le rôle important qu'y tiennent le thème de la diversité interne aux professions et des conflits qui les traversent, celui de la rhétorique professionnelle ou encore celui du changement.

Enfin, les sociologues qui se rattachent à ce courant tentent en général de pratiquer la *Grounded Theory*, par opposition à la grande théorie de Parsons notamment. Les principes de la *Grounded Theory* ont été explicités par deux sociologues de Chicago : Anselm Strauss et Barney Glaser (1967). Ils consistent à élaborer la théorie à partir des données, essentiellement par l'analyse comparative, alors qu'il est reproché à la pratique des fonctionnalistes de partir de principes théoriques pour tenter soit de les vérifier, soit d'en déduire de nouvelles propositions. Un des traits forts de l'interactionnisme symbolique est donc le passage d'une sociologie à dominante déductive, à une sociologie plus inductive et plus attentive à la richesse empirique.

Les autres sociologies critiques aux Etats-Unis

L'approche sociologique des professions est durablement modifiée par les travaux des interactionnistes. Plusieurs courants ultérieurs, aux Etats-Unis ou ailleurs, dont la France, sont héritiers du changement de regard que les sociologues interactionnistes ont porté sur les professions, même s'ils posent parfois des questions de recherche différentes. Nous regrouperons ici l'ensemble de ces travaux sous l'appellation de « sociologie critique », pour signifier leur opposition à la fois avec la doxa sur les professions et à la vision irénique que les fonctionnalistes en avaient adoptée.

Mettre l'accent sur ce qui est commun à une génération de chercheurs dans leur approche du phénomène professionnel ne doit pas conduire à sous-estimer la diversité des approches, plus grandes que pour le fonctionnalisme. Aux Etats-Unis, deux autres courants que l'interactionnisme font partie de la sociologie critique : les courants néomarxistes et néowébériens. Les néomarxistes, dont Terrence Johnson est le représentant le plus célèbre, centrent leur interrogation sur les phénomènes de pouvoir à

l'intérieur de la relation entre le professionnel et son client – souvent son patient puisque la médecine est la profession la plus étudiée. Le point sur lequel ils s'opposent le plus frontalement à la vision fonctionnaliste antérieure est donc la question de l'usage par les professionnels de l'autonomie dont ils disposent, qui cesse d'être vu comme désintéressé. Les auteurs dits néowébériens s'intéressent aux processus qui conduisent à la fermeture des marchés professionnels. Ils se centrent donc sur le statut et en ont une approche très nettement constructiviste : loin d'aller de soi, ce statut est le résultat, pour partie contingent, de luttes des professionnels. Au croisement des approches néomarxistes et néowébériennes, Magali Sarfatti Larson montre comment les professionnels travaillent à l'élaboration d'un « projet professionnel » qui leur permet de conforter leur position de classe (Sarfatti Larson, 1977).

La sociologie française des groupes professionnels

En France, la sociologie des professions s'est développée tardivement. Cela peut paraître d'autant plus étonnant qu'Emile Durkheim, dont le rôle fut important dans le développement de la sociologie française, s'était intéressé aux professions avant même les américains. Dans l'après seconde guerre mondiale, quand la sociologie se développe, cette absence d'intérêt pour les professions s'explique assez facilement par les orientations générales que prend alors la sociologie française. Le marxisme y tient une place importante, ce qui conduit à adopter sur les professions un regard très différent de celui qui domine alors aux Etats-Unis avec le fonctionnalisme. En effet, l'accent mis sur le conflit dans la sociologie marxiste rend la sociologie fonctionnaliste peu attractive en France. De plus, la perspective marxiste débouche sur une critique originale des professions. Les auteurs qui s'intéressent aux classes sociales voient dans ces dernières une illusion, c'est-à-dire une catégorie idéologique qui a pour effet de masquer la réalité des classes sociales et les rapports d'exploitation qui la sous-tendent. Un article de Pierre Bourdieu, Luc Boltanski et Monique de Saint-Martin, paru en 1973, défend encore cette argumentation : les statuts professionnels masquent en fait la vraie nature des inégalités en les faisant apparaître comme la conséquence légitime d'une différence de talent qu'exprimerait la différence de titre et de profession. Ainsi, une critique des professions s'est développée en France avant même que le courant interactionniste d'étude des groupes professionnels n'y ait été connu. Dans le même temps, la sociologie du travail, en

plein développement en France autour de Georges Friedman, est centrée sur le salariat, notamment dans les entreprises. Le travail professionnel n'intéresse alors pas les sociologues français.

Mais au début des années 1970, des sociologues commencent à consacrer des textes spécifiquement aux professions (Benguigui, 1972 ; Maurice, 1972 ; Chapoulie, 1973). Ces premiers textes occupent une position intermédiaire et ambivalente dans l'histoire de la sociologie. Ils reflètent déjà une certaine curiosité à l'égard des professions, mais portent encore la marque de la méfiance à l'égard de cette catégorie. Pour ces sociologues, la sociologie des professions est encore largement identifiée à la démarche fonctionnaliste, qu'ils ne peuvent que critiquer. Cette critique emprunte déjà pour partie aux thèmes de la sociologie interactionniste, et encore pour partie à ceux du marxisme d'où ces auteurs viennent.

Ainsi, Marc Maurice oppose aux « études sociographiques [...] axées sur la description des attributs des professions et sur leur classification » (c'est-à-dire sur la tentative de définir les professions en identifiant des traits qui les distingueraient d'autres métiers), « la perspective plus fructueuse des processus de leur développement historique, des conditions socio-économiques de leur apparition et de leurs processus de socialisation. » (p. 213). La critique du fonctionnalisme est menée selon quatre directions. Maurice note tout d'abord le caractère peu efficace de cette orientation de recherche, la conceptualisation des professions ayant peu progressé entre les premières définitions proposées par Flexner puis Carr-Saunders et Wilson, respectivement en 1915 et 1933, et celles des derniers auteurs fonctionnalistes, au cours des années 1960. Il s'agit de plus, en référence aux interactionnistes et plus précisément à Hughes, de montrer que les professions sont des construits sociaux, c'est-à-dire le résultat de processus : il s'agit donc non plus de se demander quels métiers sont des professions, mais quelles circonstances permettent à un métier de devenir une profession. Les deux dernières directions prises par la critique sont inspirées du marxisme, illustrant l'interpénétration des deux influences dans la découverte des professions à cette époque. La troisième critique consiste à noter que « les valeurs du professionnalisme ne [font] que refléter les principes d'individualisme qui inspirent les institutions de la société américaine. » (215) La dernière porte sur la supposée méritocratie des professions. Maurice remarque que « les chances d'appartenir à une profession sont aussi liées à celles d'entrer dans l'enseignement supérieur » et, citant

les travaux de Bourdieu et Passeron sur les inégalités d'accès à l'université en fonction de la classe d'origine (Bourdieu et Passeron, 1964), il regrette que les recherches ne se soient pas plus orientées vers l'étude des rapports entre professions et classes sociales. Les articles pionniers de Chapoulie et Benguigui développent des argumentations proches de celle de Maurice.

C'est cependant seulement au cours des années 1980 que la sociologie des professions s'impose dans le paysage français de la recherche comme domaine constitué. Les sociologues qui s'intéressent à des professions ont alors perdu toute réticence héritée du marxisme à l'égard de l'étiquetage comme sociologues des professions. De plus, ils se présentent désormais sans réserve comme les héritiers de la sociologie interactionniste américaine. Plusieurs facteurs ont favorisé cette ouverture. En premier lieu, l'épuisement du paradigme marxiste oblige certains chercheurs, à l'instar de Claude Dubar, à trouver de nouvelles orientations de recherche. De plus, le recul de l'influence et du crédit du marxisme, longtemps importants, s'accompagnent, dans l'ensemble de la sociologie française d'une méfiance à l'égard des grandes théories. Aussi la valorisation de l'empirie et de la description de la diversité des situations, constitutive nous l'avons vu de l'identité de l'interactionnisme, est-elle fortement attractive. La sociologie des professions offre aussi l'avantage de constituer un nouveau domaine tout en pouvant apparaître comme assez familière à des sociologues dont beaucoup viennent de la sociologie du travail. Les professions qui officient hors des usines déjà investies par les sociologues du travail constituent un large champ à explorer. La possibilité de mener des recherches monographiques sur de nombreuses professions a fortement contribué au développement quantitatif des recherches sur les professions. Enfin, la sociologie interactionniste comporte un dernier attrait non seulement pour les sociologues venus du marxisme mais de façon générale pour des sociologues très majoritairement de gauche : sa dimension critique.

Tous ces facteurs ont favorisé l'essor de la sociologie des professions et son institutionnalisation au cours des années 1980 et 1990 en France. Encore quasi absente du paysage de la recherche française au début des années 1980, la sociologie des professions y tient désormais une place importante. Par exemple, elle est aujourd'hui un des courants qui regroupent le plus de chercheurs à l'Association française de sociologie.

A quoi on reconnaît le regard critique sur les professions et comment il s'oppose au regard fonctionnaliste

Le regard commun à ces sociologies critiques se reconnaît en premier lieu par l'opposition à l'approche fonctionnaliste des professions. Même si elle n'a plus besoin d'être formulée de nos jours, cette opposition n'en guide pas moins encore les choix fondamentaux de recherche des membres de ces groupes. Le fonctionnalisme fait ainsi figure de repoussoir, auquel on reproche son fixisme, son essentialisme, ce qui dissuade toute démarche qui tendrait à vouloir redonner de la substance aux professions. Un autre trait auquel on peut reconnaître que l'on a affaire à ce courant est l'intérêt pour les petits métiers : la sociologie des petits métiers étant réhabilitée, les travaux consacrés à ces derniers se multiplient (Piotet, 2002). Un troisième trait commun de cette famille de recherche est le fort intérêt manifesté à l'égard de l'empirie. Alors que l'esprit de système du fonctionnalisme faisait qu'on pouvait parfois avoir l'impression que le discours sur les professions était déduit de l'ensemble de la théorie – ce ne fut jamais vraiment le cas – les courants de la sociologie critique ont en commun une attention bien plus grande à la diversité des situations locales, au point qu'une des difficultés qu'ils posent tient à la question de la montée en généralité, c'est-à-dire à la possibilité d'un discours général sur les professions. En fait, cette question n'est pas cruciale vu que l'objet est vidé de sa spécificité. Sur ce point, les auteurs diffèrent grandement, depuis les monographies essentiellement sociographiques qui ont proliféré dans ce champ jusqu'aux travaux qui, tout en partant d'observations fortement contextualisées, cherchent le moyen d'en tirer des conclusions qui vaudraient pour d'autres professionnels que ceux observés. Le problème de l'interactionnisme, et des sociologies qui le prolongent, est bien plutôt de mettre en évidence la diversité des cas que d'en tirer des généralités. Enfin, l'ensemble des courants de la sociologie critique tiennent de l'interactionnisme un intérêt fort pour l'idée de construction sociale et de contingence. Quand les sociologues s'intéressent à des professions établies, c'est-à-dire à celles qui intéressaient déjà les fonctionnalistes, ce statut de professions établies n'est plus considéré comme allant de soi.

On peut résumer comme suit ce qui les oppose au fonctionnalisme. Une première antinomie des deux regards concerne la spécificité du travail professionnel. Les fonctionnalistes avaient tenté de la décrire. La sociologie critique la nie, tout en reprochant aux fonctionnalistes de s'être fait les relais du discours des acteurs

professionnels sur leur activité. Mais ce reproche, bien que justifié, ne suffit pas à écarter la question de la spécificité du travail professionnel : on peut tout à fait considérer que les fonctionnalistes ont eu tort de reprendre le discours des professionnels, sans pour autant en déduire qu'il n'y a aucune spécificité du travail des professionnels ou tout au moins de certains d'entre eux. Une deuxième antinomie concerne la question de l'unité et de la diversité des pratiques, des valeurs, ou encore des intérêts des professionnels. La diversité que les sociologies critiques ont fait ressortir tant dans l'espace (avec le thème de la segmentation) que dans le temps, a conduit à occulter l'unité sur laquelle les fonctionnalistes avaient insisté. Mais unité et diversité ne sont pas antinomiques : il est au contraire souhaitable de tenter de reposer la question de l'unité en tenant compte des importants acquis de recherche concernant la diversité.

Les regards successifs posés sur les professions diffèrent enfin par la façon dont ils considèrent le cadre institutionnel dans lequel les professionnels interviennent, c'est-à-dire leur statut et plus généralement les protections dont ils bénéficient. Pour les fonctionnalistes, ce cadre est fonctionnel et, à ce titre, nécessaire. Pour les sociologies critiques en revanche, statuts et professions sont le résultat contingent d'un processus historique. Si les choses sont construites, alors elles auraient pu être tout à fait différentes. L'approche processuelle débouche donc sur l'idée de contingence. Il ne s'agit pas d'une contingence en quelque sorte marginale mais qui touche à la nature même des phénomènes. Dans leur manuel de sociologie des professions, Dubar et Tripier écrivent : « qu'il s'agisse de la « maladie » ou du sens de la vie, la question de savoir qui possède une compétence reconnue d'expert est un problème historique dont la solution est largement contingente. » (Dubar et Tripier, 1998, p. 194).

Le retour de la question de la spécificité et la consistance des professions : un quatrième regard en gestation

Le regard qui vient d'être rapidement caractérisé et dont l'émergence a été racontée à grands traits domine des années 1960 à nos jours. Ainsi, les recherches sur les petits métiers et les approches critiques des professions continuent à occuper de nombreux chercheurs. Mais sont aussi apparues des recherches qui n'hésitent pas à aborder à nouveau, plus ou moins explicitement, la question des spécificités de certaines

professions, dont l'étude ne relève pas des mêmes questions, concepts et méthodes de recherche que ceux de l'interactionnisme et des courants théoriques qui l'ont suivi.

Une nébuleuse de travaux

The System of Professions, le livre d'Andrew Abbott sur la concurrence interprofessionnelle publié en 1988, appartient à cet ensemble de recherches, dont il apparaît même comme l'élément précurseur. En se demandant ce qui permet à certaines professions de protéger leur territoire (défini comme la relation qu'elles entretiennent avec un ensemble de tâches dont elles ont la charge) de la concurrence interprofessionnelle, Andrew Abbott est amené à décrire le travail de ces dernières et à faire ressortir une série de spécificités. Ainsi la théorie qu'il élabore (et qui sera présentée plus loin), est valable pour les « groupes de métiers appliquant un savoir abstrait à des cas concrets » (Abbott, 1988, p. 8, notre traduction) : il n'est donc plus question d'étudier de la même façon tous les types de métiers.

Puis d'autres auteurs ont aussi commencé à porter un regard différent sur les professions. Un cas particulièrement emblématique est celui de Freidson. Formé à Chicago dans les années 1950, resté proche du courant interactionniste des années 1960 aux années 1980, il avait contribué à la critique des professions en se consacrant principalement à l'étude du pouvoir des professionnels, d'abord les médecins (Freidson, 1970) puis les professionnels en général (1986). Or son dernier ouvrage, publié en 2001, met la question de la spécificité des professions au cœur de la recherche. Le professionnalisme, trait distinctif des professions, y est considéré comme une « troisième logique » de régulation des activités économiques, efficace là où les deux autres, celles du marché et de l'Etat, sont inadaptées. Le discours est donc très nettement favorable aux professions et à leur autonomie, auxquelles une fonction propre est explicitement affirmée par un des auteurs les plus en vue du domaine de recherche, pour la première fois depuis les années 1960. Ce revirement de Freidson illustre particulièrement bien le besoin ressenti de poser sur les professions des questions qui font sortir de l'espace de représentation dominant.

Enfin d'autres travaux, d'auteurs moins célèbres, forment moins un ensemble cohérent qu'une nébuleuse qu'une même attitude rassemble : ils ne reprennent plus sans les questionner l'ensemble des présupposés qui sont à la base des sociologies critiques. Il

s'agit notamment de rompre avec l'idée d'absence de spécificité des professions, ce qui permet de poser des questions nouvelles à la recherche. Parmi ces questions, celle qui porte sur les remises en cause du modèle professionnel, et plus particulièrement sur les entraves croissantes à l'autonomie professionnelle, désormais au centre d'un nombre croissant de recherches, joue un rôle moteur dans le virage qui s'opère.

Une explication de ce virage : la sortie de l'âge d'or des professions

Comme les précédents mouvements qui ont conduit à la construction de regards successifs sur les professions, on peut comprendre le regain d'intérêt pour les spécificités du fait professionnel en considérant tant les évolutions de la sociologie des professions que celles de l'objet lui-même. La nécessité ressentie d'un questionnement sur la spécificité des professions a ainsi deux origines. Elle tient d'abord des limites de la démarche de négation de ces spécificités qui a cours depuis plusieurs décennies. Cette explication interne à la sociologie a son importance parce que la nécessité de renouveler les approches est une des clés de la dynamique des innovations. Mais un facteur extérieur à la sociologie joue aussi un grand rôle : c'est le contexte de menaces croissantes qui pèsent sur les professions, et plus précisément sur leur autonomie. Les sociologies critiques se sont développées quand le pouvoir et le prestige professionnel étaient importants, en réaction à ce pouvoir et ce prestige, considérés comme infondés et mal utilisés. Ces sociologies critiques s'opposaient donc au fonctionnalisme sur la question du bien fondé des avantages conférés aux professions. Mais il y avait en revanche accord sur l'idée que le statut de professionnel procure des avantages importants en termes de pouvoir, de rémunération, de prestige.

Il y a désormais à l'inverse un large accord des sociologues des professions pour constater un recul de ces avantages ou de certains d'entre eux pour la plupart des professions. Notamment, ces dernières sont confrontées à des évolutions externes qui menacent leur autonomie dans le contrôle de leur travail et leurs relations avec l'Etat. Ces menaces sont devenues un thème important de la sociologie anglo-américaine (Brint, 1994 ; Krause, 1996 ; Freidson, 1994 et 2001 ; Evetts, 2006). Des études sur la déprofessionnalisation portent ainsi sur les tendances à la bureaucratisation des organisations dans lesquelles de nombreux professionnels travaillent (Freidson, 1994) et sur les pressions croissantes émanant de ces organisations pour l'efficacité et la

prévisibilité dans la conduite du travail, au nom du « professionnalisme » (Evetts, 2003). De plus, des travaux commencent à se développer sur dans questions proches en France à propos de la profession médicale (Castel, 2006) ou des professions juridiques (Milburn, 2007).

Ces menaces ont des origines multiples. Certaines tiennent à une tendance à la dérégulation portée par des institutions dont la principale fonction est de veiller au fonctionnement de marchés le plus ouverts possibles, au détriment de toutes les entorses possibles à la concurrence, dont les statuts professionnels sont un exemple. On peut mentionner l'Europe, qui après avoir ouvert à la concurrence les marchés de biens, fait porter ses efforts sur les marchés de services et sur la libre circulation des personnes, parfois au détriment des protections qui régentaient l'accès aux titres professionnels et à la commande, ou l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui porte les mêmes évolutions au niveau mondial. Ces organisations traitent parfois le travail professionnel comme n'importe quel autre type de service, en les incluant dans des négociations ou des dispositifs juridiques conçus pour promouvoir la concurrence pour des services non professionnels. Une deuxième origine des menaces qui pèsent sur les professions tient à une tendance à la bureaucratisation des contextes sociaux de travail où les professionnels interviennent, comme l'illustrent notamment des travaux sur l'hôpital ou sur la division du travail de conception de projets architecturaux publics. A cette bureaucratisation s'ajoute une pression croissante à la maîtrise des coûts de ces services. Ainsi, de façon générale, les professionnels sont confrontés à des logiques externes qui semblent de nature à diminuer leur autonomie. Le nouveau changement de regard qui semble s'amorcer vient de là : des sociologues se sont penchés sur cette question de l'autonomie, ce qui les a conduits à aborder la question du travail dans des termes différents de ceux de la sociologie critique.

Les limites de la sociologie critique et l'actualité d'un dépassement

Face à cette question des nouvelles menaces, la sociologie critique est en effet démunie. Dès lors qu'elle nie la possibilité d'identifier des spécificités du travail professionnel, elle ne peut s'intéresser à un mode propre de régulation de cette activité. Ne voyant dans le statut des professions et l'autonomie qu'il leur confère que le résultat contingent de luttes, elle ne peut donc pas non plus appréhender les conséquences des menaces sur ce statut et cette autonomie. Plus généralement, en dépit des avancées

considérables de la recherche sur les professions qui ont été permises par le changement de regard intervenu à partir des années 1950, ce regard a rencontré à son tour ses limites. Ce qu'il a permis de voir l'a été au détriment de ce que les fonctionnalistes avaient étudiés, et non pas en complément. En effet, ces deux regards sont antinomiques. Il n'est cependant pas question de revenir au regard antérieur, celui du fonctionnalisme. La seule démarche possible est de partir précisément de ce qui oppose les deux regards, pour tenter de les dépasser. Ces dépassements supposent de reconsidérer systématiquement les principaux présupposés de la sociologie critique, pour montrer sur quelles difficultés ils débouchent et voir dans quelle direction une solution peut être cherchée. Il s'agit de tenter de profiter de ces difficultés et des interrogations engendrées par les menaces nouvelles pour tenter de penser plus généralement le dépassement des fausses oppositions sous-jacentes aux deux regards sur les professions.

La principale voie suivie pour tenter de répondre au défi théorique mentionné ci-dessus sera détaillée dans la neuvième section de ce mémoire. En termes durkheimien, il s'agit d'une voie clairement physiologique, en ce sens qu'elle est centrée sur l'étude des pratiques et du système de ressources cognitives collectives qui les permettent : la culture commune des architectes. Cette recherche ne suffit cependant pas seule à répondre à toutes les questions issues de la confrontation des regards fonctionnaliste et interactionniste ou critique. Répondant à l'aporie de la diversité des pratiques et de la spécificité du travail professionnel, elle laisse sans réponse l'aporie de la diversité des intérêts et de la difficulté d'une action commune (comment la profession réussit-elle à se constituer en acteur collectif, compte tenu des divergences d'intérêts tout à fait réelles entre ses membres ?). De plus elle donne des éléments pour comprendre que certaines professions accèdent à un statut et non pas d'autres, mais si l'on s'en tient aux spécificités du travail professionnel, nous allons voir que nous sommes bien en peine de rendre compte de ces statuts car, de fait, certaines professions devraient en avoir un et n'en ont pas, tandis que l'inverse peut aussi être observé. Aussi une réflexion a-t-elle aussi été ébauchée pour tenter de comprendre ce qui fait qu'une profession réussit ou non à se constituer en acteur collectif pour défendre ses intérêts dans les arènes où sont prises les décisions qui la concernent, et notamment dans les « réseaux d'action publique » (Marsh et Rhodes, 1992). Cette réflexion tourne autour de la notion de « capacité réflexive », qui a fait l'objet d'une publication récente [20].

VIII- La « capacité réflexive » des architectes et la question de l'unité d'action

La question de la capacité collective d'action renvoie à celles, posées quasiment depuis le début de mes travaux, des difficultés que les architectes rencontrent pour défendre collectivement leurs intérêts. Et de fait, cette question avait donc déjà été abordée à partir de comparaisons avec d'autres professions : l'histoire de la naissance des professions d'urbaniste et de paysagiste avait ainsi permis de montrer comment, dans une perspective proche de la sociologie d'Abbott, les membres de ces métiers en constitution réussissent à se constituer un « territoire » au détriment des architectes qui n'ont à l'inverse pas su faire évoluer leur pratique pour adapter leur offre à de nouvelles demandes [13] ; la comparaison de la rhétorique professionnelle avec celle des paysagistes et des designers industriels avait permis de faire ressortir les faiblesses des thèmes utilisés, qui renvoient à une conception de la qualité architecturale propre aux architectes et, à l'inverse des thèmes développés par les organisations professionnelles des deux autres professions considérées, ne prennent pas en compte les thèmes susceptibles de rencontrer une audience [18].

La question est cette fois-ci abordée à partir d'un cas d'école : une occasion de réforme de la profession, considérée par de nombreux architectes et notamment par leurs leaders syndicaux comme une occasion à saisir, et qui cependant a échoué du fait même, c'est tout au moins mon interprétation, de l'absence de soutien de la part des architectes en tant que groupe. Le but de l'article est de montrer comment le concept de « capacité réflexive » peut aider à comprendre les difficultés inégales que différentes professions rencontrent pour se constituer en acteur collectif. La capacité réflexive d'une profession est définie comme son aptitude à réagir en tant qu'acteur collectif cohérent à des changements externes, en dépit des intérêts, valeurs et réactions diverses de ses membres ou de ses segments, en sorte de participer aux décisions qui sont cruciales pour son futur.

La capacité réflexive est donc un potentiel, qui ne peut être étudié que lorsqu'une forte pression externe et la nécessité de réagir collectivement se font sentir. La tentative de réforme due à l'initiative du ministère de la Culture répondait parfaitement à cette exigence. Lancée en 1998, elle visait à adapter la profession d'architecte à la concurrence

internationale, dans laquelle elle est handicapée notamment par la petite taille des agences, qui l'empêche de proposer les mêmes services que les grandes firmes, notamment anglo-saxonnes, avec lesquelles elle est en concurrence. Peu importe ici le détail de la réforme et sa chronologie, que l'article présente. Ce projet de réforme a été abandonné après les élections présidentielles et législatives du printemps 2002, c'est-à-dire suite à un changement de majorité gouvernementale. Cette interruption après quatre années de travail ne peut se comprendre que par le retard accumulé dans le processus d'élaboration de la réforme, qui lui-même s'explique par le peu de soutien du principal syndicat d'architectes associé au processus. L'argument développé est le suivant : la réforme avait rencontré l'approbation de la majorité des architectes, et notamment de leurs leaders syndicaux. Pourtant, ces derniers n'ont pu formellement soutenir la réforme car ils ont dû tenir compte des craintes de certains de leurs membres qui, à la tête de petites structures, ne voulaient pas que le développement d'agences déjà plus importantes que la leur ne soit favorisé. Des hypothèses quant à la capacité réflexive de la profession d'architecte aident à rendre compte de cette incapacité à surmonter les désaccords.

La capacité réflexive entretient des rapports étroits avec la représentation telle que Weber la définit (Weber, 1971, p. 292). La capacité à être représenté est en effet un aspect crucial de la capacité réflexive et un indicateur de cette dernière. Cependant, le concept de capacité réflexive est plus large que ne l'aurait été celui de capacité représentative, puisqu'il implique aussi la capacité de certains professionnels à travailler sur la profession pour faire évoluer opinions, connaissances, et préférences des membres du groupe et pour produire de la solidarité et de l'unité. L'intérêt de ce concept est théorique : il relie les actions individuelles des professionnels, les caractéristiques de la profession comme tout et les rapports entre la profession et son environnement. Cela permet à la fois d'étudier la profession comme un acteur collectif, caractérisé par son autonomie, sa pensée et son action et d'éviter la réification en prenant en compte le fait que la profession n'existe comme acteur que si certains de ses membres font le travail de la construire comme telle. Mais à leur tour, ces membres ne peuvent faire ce travail que si les propriétés de la profession le lui permettent. Ce concept a donc pour effet (c'est tout l'intérêt de l'idée de réflexivité), de conduire à distinguer la profession comme entité dotée d'une histoire, d'une culture, etc., et la profession comme acteur. Dans le raisonnement que le concept permet, les actions individuelles prennent place entre les deux : la capacité réflexive, qui

est une caractéristique de la réflexion, doit être activée par des membres (très probablement les représentations syndicaux) pour que la profession agisse comme acteur. Mais ces membres ne peuvent faire ce travail que si la profession comme entité collective a des qualités qui le permettent et le concept de capacité réflexive sert très précisément à subsumer ces qualités. Il s'agit donc d'un concept à la fois holiste, et pleinement compatible avec l'individualisme méthodologique de Weber. La profession est première comme entité dotée de caractéristiques propres, dont sa capacité réflexive, mais il faut l'action de ses membres pour qu'elle soit construite en acteur collectif.

Le cas des architectes permet de tenter de recenser les variables susceptibles d'influer sur la capacité réflexive. Elles peuvent être économiques, culturelles, sociales, institutionnelles et juridiques. Donnons quelques exemples. Économiquement, plus les professionnels rencontrent des difficultés dans leur travail, plus il leur est difficile de se détacher de leur situation présente pour préparer leur futur. C'est une conséquence des rapports entre distanciation, connaissance et action, tels qu'Elias les a étudiés (Elias, 1987). L'exemple du principal syndicat d'architectes étudié dans la recherche sur la réforme, l'UNSAFA, montre que les architectes dont la situation économique est la plus difficile réagissaient plus émotionnellement que les autres aux perspectives de changement. Culturellement, des valeurs communes, une vision commune de l'activité, un accord sur la façon de la défendre, tout cela augmente aussi la capacité au débat interne fécond, alors que la profession d'architecte est à l'inverse remarquable par les débats internes conflictuels et insolubles qui la traversent [2]. Juridiquement, le monopole inscrit dans la loi de 1977 sur l'architecture semble aussi être un obstacle à la construction d'un accord interne à la profession. Il protège les architectes pour seulement 30% environ de la commande, mais il leur donne l'illusion que leurs problèmes pourraient être résolus par un renforcement de ce monopole. Cela explique que certains membres de l'UNSAFA aient refusé tout compromis dans le processus de réforme, demandant une protection complète des missions de conception. Protections juridiques et faiblesse économique forment peut-être la pire combinaison pour la capacité réflexive.

La variable explicative la plus importante est cependant la morphologie de la représentation professionnelle, qui est fragmentée. Sept associations étaient invitées par le ministère à participer au processus de réforme. L'UNSAFA était le syndicat le plus

important, et son soutien était nécessaire avant toute présentation du projet au Parlement. Mais en 1998, quand la réforme a été lancée, l'UNSFa traversait des difficultés : le nombre d'adhérents baissait et les conséquences financières en étaient dramatiques. Les dirigeants craignaient par exemple de devoir quitter les locaux du siège. D'où un cercle vicieux : le nombre de permanents baissait, augmentant la pression sur les responsables bénévoles du syndicat, et décourageant ainsi le bénévolat. Les responsables ne pouvaient donc pas soutenir la réforme sans l'accord de leur base, puisque de nouvelles défections auraient mis le syndicat en danger. La compétition avec les autres organisations professionnelles était ainsi une source de faiblesse.

L'étape suivante de la recherche a consisté à s'interroger sur les origines historiques de ces facteurs. La comparaison avec 1977, quand l'UNSFa, l'Ordre et le gouvernement étaient parvenus à construire ensemble un abri pour les architectes, montre que la capacité réflexive a décliné. L'histoire de la morphologie de la représentation professionnelle des architectes explique ainsi à la fois la position centrale de l'UNSFa et les difficultés qu'elle rencontre. Depuis la deuxième guerre mondiale, l'Ordre a gardé des missions de représentation de la profession qui lui avaient été confiées par Vichy. Affaiblié par la concurrence d'autres organisations professionnelles, notamment des syndicats de gauche créés après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, l'UNSFa demande depuis plusieurs années que la représentation de la profession soit clarifiée : elle représenterait la profession, alors que l'Ordre, dont tous les architectes doivent être membres pour pouvoir signer des projets, se concentrerait sur ses autres missions. Le refus de l'Ordre a eu pour effet un conflit entre les deux plus importants représentants de la profession. Pendant le débat sur la réforme, le projet ministériel de fonder un Conseil Supérieur de l'Architecture, qui entrerait en compétition avec les organisations existantes et affaiblirait encore l'UNSFa, a relancé ce vieux conflit.

Les représentants nationaux de l'UNSFa étaient pleinement convaincus de l'intérêt pour l'ensemble de leur profession de nombreux aspects de la loi proposée : de nouvelles protections à partager avec les paysagistes et les urbanistes et une réforme des règles de constitution du capital des sociétés d'architecture afin d'en favoriser la croissance. Ils étaient aussi convaincus que réclamer des protections plus larges et exclusives, comme le faisait une partie de leur base, était irréaliste. Mais ils ne pouvaient s'opposer ouvertement

à cette demande, très populaire parmi les membres du syndicat. De plus, la concurrence entre organisations consultées enfermait le syndicat dans la dépendance de sa base et réduisait toute chance d'accord. C'est pourquoi les leaders du syndicat ne soutinrent pas publiquement le projet, comme le ministère le demandait pour continuer à avancer.

L'évolution observée de la capacité réflexive de la profession d'architecte depuis la réforme de 1977 conduit à émettre une hypothèse qui n'a pu être vérifiée. Si la profession d'architecte rencontre certes plus de difficultés que d'autres à parler d'une seule voix pour faire valoir les intérêts de la plupart de ses membres, en revanche il est possible que l'évolution de cette capacité réflexive au cours du temps ne lui soit pas du tout particulière. En effet, la difficulté à faire l'unité du groupe pour le représenter n'est pas sans rappeler des évolutions que notent Pierre Rosanvallon (1998), et à sa suite Marcel Gauchet, à propos de la représentation politique. Je m'appuie ici sur les formulations de Marcel Gauchet qui, très générales, se prêtent particulièrement bien à une transposition de l'Etat aux professions. La thèse de Gauchet est la suivante. L'Etat représente la société civile, mais le sens de « représenter » a changé (Gauchet, 1998). La représentation de la société civile par l'Etat incluait une capacité d'imposer une direction. Mais dans nos « sociétés d'individus », où les autorités publiques sont de moins en moins reconnues et respectées, la représentation suppose le respect de la diversité des positions présentes dans la société civile, ce qui diminue la capacité à fixer une direction en choisissant parmi les points de vue en compétition.

Partant de là, je suggérerais en premier lieu que cette évolution a des conséquences sur les réseaux de politiques publiques, tel que celui étudié dans le cas de la réforme du droit de l'architecture : l'Etat ne peut plus entreprendre une action qui n'a pas le soutien – au moins apparent - de la profession concernée. Il lui est difficile d'imposer une solution quand il est confronté à l'irréductible diversité des positions sur le sujet. C'est pourquoi l'unité de la profession devient un prérequis de l'action de l'Etat, et le travail de représentation que l'Etat faisait (selon l'acceptation ancienne de représentation), doit être fait par les professions, en sorte que l'Etat soit confronté à une moindre diversité des positions. Cela ne rend la capacité réflexive des professions que plus cruciale pour leur futur.

L'hypothèse suivante est alors que la tendance à la diminution de la capacité réflexive de la profession d'architecte illustre une évolution sociale plus générale. Les professions, confrontées à la diversité des opinions et intérêts de leurs membres, connaîtraient une évolution similaire à celle que Gauchet décrit à propos de l'Etat. La capacité réflexive supposerait ainsi que « les représentants [des professions en l'occurrence] représentent autant la sphère politique auprès des citoyens [de leurs membres] qu'ils représentent les citoyens [leurs membres] dans la sphère politique » (Gauchet, 1998, 154), ce qui semble de plus en plus difficile. Cette hypothèse a encore besoin d'être testée par des recherches sur d'autres professions. Mais elle rend parfaitement compte du matériau collecté à propos des architectes. On aurait pu s'attendre à ce que les représentants de l'UNSFSA, favorables à la réforme, utilisent leur connaissance de la situation pour expliquer à leur base les inconvénients d'une position intransigeante de la profession. Ils tentèrent de le faire au cours de longs débats mais échouèrent, montrant que, comme l'Etat, le bureau du syndicat « cesse de faire figure d'instance de surplomb, de lieu à part et au-dessus où se détermine l'existence collective. Il devient pour de bon représentatif, si l'on entend par là qu'il tend à se transformer en espace de représentation de la société civile [dans le cas qui nous intéresse de la diversité des positions de la base du syndicat], sans plus de supériorité hiérarchique vis-à-vis d'elle ni de rôle d'entraînement historique. » (op. cit, p. 155). Un des intérêts de cette hypothèse est qu'elle expliquerait non seulement qu'aucun accord n'ait pu être atteint lors des discussions à l'intérieur de l'UNSFSA, mais encore les divisions croissantes de la représentation professionnelle. Depuis le début des années 1980, après des années de représentation unitaire, les architectes en désaccord avec les instances de représentation existantes créent de nouvelles organisations, même lorsqu'ils sont conscients que ces divisions sont susceptibles d'affaiblir la profession. Dans les termes d'Hirschman (1970), il s'agissait donc de montrer que la prise de parole et la défection sont devenues plus fréquentes ; la loyauté plus rare et plus précaire. Et dans le cas des professions, cette évolution a pour conséquence d'empêcher l'affirmation d'une position commune. Ces constats ne sont rien d'autres que ceux d'une capacité réflexive diminuée.

IX- Les spécificités du travail professionnel vues à travers le prisme de l'architecture

Comment dépasser plus systématiquement les antinomies identifiées à partir de la confrontation des regards fonctionnalistes et interactionnistes sur les professions : spécificité / absence de spécificité du travail professionnel ; unité / diversité ; nécessité / construction et contingence des pratiques et du statut. Même s'il faut les considérer ensemble, élaborer une théorie générale des professions est actuellement impossible du fait de la grande diversité des professions. Le problème était de trouver une démarche originale d'enquête pour résoudre les problèmes un à un, tout en sachant qu'ils ne sont pas indépendants les uns des autres. Je commencerai donc ici le résumé de la recherche présentée dans le deuxième mémoire de l'HDR par les choix effectués en matière de protocole d'enquête.

Les ressorts empiriques de l'innovation théorique

La démarche qui a été adoptée sur le cas concret des architectes consistait à partir de l'antinomie unité / diversité, considérant que l'objectivation d'une unité ouvrirait la voie à la résolution des autres difficultés. La recherche comportait trois volets empiriques fortement imbriqués dans la théorisation proposée. Le premier concernait l'étude de la culture des architectes, vue principalement à travers prisme des enseignements. Faisant une large place à l'étude compréhensive du travail, cette démarche a consisté en premier lieu à dégager par abstraction une culture commune, système fortement intégré de ressources et de contraintes pour le travail, qui donne à la profession son unité en dépit de la diversité des pratiques de ses membres : contre les tendances dispersives de la sociologie critique, il est possible d'objectiver la culture qui donne aux pratiques leur unité. Des observations ont été conduites dans plusieurs groupes de projet d'écoles d'architecture en France (principalement Paris-la Villette, ainsi que Nantes) et aux Etats-Unis (Tulane School of Architecture à la Nouvelle-Orléans). Pour de nombreuses professions, les savoirs et savoir-faire mis en œuvre dans le travail sont éloignés de ceux qui sont transmis dans les écoles. Mais l'enseignement du projet d'architecture dans les écoles est assuré par des architectes en exercice qui y consacrent une faible part de leur temps : ils interviennent en tant que praticiens et non comme enseignants professionnels. De plus, s'intéresser aux enseignements permet d'observer l'activation de la culture loin

des contraintes souvent lourdes de la division du travail qui, en modifiant ce que les architectes peuvent faire, constituent une entrave à cette observation. Ce premier volet a permis de mettre en évidence les composantes fondamentales de la culture professionnelle, qui sont les mêmes en France et aux États-Unis.

Un deuxième volet a consisté à opérer une mise en perspective historique de la culture contemporaine des architectes, en utilisant des traités d'architecture depuis Vitruve et des travaux d'historiens. Le jeu d'échelle par rapport au regard sociologique habituellement posé sur les cultures professionnelles révèle que les composantes de la culture n'ont ni la même profondeur historique, ni, en conséquence, le même statut au sein de la discipline. Les composantes les plus stables constituent un noyau commun aux cultures successives dans la tradition occidentale, à laquelle cette recherche se limite. Ce noyau est fondamental car il est ce qui fait que l'on parle toujours de la même chose quand on parle d'architecture, à différentes périodes. D'autres composantes sont plus récentes. La longue durée permet de voir comment cette culture s'est construite, ces dernières composantes ayant été élaborées par la pratique sous la contrainte des composantes plus anciennes. Ainsi, nous avons affaire un processus de construction qui comprend une part d'indétermination mais tout n'était pas pour autant possible au cours de ce processus. Sans prétendre correspondre aux canons de la recherche historique, cette mise en perspective permet de proposer une interprétation de l'apparition des composantes les plus récentes prenant en compte tant le contexte historique que la contrainte du noyau commun des cultures, c'est-à-dire l'identité de l'architecture comme discipline. La compréhension de la culture architecturale contemporaine est donc enrichie par la perspective historique et l'on parvient ainsi, pour employer une belle formule due à Jean-Michel Berthelot qui fut mon premier coordinateur d'HDR, à « être constructiviste sans être relativiste ». Montrer comment elle s'est construite comme système doté d'une certaine robustesse sous la contrainte de l'histoire des cultures antérieures écarte en effet le risque de l'essentialiser, que le projet d'étudier des permanences pouvait faire courir. Il s'agit donc aussi, toujours pour employer une formule de Jean-Michel Berthelot, « d'être substantialiste sans être essentialiste ».

Le dernier volet concerne les variations dans les activations en fonction des contextes sociaux de travail, ce qui aboutit à une reformulation de programmes de

recherches centrés sur la diversité, comme l'étude de la segmentation et de la concurrence intraprofessionnelle ou, plus généralement, des marchés. Mais pour cela il faut thématiser l'étude de ces variations, potentiellement infinies. Cette thématisation est guidée par la compréhension que l'étude de la culture commune nous a donnée de ce que c'est que faire de l'architecture, c'est-à-dire plus précisément par la mise à jour d'indéterminations de différents types que la culture commune laisse subsister au cœur des pratiques. Une de ces indéterminations, la hiérarchie des valeurs servies par la pratique, a deux caractéristiques qu'il est important de noter. Elle est caractéristique de certaines professions : les membres d'autres métiers ne semblent pas en fournir d'exemples. De plus, une série d'exemples montre qu'elle provoque des antagonismes, des combats voire des procès réciproques en illégitimité, ce qui en fait un ressort majeur de la compétition intraprofessionnelle. Elle est donc cruciale pour les acteurs et pour l'évolution de la culture professionnelle : c'est à travers la façon dont elle est levée que peuvent se construire différentes définitions normatives de l'activité, définitions qui sont concurrentes bien que toutes respectueuses de l'identité de l'architecture telle que l'objectivation de la culture a permis de la dégager. La nécessité de lever cette indétermination constitue ainsi une spécificité du travail des membres de ces professions. Ainsi, la diversité des pratiques au sein d'une profession n'est pas nécessairement, comme le regard actuellement dominant sur les professions le considère, l'indice d'un défaut d'identité de cette profession. C'est au contraire l'indice même d'une spécificité forte de leur travail, spécificité qui ne pouvait être identifiée qu'une fois la culture commune objectivée et comprise, c'est-à-dire sur la base d'une démarche substantialiste de recherche. Tout cela apparaîtra plus clairement lorsque les résultats de la recherche auront été plus systématiquement présentés.

La structure de la culture

La comparaison France – Etats-Unis et la mise en perspective historique du présent visent à proposer une description de la culture professionnelle comme système, et à en mettre au jour la structure. Dans un premier temps, l'enquête dans les écoles d'architecture permet de dégager les trois composantes du système : valeurs, savoirs et

savoir-faire. Ainsi, les critères d'évaluation des projets des étudiants par les enseignants dérivent systématiquement de dix valeurs générales qui se répartissent entre deux pôles. La constructibilité et la *solidité*, la prise en compte des *usages*, l'*économie* générale du projet et l'optimisation de l'usage des espaces et enfin l'*intégration fonctionnelle* du bâtiment dans son site constituent les exigences de la construction. La capacité à justifier les choix effectués (valeur de *nécessité*), l'*unité* du projet, la différenciation de ses parties (*différenciation interne*), son originalité (*différenciation externe*), sa *lisibilité*, et son *intégration harmonieuse* au site constituent le pôle de l'harmonie. Elaborée à partir d'un semestre d'observation dans un groupe de projet de l'École d'architecture de Paris la Villette, cette liste de valeurs s'est avérée ensuite tout à fait adaptée pour anticiper les critiques des enseignants dans d'autres groupes à la Nouvelle Orléans puis à nouveau à la Villette²⁷.

Toutes les valeurs ne peuvent être définies ici. Donnons trois exemples empruntés au pôle de l'harmonie, en commençant par la valeur de *nécessité*. Dans l'évaluation d'un choix, les raisons sont aussi importantes que les conséquences car elles donnent au projet sa consistance, nécessaire au plaisir esthétique. Cela est vrai de toute décision architecturale : volumétrie du bâtiment, différences d'écriture entre ses parties (matériaux, dessin de façade...), organisation interne, etc. La gratuité d'un choix est ainsi une critique grave que les enseignants adressent aux étudiants qui ont conçu une forme sans lui donner un fondement analytique solide. En l'absence de justification satisfaisante, l'enseignant demande à l'étudiant de trouver un principe pour fonder une solution, nouvelle ou non, et donner ainsi plus de consistance au projet. La valeur d'*unité* implique que le bâtiment constitue un tout cohérent, quelles que soient sa taille, la diversité de ses parties, l'hétérogénéité des fonctions servies ou encore les irrégularités de la forme provoquées parfois par l'adaptation au site. La *différenciation externe* comprend deux dimensions. Le bâtiment doit pouvoir être identifié en tant que tel et non pas rester confondu dans le paysage, indistinct des autres éléments qui composent ce dernier. Il doit aussi pouvoir être distingué d'autres bâtiments qui auraient pu être mis à sa place et portent la marque d'autres architectes, d'autres styles ou, plus généralement, d'autres choix de conception.

²⁷ On retrouve ces valeurs dans les discussions de projets dans les concours d'architecture et les réunions architectes – maîtres d'ouvrage auxquels je me suis intéressé par ailleurs (Champy, 1998).

L'observation dans les écoles permet aussi d'étudier les savoirs et savoir-faire mis en œuvre pour satisfaire ces valeurs. Un des savoir-faire cruciaux est la maîtrise du processus de conception, qui permet de surmonter les difficultés rencontrées. Les fortes régularités dans ce que différents architectes cherchent à faire et l'accord fréquent entre enseignants sur ce que les étudiants devraient faire attestent du caractère collectif de ce processus qui règle les pratiques. Un aspect de la recherche consistait donc à en expliciter les composantes et la forme. Il est constitué d'*opérations*²⁸ organisées en *séquences* qui permettent de franchir des *paliers* dans la conduite du projet, afin de passer de la situation initiale de conception où l'indétermination du projet est maximale, à la détermination la plus complète possible de ce dernier, atteinte quand les plans et descriptifs graphiques peuvent être transmis aux entreprises pour la construction. Ces opérations sont l'*analyse* du site et de la demande (qui peut être latente), la *schématisation* des résultats de ces analyses, l'*expérimentation* d'une première forme, la *décision*, l'intégration de la décision au projet (*synthèse*), et l'*évaluation* des conséquences de la synthèse, qui permet de lancer une nouvelle séquence expérimentation-décision-synthèse-évaluation. Les séquences successives donnent au projet sa volumétrie, puis son organisation interne générale et enfin le détail de ses espaces. La singularité et la complexité des situations font que le déroulement du processus s'écarte toujours, de façon pour une large part imprévisible, de ce schéma qui constitue une simplification analytique. Cependant, la maîtrise de ces opérations et de l'ordre dans lequel elles sont accomplies permet seule à l'architecte de surmonter cette complexité. Les autres savoir-faire objectivés tiennent principalement à l'usage du dessin et du langage. Les principaux savoirs portent sur les matériaux et sur l'histoire de l'architecture, qui opère comme un stock de ressources : les références qu'un architecte connaît lui fournissent des exemples de dispositifs dont il se sert comme solutions éprouvées qu'il adapte aux difficultés rencontrées.

Valeurs, savoirs et savoir-faire constituent un système en ce sens qu'ils ne peuvent être compris indépendamment les uns des autres. La mise en évidence des interdépendances fonctionnelles qui lient les composantes de la culture permet, au-delà de l'observation de régularités dans les pratiques qui attestent de leur activation, d'en rendre

²⁸ Une opération est un ensemble structuré de raisonnements et de gestes effectués selon des règles plus ou moins codifiées, qui remplit une fonction définie dans le processus de conception, c'est-à-dire qui vise à produire un résultat recherché compte tenu de l'état du projet.

compte sur un mode compréhensif. On peut l'illustrer en mentionnant des relations particulièrement évidentes entre ces composantes. L'analyse du site concourt bien sûr à l'intégration du bâtiment dans son site. Plus subtilement, les qualités requises par la synthèse s'expliquent aussi selon un schème fonctionnel par les valeurs du système d'évaluation. Ainsi, une bonne synthèse suppose d'introduire de la souplesse dans le projet, tout en préservant les choix antérieurs. Ces exigences pour partie contradictoires permettent que le tout déjà conçu et les parties que l'architecte y intègre par la synthèse puissent être également respectés. En effet, l'intégration harmonieuse et l'unité obligent à préserver la volumétrie initialement choisie, tandis que la différenciation des parties suppose à l'inverse que le dessin de ces parties ne soit pas exagérément contraint par le tout déjà dessiné. De même, la maîtrise des diverses techniques du dessin s'explique par l'usage qui en est fait dans les différentes opérations : l'*expérimentation* de nombreuses formes s'effectue grâce à des *croquis rapides*, plus suggestifs que descriptifs ; la *synthèse* suppose à l'inverse un *graphisme précis* permettant l'évaluation. Ainsi, les interdépendances entre composantes font de la culture architecturale un système intégré et robuste²⁹.

La construction historique de la culture

La robustesse du système fonctionnel que constitue la culture favorise sa stabilité. Il ne s'agit cependant pas de revenir à la vision fixiste des professions qui a été reprochée aux fonctionnalistes : il faut donc dans un deuxième temps mettre à jour des principes d'évolution. La lecture des traités d'architecture permet de voir comment cette culture professionnelle telle qu'elle a été observée dans le présent s'est constituée au fil des siècles, et de compléter la compréhension de sa structure. Les différentes composantes de cette culture n'ont en effet pas la même profondeur historique. La partie la plus ancienne, le noyau commun aux cultures occidentales successives, est constituée d'une partie des valeurs du système d'évaluation, qui donnent donc à l'architecture son identité au cours du temps. La valeur de nécessité, l'unité, la différenciation interne, la solidité, la valeur d'usage, la valeur économique et l'intégration fonctionnelle du bâtiment dans son site sont

²⁹ C'est pourquoi les savoirs et savoir-faire beaucoup plus contingents associés à des contextes locaux de travail (connaissance du droit, du goût d'un client, etc.) sont extérieurs au système de la culture, dont la validité est beaucoup plus étendue que celle de ces savoirs et savoir-faire locaux. Prendre en compte des savoirs ou savoir-faire qui ne se sont pas entrés dans la culture commune conduirait à perdre de vue le caractère systémique de cette dernière.

présentes dans les traités d'architecture depuis le *De Architectura* de l'architecte romain Vitruve, écrit au 1^{er} siècle avant notre ère. Par exemple, dès le chapitre 1 du livre I, consacré à la formation de l'architecte, Vitruve explique que la composante théorique de cette formation doit permettre à l'architecte de justifier ses choix. La structure du système d'évaluation, caractérisé par une double tension entre harmonie et exigences de la construction d'une part et entre appréhension du bâtiment comme tout et comme élément d'un tout plus large d'autre part, est donc identifiable dès cette époque.

La mise en perspective historique du présent permet aussi de rendre compte des changements que ce système d'évaluation a subis en dépit de la structure contraignante du noyau. Les valeurs contemporaines absentes des traités (différenciation externe, lisibilité et harmonie externe) sont ainsi expliquées, selon un schème fonctionnel, par les évolutions historiques des conditions de la pratique, qui les rendent nécessaires à la recherche de l'harmonie. La différenciation externe est impensable chez Vitruve, qui conçoit l'architecture hellénistique comme une acmé que l'architecte ne peut mieux faire qu'imiter. Des signes précurseurs de cette valeur apparaissent dès les traités de la Renaissance mais elle prend son importance avec la fin des académies, au 19^e siècle. Puis la complexification des programmes, la diversification des matériaux, l'augmentation de la taille des édifices et cette valeur récente de différenciation externe menacent l'harmonie de l'œuvre et du site. Les architectes prennent alors peu à peu en compte les deux autres valeurs récentes, la lisibilité et l'harmonie externe, pour répondre dans ce contexte nouveau à la question qui reste fondamentalement la même depuis plus de deux millénaires : élaborer un bâtiment satisfaisant les exigences de la construction tout en permettant une expérience esthétique, et existant à la fois comme tout et comme élément d'un tout plus large. Leur pratique modifie ainsi le système d'évaluation en sorte de lui permettre de continuer à remplir sa fonction.

Les savoirs et savoir-faire activés sont plus récents que le système d'évaluation. L'usage contemporain du dessin date fondamentalement de l'invention de la géométrie perspective par Brunelleschi à la Renaissance, en 1420 (Recht, 1995 ; Basbous, 2005). Cette innovation permet un nouveau regard sur l'œuvre, qui ouvre la voie aux opérations que nous avons analysées dans le présent. Le bâtiment était auparavant élevé à partir du plan au sol, en appliquant des proportions codifiées entre plan et dimensions verticales.

Ces proportions, données par Vitruve puis transmises dans les guildes, garantissaient l'*unité* de l'ensemble. La représentation en perspective autonomise la conception par rapport au chantier. Elle permet de voir d'emblée le bâtiment comme un tout et de travailler réflexivement sur son *unité* sans être prisonnier de formules codifiées. Des *synthèses* successives permettent ensuite, au cours des différentes séquences constitutives du processus, de préciser ce tout en y intégrant les *décisions* qui concernent ses *parties*. Enfin, les savoirs s'enrichissent en permanence des activations de la culture : notamment, les bâtiments construits constituent de nouvelles références plus ou moins innovantes. Ils constituent donc la composante la plus périphérique du système. Ainsi, chaque composante de la culture évolue sous la contrainte de la (ou des) composante(s) plus stable(s) : le processus moderne émerge à partir de la Renaissance sous la contrainte du noyau millénaire de valeurs ; les savoirs s'enrichissent par la mise en œuvre des savoir-faire du processus. La mise en perspective historique du présent complète ainsi les acquis de l'analyse des interdépendances entre composantes de la culture commune pour mettre au jour sa structure en oignon.

La diversité des pratiques : le cas de l'architecture moderne

La diversité des pratiques a été étudiée à partir de deux cas de redéfinition des pratiques considérées comme normales de l'architecture, que j'ai préféré appeler « pratiques courantes »³⁰. Le premier est fourni par le travail des architectes des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) de 1928 à la rédaction par Le Corbusier de la Charte d'Athènes, en 1943. Le second est fourni par le réemploi du matériau collecté lors de ma thèse sur l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et plus précisément par la réforme de 1979 de cette politique. L'intérêt de ces exemples est de permettre de tester ce

³⁰ Ici, une source d'inspiration est la théorie des révolutions scientifiques due à Thomas Kuhn. Mais la pratique architecturale ou le travail professionnel en général ne peuvent pas être comparés sans précaution à la recherche scientifique. Par exemple, l'idée d'accumulation de faits en contradiction avec un paradigme serait absurde ; l'architecture, la médecine ou le droit ne consistent pas à produire des faits scientifiques. Surtout, adopter les termes de la théorie de Kuhn nous conduirait à exagérer les discontinuités au détriment des continuités dans l'étude des activations successives de la culture. C'est pourquoi je propose d'appeler « pratique courante de l'architecture » la pratique architecturale qui se déploie à l'intérieur d'une hiérarchie établie des valeurs. En effet, l'adjectif « normal » laisserait entendre que les pratiques qui concourent aux réagencements des valeurs constitutives du système d'évaluation propre à l'architecture sont affranchies de tout cadrage normatif. Or il n'en est rien, puisque le noyau commun des cultures architecturales successives manifeste au contraire une grande stabilité au cours du temps.

que l'étude de la culture a permis de comprendre, sans risquer d'utiliser du matériau *ad hoc*. De plus, ils montrent que l'indétermination qu'il s'agit d'étudier aide à comprendre tant un changement de style – si tant est que l'on puisse réduire l'architecture moderne à une question de style – qu'un changement de politique édilitaire. L'épreuve de pertinence de ce qui est proposé ici repose ainsi notamment sur un principe d'économie : qu'un même schème d'interprétation permette de rendre compte de plusieurs événements, d'échelle assez différente. Je m'en tiendrai ici à quelques rappels sur le cas de l'architecture moderne.

Résumons tout d'abord de quoi il s'agit, d'un point de vue historique. De 1928 à 1956, des architectes de plusieurs pays d'Europe se réunissent régulièrement dans des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM), pour produire une critique de l'architecture de leur époque et proposer des solutions nouvelles notamment pour le logement et l'organisation des villes. Après la deuxième guerre mondiale, à la faveur de l'urgence de la reconstruction et de l'urbanisation rapide, ces réflexions influent fortement sur l'architecture des trente glorieuses. Cette architecture moderne a été vue comme une rupture sans précédent avec l'architecture de la période antérieure, tant du point de vue de la doctrine que des réalisations. Les changements concernent notamment les formes urbaines (avec la remise en question de la structure parcellaire de la ville ancienne), l'échelle des constructions ou encore les techniques constructives, avec l'utilisation de nouveaux matériaux mis au service d'une construction de masse. Tournant le dos au passé et à l'architecture historiciste des Beaux-Arts, les CIAM inventent une architecture qui a été qualifiée de rationaliste ou fonctionnelle.

On peut voir la participation à cette entreprise comme une forme d'engagement : chez certains architectes, comme Lurçat, elle s'accompagne en effet d'un important engagement à gauche, dans des milieux ouvriéristes³¹. Mais l'étude des parcours individuels montre que plusieurs architectes impliqués au premier plan, dont Le Corbusier, sont rétifs à l'engagement politique. Une motivation plus forte de l'entreprise des CIAM tient à la difficulté des architectes du courant moderne à accéder à des commandes, ce qui les incite à se regrouper. En 1927, Le Corbusier et son cousin Pierre

³¹ Des réflexions plus spécifiquement centrées sur les rapports entre professions et engagements publics ont été entreprises dans le cadre d'une conférence complémentaire de l'EHESS avec Liora Israël, qui avait travaillé sur ce sujet dans le cadre de sa thèse (Israël, 2005). Ce séminaire devrait donner lieu à publication d'un numéro spécial de *Sociétés contemporaines*, en cours de préparation sur le même thème.

Jeanneret, représentants des nouvelles tendances de l'architecture moderne, concourent pour la conception du Palais de la Société des Nations à Genève. Soutenus par plusieurs membres du jury, ils échouent de peu au profit d'un représentant de l'architecture académique. Lemaresquier, enseignant influent de l'Ecole des Beaux-Arts à Paris, a combattu le projet de Le Corbusier à l'intérieur du jury. Ce résultat est vécu par les architectes que l'on peut qualifier de modernes comme une injustice et comme le signe de leur vulnérabilité, faute d'organisation. Le premier CIAM, qui réunit 34 architectes de 8 pays à la Sarraz en 1928 (Mumford, 2002), constitue leur réponse.

En mettant ce mouvement en rapport avec la culture architecturale et notamment ce qui donne à l'architecture son identité au cours du temps, à savoir les valeurs constitutives du noyau commun des cultures architecturales successives, on voit que le changement le plus crucial par rapport à l'architecture des Beaux-Arts porte sur la hiérarchie des valeurs : les architectes des CIAM reprochent à l'architecture des Beaux-Arts d'être au service de valeurs qui ne sont pas celles sur lesquelles portent les enjeux contemporains, compte tenu de l'état de la société. Mais entendons-nous bien. Les valeurs servies par l'architecture académique sont bien celles dont la stabilité depuis Vitruve a été objectivée grâce à l'étude des enseignements et des traités d'architecture. De plus, parce qu'elles fondent l'identité de l'architecture au cours du temps, la capacité des architectes modernes à faire reconnaître leur travail suppose qu'ils les prennent aussi en compte. Pour une vieille discipline comme l'architecture, la définition du travail, qui est l'enjeu de luttes entre segments, se fait sous la contrainte de l'identité de la discipline, qui est objectivable, et plus stable que ce que les études contemporaines suggèrent en général. Mais les architectes modernes introduisent un changement dont les conséquences sont considérables : ces valeurs sont hiérarchisées d'une façon tout à fait différente de celle qui a cours dans l'architecture des Beaux-Arts. C'est en cela que consiste la redéfinition des priorités de la pratique architecturale et du rôle de l'architecte. Les documents produits par les CIAM permettent de mettre en évidence la réévaluation du pôle des usages et de l'économie, au détriment du pôle de l'harmonie et notamment de la valeur de différenciation externe ou, pour employer un terme plus courant qui donne une assez bonne idée de ce dont il s'agit, de l'originalité. Les critères d'évaluation des projets qui correspondent aux valeurs réévaluées sont de plus l'objet de réflexions originales, ce qui constitue un des aspects de leur réévaluation, qui a ainsi une double dimension : d'une

part ces critères, comme les valeurs dont ils sont l'expression, deviennent prioritaires, alors qu'ils étaient auparavant secondaires, quand il s'agit d'évaluer un procès et qu'ils entrent en contradiction avec d'autres critères ou d'autres valeurs ; d'autre part ces critères sont ceux sur lesquels portent désormais les efforts de réflexion des architectes. On voit ainsi que la prise en compte de la diversité des pratiques n'est pas du tout incompatible avec l'objectivation de l'unité d'une culture dont la maîtrise donne à la profession sa raison d'être et son identité au cours du temps en dépit des changements.

Les autres antinomies : nécessité et contingence ; spécificités du travail professionnel

Ce résultat permet de revenir aussi sur les autres antinomies qui ont constitué le point de départ de ce travail. Dans l'exemple des CIAM, les choix opérés dans la hiérarchisation des valeurs le sont collectivement : le matériau disponible permet d'ailleurs de mettre en évidence des débats au cours desquels l'accord se construit : cet accord n'est pas naturel ou nécessaire. Que cet accord soit construit conduit ainsi à introduire une part de contingence dans cette histoire, conformément à la conception des professions des sociologies critiques. Mais la façon dont cette histoire a été restituée permet aussi de nous dégager de l'illusion que tout ce qui est construit est contingent. En effet, l'objectivation préalable de la culture permet de montrer que les valeurs qui sont à la base de cette dernière ne sont pas en question, et que, du fait de la permanence des valeurs, cette construction se fait sous une contrainte forte : celle de l'identité de l'architecture. Un autre point permet de réduire encore l'impression de contingence à laquelle le fait de regarder l'architecture moderne exclusivement comme une rupture conduit. La contrainte disciplinaire n'est en effet pas la seule. Les architectes ont de bonnes raisons, liées à la question sociale telle qu'elle se pose à leur époque, de vouloir lever l'indétermination de la hiérarchie des valeurs comme ils le font. La revalorisation du pôle de la construction, ou plus précisément des usages en premier lieu et de l'économique en second, est une réponse aux défis que posent à l'architecture l'urbanisation rapide et les conditions de vie qui en résultent. A défaut d'être nécessaires, les choix doivent être argumentés. La contingence se niche en fin de compte à la marge des choix effectués (dans les dispositifs précis conçus mais pas dans les contraintes auxquelles ces dispositifs doivent répondre en

priorité) et la démarche adoptée permet d'échapper au relativisme auquel le point de vue constructiviste conduit souvent en sociologie.

D'autres enseignements peuvent être tirés de ces observations. En premier lieu, il faut rappeler que les architectes ne travaillent pas toujours dans le cadre d'une doctrine aussi élaborée que la doctrine moderne. Et même, cette dernière ne formalise pas précisément la façon dont doit être lever l'indétermination de la hiérarchie de valeurs à servir dans toute opération : elle fournit bien plutôt une orientation générale, qui tient compte d'un contexte historique et social, mais non bien sûr des particularités de chaque situation de conception. C'est pourquoi la nécessité d'opérer des choix afin de lever l'indétermination de la hiérarchie des valeurs dans la pratique architecturale se présente pour les architectes dans le cadre de leur travail individuel. Bien sûr, tous les architectes ne sont pas conscients de cette dimension de leur travail. Certains travaillent sans se poser de questions selon les normes établies, et qui paraissent naturelles, de la pratique courante à leur époque et dans les domaines où ils interviennent. C'est même cette routinisation de la pratique qui fait que cette dernière finit par prêter le flanc à la critique, et à une offensive en faveur d'une autre hiérarchie des valeurs servies par l'activité.

La proportion des architectes qui pratiquent l'architecture en menant le type de réflexion décrite ici sur les valeurs importe peu pour notre propos. L'idée sous-jacente à ma démarche est en effet que comprendre la logique propre d'une activité ne peut pas se faire en regardant ce qui est le plus représentatif de la pratique des acteurs spécialisés dans cette activité. On comprend aisément cette idée si l'on considère le cas de la sociologie. L'épistémologie de la sociologie part de la description des pratiques effectives des sociologues se livrant à la recherche. Mais elle serait bien pauvre si elle choisissait ses exemples au hasard ou en sorte de satisfaire une exigence de représentativité. La lecture des travaux de Jean-Michel Berthelot ou de Jean-Claude Passeron, pour prendre deux exemples illustres, montre à l'inverse qu'on ne comprend ce qu'est la sociologie qu'en regardant des travaux qui, à un titre ou un autre, peuvent être considérés comme exemplaires. La question se pose de la même façon dans la recherche qui a été entreprise ici car, s'il ne s'agit pas d'épistémologie, il s'agit cependant aussi de comprendre une logique – extérieure aux individus (elle renvoie à une culture commune) – qui à ce titre ne peut être appréhendée qu'en regardant le travail des individus qui en sont, pour employer une expression probablement critiquable, les meilleurs représentants, c'est-à-dire ceux qui

la maîtrisent le mieux, et non pas les usages les plus représentatifs. Contre une certaine forme de fétichisation de la représentativité de l'objet construit par rapport à l'objet étudié, il faut accepter ici que la validité d'un exemple tient à sa richesse plus qu'à sa proximité avec un cas moyen, à condition bien sûr que cette richesse ne soit pas idiosyncratique.

Étudiée ainsi, l'architecture se révèle être une activité qui nécessite une forme de délibération absente dans de nombreuses autres activités : une délibération sur les finalités de l'activité ou, en d'autres termes, sur la hiérarchie des valeurs servies. Toute l'étude repose sur les deux constats suivants : les valeurs constituent une contrainte très forte pour la pratique ; leur hiérarchie en revanche est indéterminée et constitue la source à la fois d'une difficulté dans le travail et de la possibilité de jeux. Il faut avoir ces deux faits en tête pour bien saisir ce qu'est le travail des architectes. Cette caractérisation a en effet des conséquences considérables sur la figure du professionnel au travail qui apparaît au terme de cette recherche. Faire face à cette difficulté de la pratique, opérer ces jeux avec les valeurs, supposent de la part de ce dernier des qualités autres que la seule maîtrise de la culture professionnelle, c'est-à-dire des qualités qui ne s'apprennent pas dans les écoles et ne se transmettent pas dans la pratique : ce que les philosophes ont appelé à la suite d'Aristote de la sagesse pratique. Toute la difficulté de la pratique architecturale est qu'il faut être pleinement architecte, doté d'une culture importante, connaissant un grand nombre de cas, pour pouvoir faire face à des cas singuliers et complexes. Mais cela ne suffit pas, et l'identité des grands architectes ne se limite pas à la maîtrise de leur culture professionnelle, même si elle se définit d'abord ainsi. La culture architecturale seule ne dira jamais ce qu'il faut faire en l'absence de sagesse pratique, puisque le problème à résoudre est laissé indéterminé par la culture architecturale. En s'appuyant sur une tradition philosophique aristotélicienne, on peut appeler « pratique prudentielle » le type de pratique mis en évidence à partir du cas des architectes (Broadie, 1991).

Au terme de cette recherche, une des dimensions du travail des architectes aide ainsi à comprendre ce qui est une spécificité d'une classe plus large de professions, dont l'activité ne peut pas être considérée comme seulement technique. On aurait pu être tenté de se demander si on peut généraliser ce qui vient d'être vu à partir du cas des architectes, à l'ensemble des professions telles que les fonctionnalistes les ont définies. Ce n'est cependant pas en ces termes que la question doit être posée. Il apparaît assez facilement, à

la lecture de monographies ou d'ouvrages théoriques consacrées à d'autres professions, que ce phénomène existe aussi pour d'autres professions emblématiques de la profession dans le sens fonctionnaliste, à l'instar des médecins ou des juristes. Mais il n'y a pas pour autant coïncidence avec les deux ensembles de phénomènes. D'une part, toutes les professions dans le sens anglo-saxon ne correspondent pas à la caractérisation du travail proposée ici. Il s'agit en gros des professions savantes, mais le type de profession identifié ne correspond à aucune catégorie établie de la sociologie des professions. Les interactionnistes ont donc eu raison de conclure à l'absence de spécificité des professions, telles que les fonctionnalistes les avaient définies, puisque les statuts qui permettent de distinguer les professions des autres métiers s'expliquent par des caractéristiques différentes du travail. Mais il est possible de rompre avec la démarche des sociologies critiques qui, dans l'étude du travail, assimilent professions et autres métiers. Il faut pour cela identifier un objet original, formé de *certain*s métiers. Et parmi ces métiers figurent certains qui n'ont pas le statut de professions. Les notaires ne semblent pas devoir en faire partie, tandis que les travailleurs sociaux peuvent y être rattachés. Ainsi un des intérêts de l'approche physiologique adoptée ici est-il de permettre d'autonomiser la question de la spécificité des professions de celle des statuts de ces professions, en sorte d'identifier un objet qui ne correspond pas exactement aux catégories établies de la sociologie des professions, et qui conduit pour finir à la définition de programmes de recherches propres.

CONCLUSION

La démarche présentée dans la deuxième partie de ce mémoire n'est en rien exclusive d'autres démarches applicables aux professions et, notamment, de celles qui avaient été présentées dans un premier temps, à partir de travaux de recherche antérieurs à 2002. Les marchés, les carrières, les statuts, le syndicalisme, les rapports avec l'Etat, la formation, pour ne citer que quelques thèmes classiques de la sociologie des professions, sont absents, alors même que leur intérêt est considérable. La démarche présentée ici comporte cependant, par rapport aux recherches portant sur ces autres thèmes, un ensemble de particularités qu'il importe de noter.

Le premier intérêt, sur lequel je ne m'attarderai pas à nouveau, tient intrinsèquement au fait d'identifier une nouvelle classe de phénomènes, permettant ainsi de mettre au jour un type de profession qui n'avait pas été identifié comme tel. En deuxième lieu, l'image des professions qui est produite à travers cette recherche permet de corriger des biais de regard qui tiennent au fait d'avoir fini par naturaliser les professions telles que les interactionnistes les avaient considérées. Leur unité réapparaît sans qu'il ne soit nécessaire de sacrifier la prise en compte de la diversité des pratiques de leurs membres ; ce que les professionnels font apparaître comme moins contingent que ce qu'une approche constructiviste permettant d'éviter le piège de l'essentialisme avait conduit dans un premier temps à conclure.

Tout cela a été suffisamment développé et je m'attarderai ici sur le troisième apport, en revenant à une des questions qui avaient servi de point de départ à ces interrogations. Ce troisième apport tient aux difficultés que de plus en plus de professionnels rencontrent dans l'exercice autonome de leur activité et dont nous avons vu l'intérêt que leur porte de nombreux chercheurs (Starr, 1982 ; Brint, 1994 ; Krause, 1996 ; Freidson, 1994 et 2001 ; Evetts, 2006 ; Castel, 2006). Dans leurs travaux, deux interprétations de l'évolution de l'autonomie des médecins s'opposent. Selon certains, il y a transfert de pouvoir vers d'autres médecins ; pour d'autres, vers les managers. Pour les premiers, la normalisation de la pratique médicale serait une solution à de multiples problèmes, dont notamment celui de l'accès à la connaissance en constante évolution. Seul, un médecin ne peut en effet assimiler qu'une part infime du contenu des innombrables publications où sont présentées les avancées thérapeutiques de sa spécialité. En groupe, il est plus facile

d'organiser une veille bibliographique et de synthétiser l'information recueillie dans des arbres de décision qui présentent la conduite à tenir en fonction d'une série d'indicateurs de l'état du malade. Ces normes sont donc plus des ressources pour la décision que des contraintes. Cet argument est assez convaincant, mais il laisse cependant subsister une zone d'ombre : les comportements *réels* des médecins et les conséquences de ces protocoles sur les traitements et leur efficacité n'ont pas été observés³².

Ainsi, même sur la profession la plus étudiée, peu d'attention a été prêtée aux conséquences précises de ces évolutions sur le contenu du travail professionnel et sur son efficacité, alors même qu'elles constituent un enjeu majeur compte tenu de la place des professionnels dans les sociétés modernes. C'est tout l'intérêt de l'étude de la culture professionnelle des architectes que de permettre cela. Le dernier chapitre du mémoire original de recherche joint à ce dossier vise à apporter des éléments de réponse à cette question, en utilisant le matériau collecté lors de recherches antérieures, notamment sur les hôpitaux et sur les collèges. Il ne saurait s'agir d'une réponse définitive, car une telle question justifierait des recherches plus importantes que celles qui ont été entreprises sur ce point, notamment parce qu'il faut éviter le piège qui consisterait à considérer la profession comme un tout homogène : comme j'ai tenté de le montrer en opposant commandes publique et privée, il n'y a ainsi aucune raison de supposer que les contextes sociaux de travail évoluent de la même façon sur tous les marchés. Faute de pouvoir mesurer précisément la réalité des évolutions présentées, il est cependant possible de

³² Plus précisément, on ne sait évaluer si la tendance à la standardisation des traitements induite par la normalisation, qui permet de faire bénéficier les patients des progrès dans la définition des protocoles de soins, ne se paie pas d'une incapacité à adapter les traitements au cas singulier que chacun de ces patients représente. On aurait tort d'en faire grief aux auteurs, cette limite étant peut-être rendue inévitable par les difficultés importantes auxquelles une telle évaluation se heurte. Ainsi, un article de Castel et Dalgarrondo (2005) laisse à penser qu'il est impossible pour les médecins eux-mêmes d'évaluer les avantages et les limites respectifs de la médecine des preuves (EBM) et d'une pratique thérapeutique plus individualisée. En effet, en telle évaluation ne peut se faire en théorie qu'en utilisant soit les critères de l'EBM, soit ceux de la recherche clinique ; mais en fait, l'organisation actuelle de la médecine fait que l'évaluation selon les critères de l'EBM est inévitable. Partant d'un cas tout à fait remarquable de controverse autour de la pratique d'une équipe de l'AP-HP qui refusait la standardisation des traitements en cancérologie pédiatrique où les protocoles standardisés dominent de façon écrasante, l'article montre clairement que cette pratique déviante par rapport aux normes de l'EBM ne pouvait être évaluée que négativement. En effet, la méthodologie de la médecine des preuves est basée en grande partie sur la publication des résultats obtenus par les différents protocoles dans des revues médicales de haut niveau. Or l'absence de standardisation des traitements interdisait l'utilisation de statistiques pour évaluer la pratique en question et donc la légitimation de la démarche par la publication des résultats dans les revues médicales les plus cotées.

mettre au jour des mécanismes par lesquels l'autonomie des architectes est réduite, et de définir cette autonomie plus précisément que cela n'avait été fait. Ces mécanismes sont la rigidification d'une part des procédures de décision et d'autre part des relations entre les différentes valeurs sur lesquelles les arbitrages de l'activité prudentielle reposaient. Elles ont pour conséquence, déjà au moins pour les commandes considérées dans mes recherches successives, de faire évoluer la figure de l'architecte vers une figure de technicien, en opposition avec la pratique prudentielle dont la spécificité a été mise en évidence.

Les valeurs d'usage des savoir-faire et savoirs des architectes sont modifiées, sans que les architectes n'aient pu peser sur ces évolutions. L'évolution dans des systèmes bureaucratiques impose, même chez les plus célèbres et les plus respectés des architectes, la mise en œuvre de savoirs et savoir-faire de la coopération. Alors que l'architecte a perdu sa position de chef d'orchestre, son point de vue singulier sur le projet l'oblige à cultiver des compétences lui permettant de faire face à la coopération conflictuelle inhérente à la division croissante du travail de conception. Ce constat n'est en lui-même ni problématique ni, nous l'avons vu, spécialement intéressant (voir ci-dessus la conclusion de la « première période »). Mais ces savoirs « du deuxième cercle » (voir chapitre 1 de la recherche principale), périphériques par rapport à la culture professionnelle mais cruciaux pour la conduite du projet, commencent à modifier la représentation que les jeunes architectes ont de leur identité. Les deux différends auxquels j'ai assisté de façon récurrente entre enseignants et étudiants, qui portent sur l'usage du dessin et de l'ordinateur d'une part, et sur l'apprentissage des normes d'autre part, illustrent cela. Alors que les enseignants, dans leur majorité, continuent à transmettre la culture nécessaire à une pratique de l'architecture dégagée des contingences des évolutions extérieures, les étudiants sont de plus en plus engagés dans une démarche d'acquisition précoce de l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de leur métier dans des contextes de travail caractérisés par une division du travail et des règles de plus en plus complexes et contraignantes. Et cette acquisition les détourne de l'apprentissage de leur discipline, dont ils ne comprennent pas la logique. Ce hiatus croissant entre enseignants et enseignés illustre une difficulté croissante de la transmission. Le modèle professionnel sur lequel l'intervention des architectes reposait semble ainsi menacé de l'intérieur, ce qui pourrait annoncer une nouvelle bifurcation dans l'histoire de l'architecture que j'ai tenté de dessiner

à grands traits : après avoir voulu être plus qu'un professionnel, c'est-à-dire après avoir mis sa pratique au service de sa propre postérité en tentant de faire consciemment l'histoire de l'architecture et de faire entrer sa production dans le patrimoine, il risque de devenir dans la très grande majorité des cas un simple technicien.

L'ampleur de la conclusion qui se dessine ainsi, à défaut de pouvoir être déjà assenée sans réserve – mais les présomptions sont très fortes – me semble illustrer l'intérêt de la démarche adoptée ici, et pose à la sociologie des professions, où les interrogations sur la place des professions dans nos sociétés occidentales et l'autonomie qui leur est conférée en général tiennent une place croissante, la question de la généralisation de cette démarche. La tentative de dépassement des antinomies de l'interactionnisme et du fonctionnalisme n'est donc pas qu'un jeu théorique. C'est la condition pour que les évolutions qui travaillent actuellement les professions en leur cœur puissent être abordées de front. L'intérêt pour la spécificité du travail professionnel, qui a conduit à cette entreprise théorique, est à la fois une fin en soi et le moyen d'une étude renouvelée des évolutions de l'autonomie professionnelle.

BIBLIOGRAPHIE PERSONNELLE SELECTIVE³³

Ouvrages

- *[1] (1997), *L'Architecte, le Sociologue et l'Habitant : la prise en compte des usages dans la conception du logement social*, Paris, Éditions du Plan construction et architecture, coll. «Recherches» n° 88
- *[2] (1998-a), *Les Architectes et la commande publique*, Paris PUF, coll. « Sociologies »
- *[3] (2001-a), *Sociologie de l'architecture*, Paris, La Découverte, coll. «Repères »

Articles

- [4] Moulin R. et Champy F. (1993), « la Formation et la profession d'architecte depuis 1914 », in *Dictionnaire des Architectes*, Encyclopædia universalis et Albin Michel, Paris, 1999, pp. 52-61
- *[5] (1996), « Les limites à l'autonomie de l'art dans les sociétés de type socialiste et de type capitaliste » (note critique), *Revue française de sociologie*, vol. 37, n° 4, pp. 625-635
- [6] (1998-b), « Conception architecturale et innovation : l'hébergement des personnes âgées », in Haumont Nicole (ed.) *L'urbain dans tous ses états : dire, faire et vivre la ville*, Paris, L'Harmattan, pp. 65-77
- [7] (1999-a), « L'esthétisation de l'architecture : nouvelles politiques de la commande et déprofessionnalisation des architectes depuis le début des années 1980 en France », *Sociologie de l'art*, n° 12, pp. 41-65
- [8] (1999-b), «Comment conduire un grand projet ? Bibliothèque François-Mitterrand, Stade de France, hôpital Georges-Pompidou...», *les Cahiers de la Recherche architecturale et urbaine*, n° 1, pp. 87-100
- [9] (1999-c), « Vers la déprofessionnalisation ? L'évolution des compétences des architectes en France depuis 1980 », *les Cahiers de la Recherche architecturale et urbaine*, n° 2-3, n° spécial « Métiers », pp. 27-38
- *[10] (1999-d), « Commande publique d'architecture et segmentation de la profession d'architecte. Les effets de l'organisation administrative sur la répartition du travail entre architectes », *Genèses, Sciences sociales et histoire*, n° 37, «Sciences du politique», pp. 93-113
- *[11] (1999-e), « Architecture contemporaine et patrimoine : la construction ou l'intervention dans un site ? », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 82, pp. 38-47

³³ Les références précédées d'un * sont soit reproduites dans le recueil de publications joints (articles) soit jointes au dossier (ouvrages).

- *[12] (2000-a), « Littérature, sociologie et sociologie de la littérature : quelques réflexions à partir de lectures sociologiques de *A la recherche du temps perdu* » (note critique), *Revue française de sociologie*, vol. 41, n° 2, pp. 345-364
- *[13] (2000-b), « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in Paquot Thierry, Lussault Michel et Body-Gendrot Sophie (ed.), *La Ville, l'Urbain : l'État des savoirs*, Paris, la Découverte, coll. «Textes à l'appui», pp. 215-224
- [14] (2001-b), *La Commande publique locale d'architecture : procédures et culture architecturale des acteurs*, Paris, Centre de Sociologie des Arts et Direction de l'architecture et du patrimoine
- [15] (2002), « Des valeurs et des pratiques de l'architecture contemporaine : trois tentatives d'explication de la « monumentalisation » des constructions publiques », *L'Homme et la société*, n° 145, dossier « Ville et Monument », pp. 9-29.
- [16] Hélie T. et Champy F. (2003), « Les jeux avec la définition du public dans la production des équipements culturels », in Donnat Olivier et Tolila Paul (ed.) «*Le(s) Public(s), de la culture*», Paris, Presses de Sciences Po, pp. 227-242
- [17] (2004), « La sociologie des groupes professionnels. Ascendance interactionniste, programme épistémologique dominant, ontologie implicite », communication au séminaire du Centre d'Etudes Sociologiques de la Sorbonne (CESS – Université Paris IV), 11 février 2004 URL :
<http://www.cess.paris4.sorbonne.fr/CR110204/CR110204Champy.htm>
- *[18] (2006), “Professional Discourses under the Pressure of Economic Values: The Case of French Architects, Landscape Designers and Industrial Designers”, *Current Sociology*, Vol. 54, n°4, p. 649-661
- [19] (2008-a), « la Culture professionnelle des architectes », in Demazière Didier et Gadéa Charles, *La sociologie des professions*, La Découverte, à paraître
- *[20] (2008-b), « The “Reflective Capacity” of Professions Confronted by International Competition: the Case of the French Architectural Profession », à paraître dans Evetts Julia (eds), *Professional Work in Europe: Concepts, Theories and Methodologies* numéro special de *European Societies*
- *[21] (2008-c), “Deprofessionalization Revisited: Some Recent Changes in the Division of Labour for the Design of Public Buildings in France and Their Consequences on the Work of Architects”, forthcoming in *Knowledge, Work and Society*

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Abbott Andrew (1988), *the System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labour*, Chicago and London, University of Chicago Press
- Arborio Anne-Marie (2001), *Un Personnel invisible. Les aides soignantes à l'hôpital*, Paris, Anthropos
- Autes Michel (2000), « Les Métamorphoses du travail social », in Chopard Jean-Noël, *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Dunod et la MIRE
- Barré François (2001) (ed.) *Etre architecte : présent et avenir d'une profession* (actes des réflexions de la commission de réforme sur le droit de la profession d'architecte), Paris, Éditions du Patrimoine
- Barthes Roland (1980), "Une idée de recherche", in *Recherche de Proust* (collectif), Paris, Le Seuil, coll. «Points», pp. 34-39.
- Basbous Karim (2005), *Avant l'œuvre. Essai sur l'invention architecturale*, Paris, les Editions de l'imprimeur, coll. « Tranches de villes »
- Baszanger Isabelle (1995), *Douleur et médecine, la fin d'un oubli*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées »
- Bayard Pierre (1988), *Le Hors-sujet : Proust et la digression*, Paris, Minuit
- Becker Howard S. (1962), « The Nature of a Profession », in Becker H., *Sociological Work, Method and Substance*, Chicago, Aldine Publishing, 1970, 87-102
- Becker Howard S. (1964), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985
- Becker Howard S. (1982), *Les Mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988
- Becker Howard S. (2001), *Les Ficelles du Métier*, Paris, La Découverte
- Becker Howard S. et Strauss Anselm (1956), "Careers, Personality, and Adult Socialization", *American Journal of Sociology*, 253-263
- Becker Howard S., Blanche Geer, Everett C. Hughes, et Anselm Strauss (1961), *Boys in White*, Chicago, University of Chicago Press
- Belloi Livio (1993), *La scène proustienne.. Proust, Goffman et le théâtre du monde*, Paris, Nathan
- Benguigui Georges (1972), "La définition des professions", *Epistémologie sociologique*, n° 13, p. 99-113
- Bergeron Louis(1997), « L'âge industriel », dans Nora Pierre (éd.), *Les Lieux de mémoire*, vol. 3, Paris, Gallimard, « Quarto », 1997, p. 3973-3995
- Berthelot Jean-Michel (1991), *La Construction de la sociologie*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? »
- Berthelot Jean-Michel (2003), « Plaidoyer pour un pluralisme sous contrainte », in *Revue européenne de sciences sociales*, Tome XLI, n° 126, pp. 35-49
- Bidou-Zachariasen Catherine (1997), *Proust sociologue : de la maison aristocratique au salon bourgeois*, Paris, Descartes & Cies

- Bledstein Burton J. (1978), *Culture of Professionalism. The Middle Class and the Development of Higher Education in America*, W W Norton & Co Inc
- Blumer Herbert (1969), *Symbolic interactionism*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press
- Boltanski Luc (1982), *Les Cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de Minuit
- Boltanski Luc et Thévenot Laurent (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Métailié
- Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude (1964), *Les Héritiers. Les étudiants européens et leur culture*, Paris, Minuit
- Bourdieu Pierre, Boltanski Luc et de Saint-Martin Monique (1973), « Les stratégies de reconversion », *Social Science Information – Information sur les Sciences Sociales*, Paris
- Brint Steven G. (1994), *In an Age of Experts. The Changing Role of Professionals in Politics and Public Life*, Princeton, Princeton University Press
- Broadie Sarah (1991), *Ethics with Aristotle*, New York & Oxford, Oxford University Press
- Bucher Rue et Strauss Anselm (1961), « La dynamique des professions », in Strauss Anselm, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, 1992, 67-86
- Carr-Saunders Andrew W. (1966), « Professionalization in historical perspective », in Vollmer H.-M. et Mills D.-L. (Dir.), *Professionalization*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 3-9 (conférence prononcée en 1928)
- Carr-Saunders Andrew W. et Wilson Peter A. (1933), *The Professions*, Oxford, Clarendon Press
- Castel Patrick (2006), « Les recommandations de bonnes pratiques comme objet heuristique pour la sociologie de la médecine », *Sciences Sociales et Santé*, Vol. 24, n° 2
- Castel Patrick et Dalgarrondo Sébastien (2005), Les dimensions politiques de la rationalisation des pratiques médicales, *Sciences Sociales et Santé*, Vol. 23, pp.5-40.
- Castel Patrick et Merle Ivanne (2002), « Quand les normes de pratiques deviennent une ressource pour les médecins », *Sociologie du travail*, vol. 44, 337–355
- Castra Michel (2003), *Bien mourir. Sociologie des soins palliatifs*, Paris, PUF, coll. « Le lien social »
- Chapoulie Jean-Michel (1973), « Sur l'analyse sociologique de groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, volume XIV, p. 86-114
- Chapoulie Jean-Michel (2001), *La Tradition sociologique de Chicago, 1892-1961*, Paris, Le Seuil
- Choay Françoise (1992), *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées »
- Combes Marie-Christine (2002), « La compétence relationnelle, une question d'organisation », *Travail et emploi*, n° 92, octobre 2002
- Crozier Michel et Friedberg Ehrard (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil
- Dubar Claude (2003), « Sociologie des groupes professionnels en France : un bilan prospectif » in Menger Pierre-Michel (ed.), *Les professions et leurs catégories. Modèles*

- théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Colloquium », p. 51-60
- Dubar Claude (1991), *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, coll. « U »
- Dubar Claude (2000), *La Crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, coll. « Le lien social »
- Dubar Claude et Tripiier Pierre (1998), *La Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, coll. « U »
- Dubois Jacques (1997), *Pour Albertine. Proust et le sens du social*, Paris, Le Seuil, coll. « Liber »
- Elias Norbert (1987), *Involvement and Detachment*, London: Blackwell Pub, trad. Fr, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993
- Evetts Julia (2003), « The Sociological Analysis of Professionalism: Occupational Change in the Modern World », in *International Sociology*, Vol. 18, n° 2, June
- Evetts Julia (2006), "Short Note: The Sociology of Professional Groups – New Directions", in *Current Sociology*, Vol. 54, n° 1, January, p. 133-143
- Favereau Olivier (1989-a), Marchés internes, marchés externes, *Revue économique*, vol. 40, n° 2, mars 1989, p. 273-328
- Favereau Olivier (1989-b), Organisation et marché, *Revue française d'économie*, vol. 4, n° 1, hiver 1989, p. 65-96
- Fine Gary A. (1995), *A Second Chicago School? The Development of a Post-war American Sociology*, Chicago, Chicago University Press
- Friedberg Ehrard (1993), *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Le Seuil, coll. « Sociologies »
- Freidson Eliot (1970), *the Profession of Medicine*, Chicago, Chicago University Press trad. fr., *La profession médicale*, Paris, Payot, 1984
- Freidson Eliot (1986-a), *Professional Powers. A Study of the Institutionalization of Formal Knowledge*, Chicago, Chicago University Press
- Freidson Eliot (1986-b), "L'analyse sociologique des professions artistiques", *Revue française de sociologie*, vol. 27, n° 3, juillet-septembre, p. 431-443
- Freidson Eliot (1994-a), Pourquoi l'art ne peut pas être une profession, in Pierre-Michel Menger et Jean-Claude Passeron (éd.) *L'art de la recherche. Essais en l'honneur de Raymonde Moulin*, Paris, La Documentation française, p. 117-136
- Freidson Eliot (1994-b), *Professionalism Reborn. Theory, Prophecy and Policy*, Oxford, Polity Press
- Freidson Eliot (2001), *Professionalism. The Third Logic*, Oxford, Polity Press
- Gadéa Charles (2003), *Les Cadres en France : une énigme sociologique*, Paris, Belin, coll. « perspectives sociologiques »
- Gauchet Marcel (1998), *La religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio – essais »
- Genette Gérard (1966), "Proust palimpseste" *Figures I*, Paris, Le Seuil, coll. « Tel Quel », pp. 39-68.

- Genette Gérard (1969), "Proust et le langage indirect", *Figures II*, Paris, Le Seuil, coll. «Tel Quel», pp. 223-294.
- Genette Gérard (1972), "Métonymie chez Proust", *Figures III*, Paris, Le Seuil, coll. «Poétique», pp. 41-63.
- Genette Gérard (1980), "La question de l'écriture", in *Recherche de Proust* (collectif), Paris, Le Seuil, coll. «Points», pp. 7-12.
- Giddens Anthony (1984), *La constitution de la société*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2005
- Glaser Barney G. et Strauss Anselm L. (1967), *the Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*. Chicago, Aldine
- Gille Bertrand (1978), *Les ingénieurs de la Renaissance*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Sciences »
- Goode William J. (1961), « The Librarian : from Occupation to Profession ? », *The Librarian Quaterly*, vol. 31, n° 4
- Goode William J. (1957), "Community within Community: the Professions", *American Sociological Review*, avril, p. 195-200
- Grefte Xavier (1981), *L'analyse économique de la bureaucratie*, Paris, Economica
- Guenancia Pierre (1995), « L'identité », in Kambouchner Denis (ed.), *Notions de philosophie*, tome 2, Paris, Gallimard, coll. "Folio", p. 563-636
- Hacking Ian (2001), *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte
- Hassenteufel Patrick (1997), *Les Médecins face à l'Etat*, Paris, Presses de la FNSP
- Haug Marie R. (1973), « Deprofessionalization: an alternative hypothesis for the future », *Sociological Review Monographs*, n° 20, pp. 195-211
- Hélie Thomas et Champy Florent (2003), « Les jeux avec la définition du public dans la production des équipements culturels », in DONNAT Olivier et TOLILA Paul (ed.) «*Le(s) Public(s), de la culture*», Paris, Presses de Sciences Po, pp. 227-242
- Hippocrate (1999), *L'art de la médecine*, Paris, Flammarion, coll. « Garnier Flammarion »
- Hirschman Albert O. (1970), *Exit, Voice and Loyalty*, Cambridge, Mass., Havard University Press, trad. Fr, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, les Editions ouvrières
- Honneth Axel (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf
- Hughes Everett (1996), *Le Regard sociologique. Essais choisis*, textes réunis et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Paris, Presses de la Maison des Sciences de l'Homme
- D'Iribarne Philippe (1989), *La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Essais », 1993
- Israël Liora (2005), *Robes noires, années sombres. Avocats et magistrats en résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*. Paris, Fayard
- Jamous Haroun and Peloille Bertrand (1970), "Professions or self-perpetuated systems? Changes in the french university-hospital system", in Jackson, John A. (ed.), *Professions and Professionalization*, London, Cambridge University Press, 109-152

- Johnson Terrence (1972), *Professions and Power*, Londres, Macmillan
- Kambouchner Denis (1995), "La culture" in Kambouchner Denis (ed.), *Notions de philosophie*, tome 3, Paris, Gallimard, coll. "Folio", p. 445-568
- Karpik Lucien (1995), *Les Avocats. Entre l'Etat, le public et le marché, XIII^e-20^e siècle*, Paris, Gallimard
- Karpik Lucien (2003), « Les professions et la sociologie historique », in Menger Pierre-Michel, (ed.), *Les professions et leurs catégories. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Colloquium », p. 61-71
- Koselleck Reinhart (1990), *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Editions de l'EHESS
- Krause Elliott A. (1996), *Death of the Guilds. Professions, States and the Advance of Capitalism, 1930 to the Present*, Yale University Press
- Kuhn Thomas (1962), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1999
- Lautman Jacques (1994), « Compétence, légitimation, vedettariat », in Pierre-Michel Menger et Jean-Claude Passeron (éd.) *L'Art de la Recherche. Essais en l'honneur de Raymonde Moulin*, Paris, La Documentation française, p. 203-218
- MacIver Robert (1966), « The Social Significance of Professional Ethics », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n° 297, 118-124 repris dans Vollmer H.-M. et Mills D.-L. (dir.), *Professionalization*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 50-55
- Malatesta Maria (2006), *Professionisti e gentiluomini. Storia delle professioni nell'Europa contemporanea*, Turin, Einaudi
- Marsh, D. and Rhodes, R. A. W. (1992) *Policy Networks in British Government*, London: Clarendon Press
- Mathieu-Fritz Alexandre (2003), « La compétence relationnelle dans l'application des décisions judiciaires. Eléments pour une sociologie de l'action des huissiers de justice dans le cadre du recouvrement de créances », *Réseaux*, n° 121, p. 173-202
- Maurice Marc (1972), « Propos sur la sociologie des professions », *Sociologie du travail*, n°2, 213-225
- Menger Pierre-Michel (1988), « Présentation », in Becker Howard S. *Les Mondes de l'art*, Paris, Flammarion, p. 5-23
- Menger Pierre-Michel (1989), « Rationalité et incertitude de la vie d'artiste », *L'année sociologique*, vol. 39, 1989, p. 111-151.
- Menger Pierre-Michel (2002), *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Paris, Le seuil, coll. « La République des idées »
- Menger Pierre-Michel (ed.) (2003), *Les professions et leurs catégories. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Colloquium »
- Milburn Philip (2002), « La compétence relationnelle : maîtrise de l'interaction et légitimité professionnelle. Avocats et médiateurs », *Revue française de sociologie*, vol. 43, n° 1, janvier-mars, p. 47-72

- Milburn Philip (2007), « French Professional Magistrates: Claims for Autonomy in a Context of Judicial System Evolutions », communication au colloque international de l'Association européenne de sociologie, Glasgow (Royaume-Uni), septembre 2007
- Monjardet Dominique (1996), *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte
- Monjardet Dominique (1994), « La culture professionnelle des policiers », *Revue française de sociologie*, XXXV, pp. 393-411
- Moulin Raymonde et Champy Florent (1993), « la Formation et la profession d'architecte depuis 1914 », in *Dictionnaire des Architectes*, Encyclopædia universalis et Albin Michel, Paris, 1999, pp. 52-61
- Moulin Raymonde, Dubost Françoise, Gras Alain, Lautman Jacques, Martinon Jean-Pierre, Schnapper Dominique (1973), *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calmann-Lévy
- Moulin Raymonde, Pasquier Dominique, Passeron Jean-Claude et Porto-Vasquez Fernando (1985), *Les artistes: essai de morphologie sociale*, Paris, La Documentation Française
- Mumford Eric (2002), *The CLAM Discourse on Urbanism, 1928-1960*, MIT Press
- Paradeise Catherine (1984), « La marine marchande française : un marché du travail fermé ? », *Revue française de sociologie*, vol. 25, n° 3, juillet-septembre, p. 352-375.
- Paradeise Catherine (1985), « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail*, vol. 37, n° 1, janvier-mars, pp. 17-31
- Paradeise Catherine (1988), « Les professions comme marchés du travail fermés », *Sociologie et sociétés*, numéro spécial *La sociologie des professions*, vol. 20, n° 2, octobre, p. 9-22
- Parsons Talcott (1939), "The Professions and Social Structure", *Social Forces*, vol. 17, n° 4, mai, 457-467, repris dans Vollmer H.-M. et Mills D.-L. (dir.), *Professionalization*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966, 56-58
- Parsons Talcott (1951), *Eléments pour une sociologie de l'action*, trad. Fr. utilisée, Paris, Plon, 1955
- Parsons Talcott (1964), « Professions », in *International Encyclopaedia of the Social Sciences*, p. 536-546
- Passeron Jean-Claude (1991), "L'illusion romanesque", dans Passeron Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Nathan, coll. «Essais et recherches», pp. 207-225.
- Passeron Jean-Claude (1994), "Littérature et sociologie", dans Menger Pierre-Michel et Passeron Jean-Claude (ed.), *L'Art de la recherche. Essais en l'honneur de Raymonde Moulin* Paris, La Documentation Française, pp. 279-302.
- Passeron Jean-Claude et Revel Jacques (2005), « Penser par cas. Raisonner à partir des singularités », in Passeron Jean-Claude et Revel Jacques (ed.), *Penser par cas*, Paris, *Enquêtes*, n° 4, p. 9-44
- Peneff Jean (1992), *L'hôpital en urgence. Etude par observation participante*, Paris, Métailié

- Piotet Françoise (ed.) (2002), *La révolution des métiers*, Paris, PUF, coll. « le lien social »
 « Professions et savoir », *Work, Knowledge and Society*, n° 1, septembre 2003
- Poulard Frédéric (2007), « Diriger les musées et administrer la culture », *Sociétés contemporaines*, n° 66, p.
- Recht Roland (1995), *Le dessin d'architecture*, Paris, Adam Biro
- Riegl Aloïs (1903), *Der moderne Denkmalkultus*, Vienne, trad. fr. *Le Culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*, Paris, Seuil, 1984
- Rosanvallon Pierre (1998), *Le peuple introuvable*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire »
- Sarfatti Larson Magali (1977), *The Rise of Professionalism*, Berkeley, University of California Press
- Schön Donald (1994), *Le Praticien réflexif. A la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, les Editions logiques, Bibliothèque nationale du Québec, coll. « Formation des maîtres »
- Starr Paul (1982), *the Social Transformation of American Medicine*, Basic Books
- Strauss Anselm (1992), *La Trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales »
- Toulier Bernard (1999), *Architecture et patrimoine du 20^e siècle en France*, Paris, Editions du patrimoine
- Urfalino Philippe (1994), « Décisions, actions et jeux : le cas des grands travaux parisiens », *Villes en parallèle*, n° 20-21, 3-26
- Van Zanten Agnès (2003), « Les cultures professionnelles dans les établissements d'enseignement. Collégialité, division du travail et encadrement », in Menger Pierre-Michel, (ed.), *Les professions et leurs catégories. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Colloquium », p. 161-181
- Weber Max (1971), *Economie et société*, Paris, Plon
- Wilensky Harold (1964), « The Professionalization of everyone? », *American Journal of Sociology*, vol. LXX; n° 2, 137-159

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PREMIERE PERIODE - DIVISION DU TRAVAIL, LIMITES A L'AUTONOMIE DE LA PRATIQUE ET PRODUCTIONS ARCHITECTURALES	5
I- Les limites à l'autonomie de l'art	5
II- Sociologie des architectes et des politiques publiques de l'architecture	7
La place de l'administration dans une sociologie de la profession d'architecte	7
L'hôpital européen Georges Pompidou : étude de cas d'une coopération longue et chaotique	10
Les faiblesses de la profession d'architecte	12
III- De l'étude de la coopération au discours sur les productions architecturales	15
La prise en compte du site dans la conception des hôpitaux	16
La prise en compte des usages dans la conception du logement social : bilan d'opérations expérimentales	19
IV- Diversification des thèmes d'étude sur la profession d'architecte et professions connexes	22
La commande publique d'architecture des collectivités locales	22
La rhétorique professionnelle : architectes, paysagistes, designers industriels	28
V- Les évolutions de la division du travail et le thème de la déprofessionnalisation	30
Les évolutions de la division du travail	31
Intérêt et limites de l'approche de la déprofessionnalisation par la division du travail	38
DEUXIEME PERIODE – LA SPECIFICITE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES : NOUVEAU REGARD SUR L'AUTONOMIE	41
VI- La spécificité des activités artistiques	41
La lecture sociologique des textes littéraires	41
« L'architecture d'aujourd'hui, patrimoine de demain » ?	44
VII- Le diagnostic sur la sociologie des professions et la nécessité d'un nouveau regard	49
Le regard fonctionnaliste	50
Le regard critique sur les professions : de l'interactionnisme à la sociologie française des groupes professionnels	53
Le retour de la question de la spécificité et la consistance des professions : un quatrième regard en gestation	61
VIII- La « capacité réflexive » des architectes et la question de l'unité d'action	66
IX- Les spécificités du travail professionnel vues à travers le prisme de l'architecture	71
Les ressorts empiriques de l'innovation théorique	72
La structure de la culture	74
La diversité des pratiques : le cas de l'architecture moderne	79
Les autres antinomies : nécessité et contingence ; spécificités du travail professionnel	82
CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIE PERSONNELLE SELECTIVE	90
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	92
TABLE DES MATIERES	99

